

# S O M M A I R E

## Séance plénière du 17 octobre 2019

### Pages

Approbation du procès-verbal des débats relatifs à la Séance plénière du 27 juin 2019.....	3
Adoption de la Décision modificative n° 2 de l'exercice 2019 .....	5
Actualisation des règles d'amortissement des immobilisations régionales .....	5
Amendement n°1 présenté par le groupe Union de la Droite et du Centre .....	19
Amendement n°2 présenté par le groupe Union de la Droite et du Centre .....	23
Adoption du Rapport d'orientations budgétaires 2020 .....	27
Adoption du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) de la Région Centre-Val de Loire .....	53
Exonération partielle de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation pour les véhicules moins polluants applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2020.....	75
Amendement présenté par le groupe Union de la Droite et du Centre .....	79
Amendement présenté par le groupe Rassemblement National .....	80
Maintien du tarif de la majoration Grenelle de la TICPE pour le financement de projets structurants en 2020 .....	83
Amendement présenté par le groupe Rassemblement National .....	83
Observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion financière de la Région Centre- Val de Loire et sur la mise en œuvre des compétences nouvelles ou étendues .....	86
Remplacement d'un élu démissionnaire.....	91
Communication sur les marchés et les avenants passés du 01/04/2019 au 30/06/2019 et sur les actions contentieuses introduites et closes devant les tribunaux du 01/06/2019 au 15/09/2019 .....	91
vœu présenté par le groupe union de la droite et du centre« Mercosur : l'accord commercial qui enterre le plan de filière de la volaille française » .....	92
Voeu présenté par le groupe Union de la Droite et du Centre « Baisse de la TVA sur les transports et suppression de la TVA sur les circuits courts ».....	94
Vœu présenté par le groupe Rassemblement National « Pour un arrêt du soutien régional à l'éolien industriel » .....	97
Voeu présenté par le groupe Rassemblement National « La Région Centre Val de Loire affirme son opposition à la privatisation d'Aéroports de Paris et se mobilise pour un référendum partagé ».....	102
Vœu présenté par les groupes Ecologiste et Socialistes Radicaux et Démocrates« Risque technologique : renforcer le contrôle des sites industriels » .....	106
Vœu présenté par les groupes Ecologiste et Socialistes Radicaux et Démocrates « Sortir des pesticides dans le cadre d'un grand plan de transition agro-écologique » .....	108

## **CONSEIL RÉGIONAL**

### **Réunion du jeudi 17 octobre 2019**

Le jeudi 17 octobre 2019 s'est tenue à Orléans, à l'Hôtel régional, une réunion du Conseil régional sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Monsieur Jean-Patrick GILLE étant secrétaire de séance.

**Etaient présents** : Mesdames Tania ANDRÉ, Jeanne BEAULIER, Kaltoum BENMANSOUR, Anne BESNIER, Nadine BOISGERAULT, Monsieur François BONNEAU, Madame Michèle BONTHOUX, Messieurs Christian BOULEAU (jusqu'à 16h), Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED (jusqu'à 16h55), Michel CHASSIER, Jacques CHEVTCHENKO, Patrick CINTRAT, Madame Estelle COCHARD, Messieurs Pierre COMMANDEUR, Louis COSYNS, Madame Dominique COTILLON-DUPOUX, Monsieur Jean-René COUEILLE, Madame Christelle DE CRÉMIERS (jusqu'à 16h20 et à partir de 16h45), Monsieur Christian DUMAS, Madame Mireille ELOY, Monsieur Benoît FAUCHEUX, Madame Christine FAUQUET, Messieurs Nicolas FORISSIER (jusqu'à 16h00), Philippe FOURNIÉ, Charles FOURNIER (jusqu'à 16h15), Daniel FRACZAK, Olivier FREZOT, Madame Jalila GABORET, Monsieur Valentino GAMBUTO, Madame Isabelle GAUDRON, Messieurs Charles DE GEVIGNEY, Jean-Patrick GILLE, Charles GIRARDIN, Gilles GODEFROY, Mesdames Christine GOIMBAULT, Annick GOMBERT, Monsieur Jean-Philippe GRAND, Monsieur Marc GRICOURT, Madame Sabrina HAMADI, Monsieur Harold HUWART (à partir de 12h30), Madame Anne LECLERCQ, Monsieur Philippe LECOQ (à partir de 11h40), Madame Marie-Agnès LINGUET, Monsieur Philippe LOISEAU (jusqu'à 16h45), Madame Isabelle MAINCION, Messieurs Ludovic MARCHETTI, Jacques MARTINET, Serge MECHIN, Florent MONTILLOT, Mohamed MOULAY, Madame Cathy MÜNSCH-MASSET, Messieurs Gérard NICAUD, Xavier NICOLAS, Mesdames Isabelle PAIN (jusqu'à 17h00), Mathilde PARIS, Véronique PÉAN, Constance DE PÉLICHY, Monsieur Guillaume PELTIER, Mesdames Josette PHILIPPE, Fanny PIDOUX, Martine RAIMBAULT, Laurence RENIER, Michelle RIVET, Messieurs Pierre-Alain ROIRON, Dominique ROULLET, Mesdames Audrey ROUSSELET (jusqu'à 10h00, de 11h00 à 13h00 et à partir de 13h30), Sylvie ROUXEL, Monsieur Stanislas DE LA RUFFIE, Mesdames Agnès SINSOULIER-BIGOT, Alix TERY-VERBE, Sandrine TRICOT, Monsieur Fabien VERDIER.

**Ont donné pouvoir** : Monsieur Christian BOULEAU (pouvoir à Guillaume Peltier à partir de 16h), Monsieur Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED (pouvoir à Madame Tania ANDRÉ à partir de 16h55), Monsieur Matthieu COLOMBIER (pouvoir à Madame Véronique PÉAN), Madame Christelle DE CRÉMIERS (pouvoir à Monsieur Benoît FAUCHEUX de 16h20 à 16h45), Monsieur Joël CROTTÉ (pouvoir à Monsieur Serge MÉCHIN), Monsieur Nicolas FORISSIER (pouvoir à Madame Constance de PÉLICHY à partir de 16h00), Madame Mélanie FORTIER (pouvoir à Madame Isabelle GAUDRON), Monsieur Charles FOURNIER (pouvoir à Madame Michelle RIVET à partir de 16h15), Madame Claude GREFF (pouvoir à Monsieur Louis COSYNS), Monsieur Harold HUWART (pouvoir à Madame Michèle BONTHOUX jusqu'à 12h30), Monsieur Philippe LECOQ (pouvoir à Madame Nadine BOISGERAULT jusqu'à 11h40), Monsieur Philippe LOISEAU (pouvoir à Monsieur Michel CHASSIER à partir de 16h45), Madame Isabelle PAIN (pouvoir à Monsieur Patrick CINTRAT à partir de 17h00), Madame Audrey ROUSSELET (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED de 10h00 à 11h00 et de 13h00 à 13h30).

**Absents** : Alexandre CUIGNACHE

*(La séance est ouverte à 9 heures 12 sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional)*

**M. le Président.**- Je salue celles et ceux que je n'ai pas eu l'occasion de saluer avant l'ouverture de nos travaux, en vous souhaitant à toutes et à tous une très bonne journée.

Nous allons tout d'abord procéder à l'appel nominatif.

*(Madame BIDAULT, directrice du secrétariat général, procède à l'appel)*

**M. le Président.**- Merci, le quorum étant observé, nous allons commencer nos travaux, tout d'abord par la désignation du secrétaire de séance. Je propose que Jean-Patrick GILLE soit notre secrétaire de séance, et il l'accepte avec enthousiasme, nous l'en remercions.

Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 juin 2019.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DEBATS RELATIFS A LA SEANCE PLENIERE DU 27 JUIN 2019**

**M. le Président.**- Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas, il est donc adopté en l'état. Je vous remercie.

J'ai le grand plaisir d'accueillir au sein de l'assemblée Sandrine TRICOT, officiellement installée en remplacement de Pascal USSEGLIO.

Bienvenue dans notre assemblée, chère Sandrine TRICOT.

*(Applaudissements)*

Je précise que s'agissant des conseillers régionaux non-inscrits, ils disposeront au regard de nos procédures d'un temps de parole de trois minutes qu'ils pourront utiliser en une ou plusieurs fois au cours de cette session.

Nous allons aborder directement nos travaux. Quelques mots, si vous le permettez, tout d'abord pour caractériser cette session et son contexte économique et social.

À l'ordre du jour des travaux, vous l'avez vu, plusieurs dossiers essentiels pour cette fin d'année s'agissant de notre Décision modificative 2019, plus largement encore pour l'année qui vient s'agissant des orientations budgétaires et des décisions touchant aux ressources de notre Région, dossiers qui vont traduire les priorités et les moyens de l'action publique que se donne la collectivité régionale.

Je veux, chers collègues, faire référence au contexte dans lequel nous travaillons et aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux de toutes ces décisions.

Alors que notre pays a connu durant de longs mois une expression inédite de colère et d'attentes fortes, nous voulons et devons prendre en compte le vécu parfois violent d'une part importante de nos concitoyens. Ils se disent en risque ou en situation d'exclusion sociale ou territoriale, ils en appellent à plus de justice, habitants de quartiers, habitants de la ruralité, ils en appellent à une société inclusive.

Jamais le besoin d'action publique pour réparer les fractures, recréer de l'égalité n'a été aussi fort et dans tous les domaines : domaine de l'accès aux soins sur tous les territoires, domaine de la mobilité et des transports pour l'accès aux services, à son travail, aux loisirs, domaine de l'éducation et de la formation, domaine de l'agriculture et de l'économie, domaine des services publics.

Mais notre pays et notre planète, leurs habitants, sont confrontés au même moment au réchauffement climatique et à l'urgence climatique. L'été n'était pas terminé que déjà les agriculteurs, les éleveurs à très juste titre en appelaient à l'action publique pour permettre la survie de leurs exploitations et de leurs élevages, meurtris par trois mois de chaleur excessive. La ressource en eau a inquiété et inquiète, la Loire, nos grandes rivières, nos nappes, nos petites rivières, partout la même souffrance et les mêmes inquiétudes pour l'avenir. Nos concitoyens ont une conscience claire de cela et se mobilisent pour sauver la planète.

Un autre modèle de développement est plus que jamais nécessaire. La prédation aveugle des ressources et la projection dans l'espace et l'avenir de tant de menaces doivent faire place à un développement nouveau, un développement qui remette en cause l'hyperconcentration des personnes dans des capitales-monde où on ne peut plus ni respirer ni se déplacer, un développement nouveau qui remette en cause l'hyperconcentration des richesses et de la production en quelque lieu de la planète et laisse tant de territoires à l'agonie. Les jeunes portent avec énergie cette marche vers un nouveau modèle de développement. Et il y a urgence à agir. À cet égard, notre COP constitue un creuset dynamique pour créer les convergences de volontés conduisant à l'action concrète.

Le modèle économique est tout autant confronté à des défis importants. Ces défis doivent être autant de promesses ; ils appellent eux aussi une action publique puissante pour développer l'emploi qui reste une des principales revendications de nos concitoyens. Nous devons intensifier encore en 2020 l'effort de formation et de qualification des demandeurs d'emploi, plus de formations inclusives et dans tous les domaines, pour éradiquer ce terrible paradoxe entre un niveau de chômage resté élevé et la grande difficulté de trouver des compétences recherchées par les entreprises. Plus de jeunes en apprentissage et en lycées professionnels, au moment où la nouvelle organisation de l'apprentissage continue de nous inquiéter. Plus d'accompagnement de nos PME et de nos artisans vers l'industrie de demain, vers les produits et services du futur.

Le modèle social, confronté à une approche essentiellement individuelle des problématiques, doit redonner sa place au vivre-ensemble, au commun, à la vie culturelle sportive, associatif. Plus de services publics et, plus que jamais, le soutien de la Région à tous ces acteurs, un soutien indispensable.

Et puis, le défi de l'attractivité du rayonnement de notre Région. L'année 2019 est une année à cet égard de révélation de nos atouts, de notre capacité à être désirés sur le plan de la qualité de vie et du tourisme, plus de 11 % de touristes en plus et de grands projets d'emploi et de développement culturel, économique dans ce domaine. Cette étape nous qualifie pour de nouvelles ambitions, et 2020 sera l'année d'une formidable mobilisation autour du thème des nouvelles renaissances et de la Région « Goût de France », région phare et ambassadrice de la gastronomie française. Oui, c'est face à ces défis portés par ces ambitions que nous devons écrire le projet de budget 2020. Les besoins de moyens financiers, légitimes, sont importants. L'action publique est attendue par tous, mais nous connaissons l'encadrement de Cahors. Les moyens sont encore plus cadencés avec la perte pour l'essentiel de la ressource apprentissage.

Nous voulons et devons cependant soutenir le pouvoir d'achat de nos concitoyens, la gratuité des transports scolaires, pour un coût de 12 millions d'euros annuels, la gratuité des manuels, pour un coût de 6 millions d'euros annuels, le nouveau tarif Rémi, un coût de 6 millions annuels. Il sera proposé un nouvel accompagnement avec la diminution de 50 % du coût des cartes grises sur les véhicules dits propres, électriques, hybrides, ou au superéthanol. Nous voulons porter toutes ces mesures, auxquelles il faut ajouter l'engagement maintenu pour les associations.

Tenir ces conditions suppose un budget extrêmement serré, un budget de l'équilibre juste ; l'avis de la Chambre régionale qui sera présenté montre que nous y sommes désormais régulièrement.

Nous avons l'ambition d'accroître l'investissement et de le porter à 400 millions d'euros en 2020, un niveau jamais atteint à l'échelle de notre Région. Il s'agit de la performance énergétique de nos lycées, il s'agit de projets de nouveaux lycées là où ils sont indispensables, il s'agit de nouvelles rames de voyageurs, il s'agit de travaux sur les petites lignes, il s'agit d'investissements importants pour l'énergie et pour la planète. C'est aussi là que l'avenir et l'attractivité de notre Région se jouent, en même temps que l'activité des entreprises.

Des dossiers majeurs pour la préparation d'un budget de grande ambition sociale, environnementale et économique seront présentés en décembre.

Nous devons être pour porter cela, et je le serai toujours, sur les barricades de la décentralisation, de manière à ce que nous ayons, au-delà de l'action nationale, un portage en région qui soit dans la proximité de l'attente de nos concitoyens et qui permettent les synergies, gage des succès de demain.

Merci de votre attention.

*(Applaudissements)*

Nous allons aborder successivement, après la Conférence des présidents ce matin, les rapports tout d'abord sur la Décision modificative n° 2, puis sur les orientations budgétaires, sur le Plan régional de prévention et de gestion des déchets, enfin sur l'exonération partielle des véhicules propres, la taxe régionale immatriculation.

Nous aurons à la suite de cela une interruption pour notre déjeuner avec une présentation des PNR.

Nous reprendrons ensuite nos travaux avec les observations de la CRC, le remplacement d'un conseiller régional démissionnaire avec quelques mouvements à l'intérieur de nos instances, une communication sur la liste des marchés et avenants, enfin des vœux qui ont été déposés, au nombre de six, par les différents groupes de cette assemblée.

Merci de votre attention.

## **ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE**

**2019**

**(Rapport n° 1)**

**ET**

## **ACTUALISATION DES REGLES D'AMORTISSEMENT DES**

**IMMOBILISATIONS REGIONALES**

**(Rapport n° 5)**

**M. le Président.**- Monsieur le Premier Vice-président chargé des Finances.

**M. GRICOURT.**- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, cette présente Décision modificative constitue comme chaque année à cette période le dernier acte budgétaire de l'exercice 2019, et son objectif est d'ajuster les prévisions à la fois en dépenses et en recettes pour être en capacité de financer nos politiques régionales. Elle permet de redéployer des crédits en investissement afin de prendre en compte l'avancement de certains projets, de diminuer les crédits de paiement en fonctionnement, d'ajuster certaines recettes et de réduire, ce qui n'est pas neutre, l'emprunt d'équilibre.

Sur l'équilibre général, cela nous permet d'ajuster les dépenses et recettes inscrites dans le cadre du BP 2019 à hauteur de 670 000 euros. Cette Décision comporte également des ajustements d'ouverture d'autorisations de programme de 1,9 million d'euros et une augmentation des autorisations d'engagement à hauteur de 6,6 millions d'euros.

Par ailleurs, ce que l'on pourrait appeler les nettoyages, dorénavant opérés régulièrement, c'est un travail très fin de chacune des directions pour être au plus juste de l'inscription budgétaire, de l'engagé, du réalisé, du réalisable jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire. Tout ce travail nous permet de diminuer les stocks des AP de plus de 28 millions d'euros et de 4,5 millions d'euros pour les AE.

Du côté des dépenses, en fonctionnement, nous avons certaines dépenses de fonctionnement prévues au BP qui peuvent être réduites en fonction de prévisions, de réalisations, notamment sur les transports avec 1,5 million d'euros sur les marchés conventionnels avec les AOM et sur le dispositif correctif. C'est un report de la mise en place des abonnements vers l'Île-de-France.

Sur les moyens généraux financiers, moins 3 millions d'euros, ce sont des ajustements au plus près des frais financiers dus au titre de cet exercice budgétaire avec des baisses des crédits sur les admissions en non-valeur. Sur les Ressources humaines, nous sommes à moins 0,6 million d'euros ; c'est une baisse des crédits prévus au titre de la masse salariale.

Toutes ces baisses permettent le redéploiement de crédits vers d'autres dépenses qui ont été identifiées et en besoins :

- sur l'environnement avec 140 000 euros supplémentaires pour l'abondement de crédits sur les parcs naturels régionaux ;
- sur les TIC, 270 000 euros ;
- sur la recherche, 960 000 euros ; c'est une révision des besoins en crédits pour les appels à projets nationaux ou européens ;
- sur l'orientation, 160 000 euros pour l'organisation de deux forums de l'orientation qui ont lieu à Orléans et à Tours ;
- sur les lycées, 300 000 euros ; cela concerne les dotations complémentaires aux lycées relevant du CPE ;
- sur l'apprentissage, 500 000 euros pour accélérer le rythme de versement de certaines actions, notamment l'égalité des chances ;
- moyens généraux de l'administration, 800 000 euros pour répondre à l'évolution du travail numérique ; ce sont des crédits inscrits en investissement, dorénavant prévus en fonctionnement, et des besoins supplémentaires sur les frais d'administration.

Concernant les dépenses en investissement, les crédits d'investissement qui ne seront pas consommés d'ici la fin de l'année seront également redéployés.

- C'est le cas dans le domaine de l'environnement avec 600 000 euros ; c'est un report de crédits au titre des énergies renouvelables sur 2020.
- 1,5 million d'euros pour les moyens généraux de l'administration ; là, on bascule des crédits en fonctionnement et sous-consommation de crédits prévus pour le renouvellement de l'infrastructure de stockage informatique.

- 2,1 millions d'euros pour les territoires solidaires.
- 2,6 millions d'euros pour l'économie ; cela concerne notamment le Cap Développement sur des dossiers engagés durant cette année.

Côté recettes, ce sont :

- des ajustements de recettes institutionnelles, plus 1,4 million d'euros, qui portent essentiellement sur le fonds de péréquation de la CVAE, et c'est plutôt positif avec 3 millions d'euros supplémentaires ;
- un ajustement à la baisse d'1,2 million d'euros de l'aide TIPCE qui se justifie par une baisse de consommation carburant sur notre territoire régional ;
- plus 1,4 million d'euros au titre de la formation professionnelle ; ce sont des soldes positifs Docaposte, le compte personnel de formation et des rémunérations stagiaires et cotisations sociales ;
- enfin, plus 4,1 millions d'euros qui peuvent être inscrits en supplément pour les transports ; là, il s'agit de recettes que j'ai évoquées, issues notamment des AO2, du département d'Eure-et-Loir, dues au titre de la compétence transport, des élèves en situation de handicap pour le département du Loiret, et de frais de gestion complémentaires dus aux inscriptions au transport scolaire.

Concernant les autorisations d'engagement, comme je l'ai évoqué, en venant un peu plus dans le détail, nous vous proposons plusieurs ajustements d'AP et d'AE au titre des accords-cadres du programme de formation 2017-2020 et du Pacte régional d'investissement dans les compétences. Plusieurs réajustements d'AE sont opérés pour affiner le suivi financier. C'est le cas notamment dans le cadre des conventions Région-Département au titre du tourisme, au titre de l'aménagement du territoire et au titre de la culture.

Les ouvertures et abondements les plus significatifs sur les politiques d'intervention : on a 600 000 euros pour Human Tech Days 2020, 6,5 millions d'euros pour aborder l'AP concernant la maintenance TET, 80 000 euros pour le plan Hydrogène et 2,5 millions d'euros pour le lycée Maurice-Genevoix, dans lequel sont concernés le gymnase et l'accueil.

Voilà, chers collègues, de façon la plus résumée possible.

Pour conclure, je pourrais reprendre la conclusion qui était celle du CESER disant que c'était une Décision modificative de portée modeste, sous-entendu sur le plan budgétaire – c'est vrai, vous le constatez, que 670 000 euros, c'est presque neutre. C'est une DM qui ne remet pas en question les grands équilibres votés au Budget primitif 2019, nettoyages, ajustements, on engage un peu plus et on réduit l'emprunt. C'est donc plutôt une Décision modificative qui conforte les grands équilibres et nos engagements au service des territoires et de nos concitoyens.

Voilà, Monsieur le Président, pour résumer cette Décision modificative au budget 2019.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur le Premier Vice-président.

Monsieur PELTIER, vous allez faire votre intervention et, si vous en êtes d'accord, je propose que vous introduisiez également les amendements, de sorte qu'on n'ait pas un débat par étapes dans votre intervention.

Monsieur PELTIER, vous avez la parole.

**M. PELTIER.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi en propos liminaire d'évoquer un sujet d'actualité qui rejoint notre hémicycle régional. En effet, il y a un an précisément, sur la proposition de notre groupe et avec l'appui d'une majorité d'élus de la Région, nous avons fait voter à l'instar de la Région Île-de-France présidée par Valérie PÉCRESSE et de la Région Hauts-de-France présidée par Xavier BERTRAND une charte de la laïcité, qui prend son sens semaine après semaine et mois après mois.

Notre question est simple. Cette charte a été votée il y a un an, est-elle appliquée dans notre Région ? Nous souhaiterions que vous puissiez nous éclairer sur ce sujet, tout en précisant que cette question, je la pose dans un esprit non polémique, responsable, que nous rejetons au nom de notre groupe les stratégies dangereuses de l'invective publique, qui conduisent, on le sait, à ce que les extrêmes parlent aux extrêmes et qui conduisent à une guerre de civilisation et de religion dont nous ne voulons pas.

De la même manière, nous rejetons les naïfs d'un fade vivre-ensemble qui ferait croire, par aveuglement, par lâcheté que la question de la laïcité, de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la liberté de culte, de la liberté de conscience sont des valeurs ou seraient des valeurs secondaires dans notre République.

Il nous semble donc indispensable, au nom de l'égalité de tous nos compatriotes devant la loi, de rappeler un principe fondamental dans notre République : si la loi se doit de protéger la foi ou l'absence de foi de chacun, aucune foi ne peut être au-dessus de la loi. Nous devons donc partout et pour tous appliquer avec autorité et fermeté les valeurs de la laïcité.

Sur l'introduction que vous avez évoquée avec votre Premier Vice-président, nous voudrions revenir sur les points suivants. Deux sujets ont été évoqués, la volonté de gérer notre Région et nous nous permettons, nous, d'appuyer aussi sur le dangereux mouvement de l'État et du centralisme jacobin qui vise chaque semaine à davantage de désengagements de l'État.

Nous vous le rappelons, quelle est notre vision économique ? Là encore, nous prônons une troisième voie qui n'est ni le chemin de l'esprit comptable et financier d'une vieille droite ni l'esprit hyperréglementé de la seule dépense publique d'une vieille gauche. Nous devons inventer un monde meilleur qui va tout à la fois récompenser les preneurs de risque, les entrepreneurs, les artisans, les commerçants, les travailleurs, revaloriser le pouvoir d'achat et permettre à toutes celles et ceux qui créent dans nos territoires d'être mieux récompensés.

Sur l'écologie, c'est un peu la même chose. Il y a aujourd'hui un affrontement entre les aveugles climatosceptiques, qui continuent à nous faire croire que tout va bien dans le meilleur des mondes, alors que chacun sait en conscience que notre planète brûle, et ceux qui au nom du dogmatisme tentent d'imposer une seule écologie fiscale, comme si la seule réponse à l'urgence écologique était la fiscalisation de nos concitoyens. Nous, nous nous battons pour l'écologie sociale, c'est-à-dire une écologie qui se réconcilie avec l'économie, une écologie qui se réconcilie avec le pouvoir d'achat, une écologie qui se réconcilie avec l'agriculture.

Et puisque vous m'en avez offert l'occasion, tout au long de cette journée nous essaierons de défendre des idées concrètes sur l'économie pour rationaliser, simplifier la vie de nos concitoyens à travers un amendement par exemple qui plaide, comme l'a proposé Xavier BERTRAND, pour un pilotage régional de Pôle emploi – arrêtons de tout confier à Paris car Paris n'est pas toute la France et nous avons besoin de proximité pour être efficaces sur les questions économiques. De la même manière, nous défendrons des amendements liés à une écologie positive, responsable, sociale, directement favorable au pouvoir d'achat de nos concitoyens, par exemple avec la suppression de la TVA pour tout achat de produit en circuit de proximité, entre un producteur et un consommateur, même s'il y aura des choses à affiner dans les semaines et les mois qui viennent sur ce projet, avec la division par deux par exemple de la TVA sur le transport collectif, les billets de train par exemple, ou encore avec un grand plan lié à l'hydrogène ou la suppression de la carte grise pour les véhicules propres.

En effet, plutôt que de fiscaliser et de punir les Français à qui on a expliqué pendant quinze ans qu'il fallait acheter des voitures diesel et à qui du jour au lendemain on dit « vous êtes les coupables, nous allons vous punir et vous taxer », encourageons, incitons fiscalement, accompagnons toutes celles et ceux qui basculent vers des véhicules propres de nouvelle génération.

Tel est le chemin que nous essaierons, humblement mais avec détermination, de tracer à vos côtés, avec une vision très simple : dans un monde mondialisé où seules règnent la finance et la logique de profit et vis-à-vis d'un pouvoir central qui s'enferme dans son dogmatisme jacobin, il est temps de défendre les territoires et de faire de notre Région un bouclier protecteur pour nos concitoyens.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur PELTIER.

Monsieur Charles FOURNIER.

**M. FOURNIER Charles.** - Merci, Monsieur le Président.

Les Écologistes sont passés d'un cap à un autre, ils sont d'un côté naïfs et de l'autre dogmatiques – je laisserai s'exprimer le Rassemblement national qui aura sans doute les mêmes réactions –, et vous seriez le parfait équilibre entre toutes les façons de penser dans ce monde. Je trouve que c'est pour le moins une vision qui bouge peu, finalement. Pour autant, j'y vois un signe d'espoir, depuis deux sessions vous parlez de l'écologie alors que vous ne l'aviez pas fait avant, si ce n'est les rares fois que vous étiez intervenu sur ce sujet pour dénoncer la moitié de la planète ou d'autres territoires comme étant les seuls responsables sur cette question.

Quelques mots sur la laïcité. Je voudrais juste redire que la loi de 1905 pose deux principes fondamentaux : à la fois la liberté de culte, qui est le premier article de la loi, et, dans le deuxième article de la loi, la neutralité de la puissance publique dans les affaires religieuses. C'est cela la laïcité dans son essence, et son essence aussi, c'est la paix entre tout le monde, c'est un instrument au service de notre capacité à vivre ensemble et pas l'exacerbation des différences, quelles qu'elles soient, ni invective dans des hémicycles ni autre tentative d'inscrire ce sujet comme étant un sujet de séparation. Je crois que c'est un sujet qui au contraire doit nous rassembler.

Je veux dire dans quel contexte se passe cette DM 2. Peu de choses à dire sur cette DM 2. Cela a été dit par Marc GRICOURT, c'est une DM d'ajustement, c'est une DM de bonne gestion puisque nous pouvons réduire notre emprunt, c'est une DM qui arrive en fin d'exercice. D'ailleurs, vous allez proposer deux amendements et c'est assez étonnant, à deux mois de la fin de la mandature de proposer des amendements budgétaires, comme si nous avions en deux mois le temps de mettre en œuvre de nouvelles politiques et de nouvelles décisions. C'est un exercice qui sera très compliqué.

Je voudrais dire que cette DM 2, cette session se déroule dans un contexte climatique d'urgence absolue, et je crois qu'il est urgent d'arrêter avec cette idée de l'écologie punitive ; je trouve que c'est tout à fait fatigant. Moi, je redis que c'est l'absence d'écologie qui est une punition, et c'est parce que nous n'en avons pas fait qu'aujourd'hui nous avons tant de difficultés sociales partout ; tout cela est intimement lié. Qui sont les victimes de l'absence de prise en considération des questions écologiques ? Ce sont les plus vulnérables. Qui vit dans des maisons mal isolées ou des maisons qui vont subir la chaleur ? Ce sont les personnes les plus vulnérables. Qui a besoin d'une voiture pour se déplacer de plus en plus loin pour essayer de travailler ou chercher du travail ? Ce sont les plus vulnérables. Qui n'a pas accès à une alimentation de qualité ? Ce sont les plus vulnérables. Ainsi, écologie et social, c'est le même sujet. Arrêtons de séparer sans arrêt ces questions. D'ailleurs, le mouvement des Gilets jaunes et toutes les

mobilisations citoyennes nous disent cela aujourd'hui. Ils ne nous disent pas « arrêtez le matraquage fiscal », ils disent « nous voulons de la justice, mais nous voulons aussi participer ». Personne ne dit qu'il n'a pas envie de contribuer à l'effort, au contraire, et ne les poussons pas dans cette idée que finalement toutes les responsabilités seraient ailleurs. Je crois que c'est une affaire de dignité et que l'écologie et le social, ce sont deux sujets totalement liés.

Je pourrais vous donner tous les exemples, qui ne sont pas pour demain ou d'ailleurs, du dérèglement climatique et des incidences extrêmement graves pour notre vie de tous les jours, pour nos concitoyens, particulièrement les plus vulnérables. Je pourrais vous parler de sécheresse, car nous sommes encore dedans. On peut se dire, parce qu'il pleut un peu, que nous en sommes sortis, mais nous sommes dans une situation de stress hydrique que nous n'avons pas connue jusqu'à maintenant. Nous avons des arbres qui meurent par manque d'eau dans notre Région, peut-être faut-il insister pour en prendre la mesure. Nous avons la rivière de l'Indre qui a baissé de 60 centimètres en un week-end avec un risque de disparition d'une nappe phréatique. Nous voyons des incidences sur le vin, et là, peut-être que cela pourrait nous mettre d'accord. Le cabernet franc, par exemple, était récolté en octobre et maintenant il l'est en été ; cela change tellement d'éléments. Nous ne pouvons pas être simplement dans de l'ajustement. Nous sommes dans des moments de transformation extrêmement profonds.

Évidemment, cette session s'ouvre dans ce contexte. Il y a des enjeux dont nous allons parler. Nous allons en parler là, nous en parlerons forcément dans nos orientations budgétaires majeures sur les mobilités au moment où, dans ce débat, la LOM, la loi d'orientation sur les mobilités, apporte des avancées intéressantes. Ce sont par exemple les mobilités vélo, les mobilités durables, mais la LOM envisage un avenir sans moyens puisqu'aujourd'hui il n'y a absolument aucune proposition pour accompagner les transformations qui nous sont proposées, et nous sommes notamment toujours en attente de réponses sur les lignes du quotidien. La Région s'est positionnée en 2018 pour dire qu'elle financerait 50 %, et aujourd'hui nous n'avons toujours pas d'élément pour savoir comment nous allons maintenir ces lignes. Quand on parle d'écologie, quand on parle de la vie de tous les jours, c'est à cela qu'il faut apporter des réponses concrètes, immédiates et urgentes.

Nous allons engager dans le même temps l'élaboration d'un contrat de plan État-Région avec des conditions quand même tout à fait particulières où il faut aller très vite, où les mobilités ne seront pas dedans – on ne sait donc pas où elles seront prises en considération – et où, dans ce contrat de plan État-Région qui va dessiner la structure aussi de notre capacité à intervenir, nous n'avons aujourd'hui pas d'élément, pas d'enveloppe et pas de périmètre qui nous permettent de discuter sérieusement.

Nous allons le voir avec nos orientations budgétaires, c'est un moment où il faudrait faire beaucoup plus, et c'est le GIEC qui le dit : 50 à 70 % des leviers de réponse à la transition écologique et aux enjeux du climat se passent dans les territoires. Il faut donner aux territoires les moyens de leurs ambitions et surtout les moyens de répondre aux préoccupations de nos concitoyens.

Cette session sera placée sous cet angle-là pour nous, et nous ne faisons pas de différence – j'insiste là-dessus – entre la question écologique et la question sociale. Je crois qu'il est même gênant pour nos concitoyens de leur laisser entendre que finalement, parce qu'ils seraient en situation de pauvreté, ils ne pourraient pas agir sur cette question. Ils ont aussi envie d'agir sur cette question. Soyons donc tous collectivement en mesure de les mobiliser sur ce sujet tellement déterminant pour notre avenir.

Ce sont des scientifiques français qui il y a trois semaines l'ont dit, on parle de températures en augmentation moyenne de 7 degrés. Le GIEC, lui, parle de 4 degrés. Avec 4 degrés, c'est le vivant qui est en jeu, ce n'est pas une blague ; on est dans une situation exceptionnelle. Par conséquent, ce ne sera pas un peu de vert, mais ce sera une transformation profonde et nous devons tous y contribuer.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur FOURNIER.

Monsieur CHASSIER a la parole.

**M. CHASSIER.** - Oui, Monsieur le Président, je suis obligé de répondre, pardonnez-moi, aux propos qui ont été tenus par Guillaume PELTIER, même si ce n'est pas tout à fait le sujet de notre débat, et je ne souhaite donc pas engager une discussion de fond sur cette question d'actualité certainement importante mais qui n'est pas, encore une fois, à l'ordre du jour.

Je tiens simplement à rectifier quelques propos qui ont été tenus. En effet, contrairement à ce que répètent des médias complaisants, notre élu Julien ODOUL n'a absolument pas invectivé publiquement et encore moins agressé une personne voilée. Il s'est adressé uniquement à la présidente de l'assemblée pour dénoncer une manifestation de prosélytisme religieux au sein de l'assemblée. Et c'est un point sur lequel Jean-Michel BLANQUER nous a donné raison. Il ne s'agit donc absolument pas d'une position extrémiste, comme cela a été dit.

Oui, Jean-Michel BLANQUER est d'accord pour dire qu'on devrait légiférer pour restreindre le port du voile, au moins pour les accompagnateurs scolaires. C'est donc nous donner raison. Position d'ailleurs partagée par une large majorité de nos concitoyens, position de bon sens – un sondage le rappelait encore ce matin. Je voulais donc faire cette mise au point. Il n'y a pas d'invective, il n'y a pas d'agression, il n'y a pas de position extrémiste dans la remarque qui a été faite par notre élu.

Revenons donc à notre DM 2. Nous parlons d'un budget, au sens large, de l'ordre d'1,5 milliard d'euros et évidemment la modification proposée est un ajustement modeste dont vous avez résumé les grandes lignes : 6,6 millions d'euros supplémentaires en recette, des dépenses courantes en baisse de 2,3 millions, des investissements en contrepartie abondés de 3 millions d'euros et un recours à l'emprunt diminué d'un peu plus de 6 millions. Cette vue d'ensemble peut paraître satisfaisante et, de fait, elle l'est d'un point de vue de l'orthodoxie budgétaire.

Je voudrais toutefois souligner quelques points qui ont retenu notre attention, parce qu'évidemment les sommes évoquées correspondent au solde d'opérations en plus et en moins dans un certain nombre de politiques.

Au niveau des recettes, trois éléments d'explication. On a 6,6 millions d'euros supplémentaires de recettes, il y a un peu plus de 4,1 millions d'euros qui proviennent des transports routiers de voyageurs. Il s'agit d'un ajustement à la hausse des recettes prévues dans les conventionnements avec les départements, donc un rééquilibrage technique. 1,4 million d'euros de plus au niveau de la formation professionnelle, 1,5 million d'euros de hausse de recettes fiscales, nous dites-vous, mais il convient de détailler car il y a du plus et du moins. 3 millions d'euros en plus, en fait, au titre du mécanisme de péréquation, mais ce qui est intéressant, c'est le motif de cet abondement et je cite le rapport : « Nous percevons cet abondement parce que le produit des ressources qui se sont substituées à la taxe professionnelle a progressé moins rapidement sur le territoire régional que l'ensemble des régions françaises entre 2011 et 2018. » Cela traduit une situation que nous avons déjà relevée. Le taux de croissance du PIB régional en Région Centre-Val de Loire nous classe en effet parmi les régions les moins performantes, les moins dynamiques et il nous faudrait un jour analyser les causes de ce phénomène.

Ainsi, plus 3 millions d'un côté et moins 1,4 million de l'autre en fiscalité indirecte, cela donne principalement un produit moins important qu'attendu sur la TICPE Grenelle en raison d'une baisse de dynamisme de la consommation des carburants, ce qui montre les limites et les conséquences de ces prélèvements que nous jugeons excessifs.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, la diminution de 0,22 % n'est pas due spécialement à des efforts de gestion supplémentaire. Elle s'explique surtout par une écriture technique portant sur l'inscription des intérêts courus non échus, qui sont revus à la baisse de 2 millions d'euros. Il s'agit donc plus d'une rectification comptable que de l'effet d'une gestion plus vertueuse.

Pour le reste, peu de montants importants mais tout de même quelques points, quelques remarques :

- une moindre consommation de crédits pour l'hébergement des personnes âgées ou les dispositifs énergies renouvelables, service public régional de l'énergie, etc., ce qui appelle une nouvelle fois à la vigilance et à l'évaluation sur tous les dispositifs qui fonctionnent en mode guichet ;

- un abondement certes modeste au financement des organisations syndicales – plus 3 000 euros –, ce qui de notre point de vue n'est pas le rôle de la Région, mais il est surprenant que cet ajustement ait été anticipé dès hier en Commission permanente et cela risque de poser problème ;

- un projet de coopération internationale avec le Laos, avec l'Association française de développement, projet de coopération dans lequel la subvention de l'Association française de développement ne transite plus par la Région, ce qui nous amène à supprimer 91 000 euros en recettes mais seulement 44 000 euros en dépenses, d'où un surcoût pour la Région de 46 840 euros qui me semble difficile à expliquer ;

- enfin, parmi les autorisations d'engager, nous remarquons qu'il est prévu de doubler le budget de Human Tech Days en 2020, passant de 200 000 à 400 000 euros. Ce type d'événement nous coûte de plus en plus cher.

En ce qui concerne l'investissement, il s'agit surtout de réaffectations en fonction d'opérations qui ont pris du retard ou qui sont reportées.

- Au chapitre transports et mobilités, moins 6,5 millions d'euros sur la réalisation du hangar de l'aéroport de Châteauroux-Déols en raison d'un appel d'offres infructueux, ce qui retarde malheureusement encore l'opération, et le CESER s'en inquiète.

- Moins 3,7 millions d'euros sur les infrastructures ferroviaires, ce qui permet d'affecter 10,7 millions sur l'acquisition de matériel roulant.

- Par ailleurs, nous avons respectivement plus 620 000 et 1 540 000 euros pour la création/reprise et le développement des TPE, ce qui nous semble aller dans le bon sens et répond à une demande. Mais il est surprenant, dans le même temps, que le Fonds régional de garantie BPI n'ait pas été mobilisé. C'est une remarque que nous nous sommes faite à la lecture de ce document.

- Au chapitre des lycées, nous avons pu remarquer une baisse tendancielle des investissements, comme on le souligne depuis quelque temps : 120,9 millions d'euros au BP 2018, 108,7 après la DM 2, diminution encore plus sensible pour la partie immobilier et équipement des lycées puisqu'on était à 94,2 millions au BP 2018 alors que nous sommes à 70,1 millions après la DM 2 de 2019 ; c'est quand même 24 millions d'euros de moins et c'est un sujet d'inquiétude dont il sera question pour le débat d'orientations budgétaires. Enfin, nous relevons une fois encore que les performances énergétiques sont inférieures aux objectifs contractuels dans 16 lycées sur 18 dans le cadre du contrat de performance énergétique, et ce, malgré un hiver plutôt clément.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire sur cette DM 2.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci, Monsieur CHASSIER.

Monsieur GILLE a la parole.

**M. GILLE.**- Merci, Monsieur le Président.

Un petit mot tout d'abord pour noter l'exploit de Guillaume PELTIER qui a réussi, je crois, à ne pas parler de la DM 2 mais aussi pour dire que j'ai relativement goûté sa profession de foi liminaire. En effet, pour poursuivre son brillant parcours pour de multiples raisons depuis pas mal d'années, en revoyant sa trajectoire et en écoutant sa profession de foi – et je l'en félicite – à la fois républicaine, laïque, écologique et décentralisatrice, je me suis dit qu'on a dû avoir au fil des ans une bonne influence sur lui. Finalement, c'est cela la gauche, c'est un travail pédagogique de fond qui, je trouve, porte ses fruits, et j'y vois un sujet de satisfaction pour nous. Je crois qu'on peut s'en féliciter et l'en féliciter. Je pense que c'est notre histoire de porter depuis des années cette idée de la liberté de conscience absolue et de la séparation, comme l'a rappelé Charles, des églises et des affaires publiques. On est toujours content quand notre bonne influence s'étend.

Pour la suite, je vais essayer quand même de dire quelques mots sur la DM 2, sur cette Décision modificative relativement modeste puisque, peu ou prou et selon la façon dont on la prend, elle porte sur 1 % des crédits. Pour tous ceux qui gèrent des affaires publiques, vous savez qu'on gère des gros budgets, mais finalement ce sont les marges qui sont importantes. C'est 5 %, et parfois c'est le dernier pour cent qui permet, parce qu'on est contraints, de faire les choses.

Là aussi, il faut le souligner car je pense que si elle est modeste, elle atteste quand même de la qualité de la gestion que nous menons. Finalement, avoir une DM qui à la fois apporte des recettes complémentaires, montre la maîtrise des dépenses, puisqu'on arrive à les baisser et un peu, et permet d'abonder les budgets d'investissement, ce qui est une priorité, tout en baissant – j'insisterai un peu là-dessus – le recours à l'emprunt, je pense qu'on ne peut que s'en féliciter et cela atteste encore une fois de notre bonne gestion.

Recours à l'emprunt, puisque nous allons avoir une session assez budgétaire avec plusieurs rapports qui tournent autour des questions budgétaires et j'imagine plus tard dans la journée un débat justement sur le recours à l'emprunt. J'insiste sur le fait que là, entre cette DM et celle que nous avons eue précédemment, c'est 12 millions de moins de recours à l'emprunt, un peu comme les autres années, ce qui finalement va nous ramener au même étiage que l'année dernière, c'est-à-dire à un recours à l'emprunt à 91 millions d'euros alors que nous avions prévu 103 millions.

Mais pourquoi prévoit-on 103 millions d'euros ? Parce que quand on fait le budget, et cela atteste de la sincérité de notre démarche, on met les crédits nécessaires, même si la réalité prouve qu'on a besoin de moins car on a une bonne gestion. Et cela ne veut pas dire, comme je l'ai vu dans le rapport du CESER où certains s'inquiétaient, qu'on ne fait pas les investissements ; c'est parce que notre exercice budgétaire permet de moins y recourir, ce qui est une bonne chose. De plus, cette Décision modificative atteste de notre transparence, puisque, comme cela a été dit par certains, on fait aussi ce travail de toilettage sur les AP, ce qui montre notre volonté de transparence sur la réalité de la situation budgétaire de notre Région.

On y reviendra sur le débat des orientations budgétaires, cela atteste d'une bonne maîtrise des dépenses, d'une maîtrise aussi du recours à l'emprunt et de notre volonté de mettre l'accent sur l'investissement afin de mener les politiques que l'on souhaite et encore plus fortement, je pense, et on va le dire tout à l'heure, sur la question des transitions écologiques. Cela passe aussi par notre action sur les transports en commun et par la montée en puissance,

même si on n'a pas eu tous les transferts de l'État, je le rappelle, sur la compétence économique, car c'est également important.

Mais je rappelle notre volonté et notre projet qui est un travail de structuration de notre Région et d'accompagnement – c'est cela, la politique moderne, la politique aujourd'hui – des transitions nécessaires tout en étant aussi la collectivité qui accompagne nos concitoyens au quotidien sur l'économie, la formation, le transport, etc.

Je pense que cette Décision modificative, quoique modeste, atteste de la réalité de la qualité de notre travail et de notre engagement au quotidien pour les habitants de cette Région.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur GILLE.

Nous allons ouvrir le débat avec la prise de parole de Monsieur NICOLAS.

**M. NICOLAS.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, mon propos concerne précisément l'écologie et la mobilité.

Dans le cadre des transports propres, nous souhaitons exprimer une volonté plus ambitieuse autour des véhicules lourds que sont les bus et les camions. Certes, notre Région s'est dotée d'un plan Hydrogène, c'est une bonne chose, mais il semble encore modeste face aux enjeux.

Nos collectivités, nos entreprises sont encore obligées aujourd'hui d'acheter des bus et des camions diesels par manque de stations de recharge. Je viens de le vivre à titre personnel au sein de ma communauté de communes. Il a fallu acheter deux bus scolaires avec le concours financier de la Région que je remercie d'ailleurs, mais faute de solutions propres, de stations de recharge à proximité, nous avons été dans l'obligation d'acheter des bus diesels, et c'est encore fréquent dans notre Région. De même, la direction transport réfléchit aussi à l'achat de trains à hydrogène pour certaines lignes non électrifiées.

Nous proposons donc, à l'image de ce que les syndicats d'énergie ont pu réaliser pour les voitures électriques avec le déploiement de plusieurs centaines de bornes de recharge pour véhicule électrique sur l'ensemble de notre territoire régional, d'arrêter un plan pluriannuel ambitieux, d'implantation de stations de recharge d'hydrogène, mais aussi de biogaz, de bio GNV sur l'ensemble du territoire régional en nouant les partenariats nécessaires avec les acteurs concernés. Par exemple, il y a des porteurs de projets de méthanisation, un certain nombre de projets dans la Région et on peut imaginer avoir des stations de GNV biogaz, biométhane autour de ces implantations, et de même pour l'hydrogène, car on est bien sûr d'accord pour produire de l'hydrogène vert, c'est-à-dire issu de l'électrolyse de l'eau et non de la pétrochimie. Je pense donc aux grands parcs éoliens ou photovoltaïques de notre Région pour y implanter des stations d'électrolyse et d'hydrogène permettant ainsi de développer la mobilité propre des véhicules lourds.

Je rappelle que les syndicats et territoires d'énergie, dans le cadre du partenariat qu'ils ont signé avec vous, Monsieur le Président, sont à votre entière disposition – celle des services et des Vice-présidents concernés de la Région – pour s'engager aux côtés de la Région afin d'atteindre ses objectifs.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur NICOLAS.

Monsieur DUMAS a la parole.

**M. DUMAS.** - Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais juste intervenir pour essayer d'illustrer un peu cette Décision modificative, notamment en ce qui concerne le volet investissement. Nous l'avons vu tout à l'heure, le Vice-président Marc GRICOURT nous a fait état à la fois de la démission des dépenses de fonctionnement et de la diminution de l'emprunt ; en ce qui me concerne, je voudrais plus particulièrement illustrer le volet investissement.

Pour illustrer ce volet, je prendrai l'exemple de la commune dans laquelle je suis élu, Ingré, commune dans laquelle de gros projets d'investissement en matière éducative ont été envisagés par la Région au niveau principalement du lycée Maurice-Genevoix. Ces investissements vont être de deux ordres. Tout d'abord, un gros programme d'agrandissement et de rénovation du lycée Maurice-Genevoix, avec 2 500 mètres carrés qui vont être créés et 2 500 mètres carrés qui vont être rénovés, avec une décision de programme qui a été actée en début d'année de plus de 11 millions d'euros. Il se trouve que lors de l'étude de ce projet, il a été relevé par les professionnels qu'il fallait veiller à la partie suscitant la plus grande préoccupation, soit la partie énergétique. Ensuite, des locaux qui devaient aussi être traités dans le cadre de cette restructuration – je pense aux locaux de restauration mais aussi aux locaux de la vie scolaire et administratifs –, ce qui aujourd'hui engendre au niveau de cette Décision modificative le rajout d'une somme de l'ordre de 1 million d'euros pour modifier la teneur de ce projet.

La Région a également décidé d'investir, toujours dans le cadre de ce projet en lien avec l'éducation, dans la réalisation d'un nouveau complexe sportif, d'un gymnase, pour être clair, qui permettra aux lycéens de pratiquer des activités physiques et sportives. Ce gymnase va traduire aussi une volonté forte d'utilisation d'énergies renouvelables qui permettra d'atteindre un haut niveau de performance énergétique avec une certification, ce qui nous permettra ensuite de candidater à l'appel à projets FEDER sur les bâtiments démonstrateurs en efficacité énergétique. Pour cela, la Décision modificative prévoit d'abonder l'autorisation de programme 2019 d'un montant de 1,6 million d'euros, ce qui porte ce projet à 5,3 millions d'euros.

Au travers de ce petit exemple, je voulais insister sur l'investissement fort de la Région en matière éducative, avec ces deux rajouts aux autorisations de programme initiales qui concernent la rénovation des lycées.

Je vous en remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur DUMAS.

Monsieur ROULLET a la parole.

**M. ROULLET.** - Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement sur la question des territoires solidaires dans le cadre de la DM 2. Chacun connaît la situation des territoires et on s'aperçoit que la DM 2 en ce qui concerne les territoires solidaires est construite en fonction du rythme auquel vont les territoires. En effet, il y a des territoires qui sont encore en troisième génération, qui vont terminer la troisième génération, des territoires en quatrième génération et des territoires qui frappent à la porte de la cinquième génération.

Ainsi, quelques éléments sur les différents dispositifs.

- Pour les contrats régionaux d'agglos, il y a la prise en compte du contrat d'agglomération de Dreux avec des crédits importants, soit 1 million d'euros en plus. Au total, c'est 1 460 000 euros qui sont abondés en crédits de paiement pour les contrats d'agglomération.

- Pour les villes moyennes, il s'agit d'honorer le contrat de ville moyenne de Châteaudun pour la réhabilitation de la caserne Kellermann.

- Concernant les contrats régionaux de pays, on a un abondement de 1 340 000 euros ; il s'agit d'honorer la fin des contrats en ce qui concerne la troisième génération – vous avez la liste page 12.

- Pour les initiatives de développement territorial, on s'aperçoit qu'on passe de 1 400 000 à 1 250 000 euros, qu'il y a donc une baisse en ce qui concerne l'animation du réseau Oxygène car il y a des délais à respecter pour le nouveau marché, si bien que l'acompte en ce qui concerne la deuxième phase ne peut être versé.

- S'agissant des CRST, les contrats régionaux de solidarité territoriaux, on passe de 44 millions à 43,2 millions. C'est ce que je disais tout à l'heure, il y a une baisse puisqu'il y a au départ, dans la construction du Budget primitif de la part des services, une estimation en fonction de ce qu'on connaît du rythme des territoires. Il y a des territoires qui vont beaucoup plus vite qu'on ne le pensait et d'autres, par contre, qui vont beaucoup moins vite. Je pense en particulier à Chartres, je pense aussi à Orléans et bien évidemment de façon beaucoup plus importante à Tours.

- Hébergement et logement spécifiques. Là, ce sont plus des mouvements d'AP et d'AE qui sont créés, AP créées intéressantes en ce qui concerne le Cher, car c'est la conséquence de l'avenant de la convention Région-Département avec le Cher. Résidences seniors, domotique. Et concernant les crédits de paiement, il y a des mouvements modestes car ajustés évidemment en fonction des besoins en ce qui concerne le logement des personnes âgées toujours dans le Cher au titre de la convention Région-Département.

- Pour les projets structurants d'aménagement du territoire, là aussi cela concerne la convention Région et Département du Cher, avec une AP qui est créée en ce qui concerne le Pôle du cheval et de l'âne et l'abbaye de Noirlac, qui sont des sites tout à fait structurants et qui participent à l'attractivité du territoire. Des crédits de paiement à hauteur de 550 000 euros pour finaliser des opérations dans le cadre du Fonds Sud. Il s'agit de Noirlac, de l'entreprise (*inaudible*) à Châteaurox, de l'hôtel d'entreprises du Blanc, mais aussi d'un élément important qui est la question de reconversions de friches à Montargis, Noyers-sur-Cher et Blois. Enfin, des crédits aussi pour les MSP à Levet, Voves, Le Blanc et Châteaumeillant, pour ne citer que ces quelques exemples.

Je terminerai mon propos, Monsieur le Président, en lien à ce qu'a dit Monsieur PELTIER – je regrette qu'il ne soit pas là, je pense que ses collègues lui en parleront. En effet, Monsieur PELTIER s'est exprimé sur le volet écologique en condamnant les climatosceptiques, et il a raison, et en condamnant aussi l'écologie fiscale en disant que lui-même et sa famille politique étaient pour l'écologie sociale, ce qui est une bonne chose. En revanche, je pense que sa pensée est confrontée à une certaine contradiction. En effet, il y a quelques mois, il déclarait au sein de cette assemblée que l'énergie nucléaire était l'énergie d'avenir. Moi, quand on me parle de nucléaire, je pense tout naturellement à Tchernobyl et à Fukushima, qui constituent des drames humains considérables et qui sont un désastre écologique. Je pense qu'il y a une contradiction à défendre l'écologie et à se prononcer aussi pour l'énergie nucléaire. C'est mon sentiment et je crois que le débat, il faudra qu'on l'ait, il faudra qu'on ait un débat profond au sein de cette assemblée sur la question de l'énergie nucléaire.

Enfin, je terminerai aussi par une incompréhension. Monsieur PELTIER se dit « on n'est ni vieille droite ni vieille gauche », ce qui me fait penser à ce que pense le président de la République concernant l'ancien monde. Je crois qu'il y a là aussi quelque chose peut-être à clarifier.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci, Monsieur ROULLET.

Madame GOIMBAULT a la parole.

**Mme GOIMBAULT.**- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, vous annoncez une recette de fonctionnement supplémentaire de 4,1 millions d'euros pour les transports et mobilités durables, alors que la Région a contribué à hauteur de 6 millions d'euros à la mise en place de la nouvelle grille tarifaire et des gratuités des transports. L'Eure-et-Loir contribue, notamment sur les transports routiers de voyageurs et tout particulièrement les AOT 2 issues du transfert de charge du transport scolaire, à hauteur de 20 % de cette recette supplémentaire, mais celle-ci relève plus de la négociation interne que du coût réel de transport.

Cependant, certains salariés ont subi une augmentation importante de l'abonnement Rémi de 12 % alors que certaines lignes régulières ont été supprimées en périodes hors scolaires, passant de 39 euros à 50 euros en mensuel. Il en est de même des transports ferroviaires, car même si la carte Rémi Liberté apporte des réductions conséquentes, elle ne peut être rentabilisée qu'à partir du quatrième voyage aller-retour pour les occasionnels – nous en avons déjà parlé au moment de la grille tarifaire. Sur Chartres-Paris par exemple mais aussi sur bien d'autres lignes de la région, il en est de même et les problématiques sont identiques.

La nouvelle grille tarifaire a certes permis d'économiser et de gagner en pouvoir d'achat, mais pas pour tous. Comme d'habitude, les salariés et les retraités continuent à travailler le prix fort. Il est à espérer que la nouvelle recette supplémentaire provenant des AOT 2 n'impacte pas par ricochet les budgets des collectivités qui seraient alors obligés soit d'augmenter le versement transport des entreprises, soit les impôts directs des Euréliens.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Je vous remercie, Madame.

Dernier orateur inscrit, Philippe FOURNIÉ.

**M. FOURNIÉ Philippe.**- Je vais prendre du temps puisque j'ai été interpellé plusieurs fois.

Premier élément, la propulsion alternative et la propulsion propre. Cher Xavier NICOLAS, tu vas m'obliger à faire des annonces qui auraient dû être faites dans le cadre soit des orientations budgétaires, soit du budget. Par conséquent, si cela sort d'ici, je saurai que cela vient de quelqu'un d'entre vous ! Et je l'ai déjà annoncé en Commission consultative des services publics, si bien que certains de vos collègues ont déjà eu ces annonces.

Tu l'as très bien dit, lors du prochain budget – que vous serez obligés de voter puisque vous serez d'accord avec moi, avec notre orientation ! – on va payer un ticket d'entrée pour les trains d'Alstom, les trains à hydrogène, soit un peu plus d'1 250 000 euros pour avoir droit à des éléments de l'expérimentation du train à hydrogène, lequel devrait circuler en 2021 avant les présidentielles, même si l'État aujourd'hui ne s'engage pas dans ce financement. Mais on est

plusieurs régions à le financer, ainsi on aura des éléments d'appréciation et de travail avec la SNCF et avec Alstom. C'est le premier point.

Deuxième point, on a réfléchi et on va s'engager sur une évolution de la propulsion de nos cars. Les cars, ce sont 500 cars qui font essentiellement de l'interurbain et un peu plus de 1 900 qui font du scolaire. Il y a déjà des réalisations. Dans quelques semaines, on inaugurerà une ligne régulière au gaz entre Bourges et Châteauroux puisqu'il y a un avitaillement biogaz à Bourges, ainsi qu'une ligne électrique entre Orléans et Pithiviers puisqu'il y aura une recharge à induction en gare d'Orléans. Mais ce n'est pas suffisant.

Par conséquent, on vous annoncera, je vous annoncerai mais je vous l'annonce là, en 2028, c'est-à-dire lors de la convergence de tous les marchés interurbains – cela concerne, je l'ai dit, 500 cars –, il n'y aura plus de cars diesels dans la Région. On va travailler avec vous, avec tous les syndicats d'énergie pour voir ce qu'on va mettre en fonction des marchés qui vont commencer dès l'année prochaine, puisqu'il y a la délégation de service public 28 qui arrive. On va voir quels écosystèmes vont nous être proposés ; il faudra revoir des schémas d'avitaillement et je crois qu'il nous faut là-dessus avoir beaucoup d'allant. Il y aura de l'hydrogène, de l'électrique, du gaz ; on ne va pas imposer quoi que ce soit.

C'est l'annonce que nous faisons aujourd'hui mais qu'on aurait dû faire dans quelques jours. C'est un engagement fort. S'agissant du transport scolaire, on va attendre la loi d'orientation sur les mobilités et voir si les communautés de communes prennent la compétence, seules ou regroupées. Si elles prennent la compétence, elles auront aussi cet enjeu devant elles et je le leur rappelle régulièrement, car c'est un des enjeux que nous devons porter ensemble.

Concernant les tarifs, je vais vous dire l'histoire des tarifs, notamment ferroviaires.

**M. le Président.** - Brièvement, Monsieur le Vice-président.

**M. FOURNIÉ Philippe.** - Oui, rapidement. Les tarifs ferroviaires de base sont les mêmes qu'avant. Oui, je vous les donnerai ligne par ligne, les tarifs de base sont les mêmes qu'avant.

Historiquement, la SNCF avait une politique qu'on appelle de petits prix, si bien que le chiffre d'affaires s'écroulait, et ce, dans toutes les régions. Les petits prix, c'était un peu plus de 50 % des billets, mais c'était profondément injuste car il fallait aller voir tous les jours si on pouvait attraper des petits prix – je parle pour les occasionnels. Ainsi, nous avons mis en place quelque chose de juste, c'est-à-dire qu'avec une carte on a des réductions tout au long de l'année, qu'il fasse beau ou non, qu'il y ait une lune ou pas, et je crois que c'est quelque chose de profondément juste. On peut tout dire, mais c'est la réalité des chiffres.

Il y a 60 000 cartes Rémi, Rémi Liberté, Rémi Senior, car on a depuis le 1<sup>er</sup> septembre une politique senior ; je pourrais vous en parler pendant des heures mais je ne suis pas sûr que mes collègues et le président seraient d'accord. On a vendu 60 000 cartes et on a aujourd'hui une augmentation de la fréquentation ainsi que du chiffre d'affaires. Vous le voyez dans la DM, il y a 200 000 euros qui sont retirés car on a gagné plus d'argent du fait qu'il y a plus de monde dans les trains. En effet, les gens ont compris notre logique d'attractivité en matière de transports collectifs.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur FOURNIÉ.

Monsieur Valentino GAMBUTO, juste un mot pour répondre à une question qui a été posée s'agissant de Human Tech Days, puisque vous avez cette responsabilité.

**M. GAMBUTO.** - Oui, absolument. Je voulais juste rassurer Monsieur CHASSIER, le budget en ce qui concerne les HTD n'a pas augmenté. On est tout simplement sur les deux exercices, mais on se retrouve avec un budget constant en prévisionnel concernant ces HTD.

J'en profite pour un deuxième mot, pour vous dire que le mois des HTD sera le mois de janvier. Il y a un certain nombre d'actions, de manifestations qui auront lieu dans toute la Région, et un appel à projets vous est proposé pour que dans chacune de vos communes vous puissiez participer.

Le budget est donc constant, ce n'est pas une augmentation, un doublement du budget, mais on lisse simplement sur les deux années puisque des dépenses sont déjà engagées.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur GAMBUTO.

Je donne la parole au Vice-président chargé des Finances.

**M. GRICOURT.** - Monsieur le Président, c'est pour vous répondre à Monsieur CHASSIER.

Monsieur CHASSIER, sur la question de la péréquation CVAE, c'est vrai qu'on a progressé moins vite que d'autres régions. Mais sur les 184 millions d'euros de péréquation CVAE au niveau national, il faut que vous ayez en tête que l'Île-de-France en reverse déjà 160 millions et que les deux autres régions soumises également à versement sont Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire. Je vous invite à aller regarder les chiffres dont nous pouvons disposer nationalement, d'autres régions perçoivent beaucoup plus que nous et progressent donc moins vite.

Je ne voudrais pas, comme vous l'avez laissé penser, que nous serions parmi les plus mauvais élèves. La réalité n'est pas celle-ci et ces quelques précisions que je viens vous donner en attestent.

**M. le Président.** - Merci.

J'ai été saisi de deux amendements par le groupe UDC. Un premier amendement portant sur le développement économique de la recherche, de l'innovation et de la formation, avec un mouvement qui concernera le même domaine.

Qui présente le premier amendement ?

Chers collègues, vous avez bien évidemment le document sur table, avec l'exposé des motifs et la nature des mouvements financiers qui sont proposés.

Monsieur NICOLAS.

### **AMENDEMENT N° 1 PRESENTE PAR LE GROUPE UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE**

**M. NICOLAS.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, cet amendement reprend un peu les propos que j'ai tenus tout à l'heure et qui ont été aussi relayés par le Vice-président en charge des Transports.

Il s'agit effectivement de produire davantage d'hydrogène, mais, comme je le disais, de l'hydrogène vert, c'est-à-dire issu de l'électrolyse. Notre Région connaît aujourd'hui le développement d'un grand nombre de parcs photovoltaïques ou éoliens soit déjà opérationnels, soit en cours. On sait qu'il faut six à huit ans pour porter de telles opérations. Ce qui est donc important, c'est de pouvoir se greffer à ces opérations pour prévoir les unités de production d'hydrogène vert.

Par conséquent, la proposition que fait notre groupe, c'est de supprimer 150 000 euros du programme d'engagement « Économie sociale et solidaire » pour les porter en augmentation d'autorisations d'engagement du programme « Transition hydrogène », afin de pouvoir accroître l'ambition du plan Hydrogène régional.

Je vous remercie.

**M. le Président.** - Merci.

Monsieur FOURNIER, pour le groupe des Écologistes.

**M. FOURNIER Charles.** - Avant de rentrer dans le fond du sujet, je veux juste dire qu'un amendement, là, en DM 2, juste à la fin de l'exercice en nous disant « dépensez 150 000 euros sur l'hydrogène »... Évidemment, nous, nous avons prévu de dépenser de l'argent sur l'hydrogène et nous avons prévu une assistance à maîtrise d'ouvrage, et on n'a pas besoin de plus de crédits pour les réaliser. J'entends bien que cet amendement, c'est pour exprimer un point de vue, mais il est budgétairement inefficace puisqu'on aura encore une Commission permanente et vous savez les délais pour y inscrire des sujets. Par conséquent, cela ne marche pas tout à fait.

Le deuxième élément porte plutôt sur le fond. Je crois urgent, avant de parier sur telle ou telle solution, d'avoir une vision de ce que sera le mix énergétique un peu plus durablement et de ce que seront nos mobilités dans nos territoires. Je crois à la nécessité, puisqu'a été évoquée la question des mobilités, d'avoir un schéma d'avitaillement et de ne pas partir bille en tête sur telle ou telle solution qui serait la bonne. De territoires à territoires, les solutions ne seront pas forcément les mêmes. Certains territoires auront recours au biogaz par la méthanisation, et de toute évidence ce sera pertinent.

Sur l'hydrogène, je voudrais aussi qu'on fasse attention à ne pas transformer l'hydrogène en un nouvel or vert qui va remplacer le pétrole. Je rappelle que l'hydrogène est un vecteur d'énergie, pas une énergie. Ainsi, dans le mix énergétique, dire qu'on va mettre de l'hydrogène, c'est un peu étonnant ; c'est comme si vous disiez qu'on met du gaz mais sans dire d'où il vient.

Aujourd'hui, Xavier, tu le sais, 93 % de la production d'hydrogène dans notre pays n'est pas d'origine verte. S'il faut qu'elle le devienne, on y est tout à fait favorables et il faut y travailler, mais cela coûte cher, très cher. Il faudra donc aussi regarder ces aspects pour faire des choix équilibrés qui prennent en considération cette dimension financière. On ne peut pas l'appeler sur certains sujets et ne pas l'appeler sur d'autres ; c'est tout à fait important.

Notamment, en matière de mobilité il faudra regarder quand c'est pertinent. Je pense que sur le train, c'est sans doute intéressant et il convient de regarder ce que cela peut donner. C'est en cours, on a des projets qui arrivent. Sur la mobilité du quotidien, je reste plus dubitatif, particulièrement quand on parle de vélo. Quand on prend un vélo, on met le système hydrogène et le système électrique. Ainsi, peut-être qu'il faut mieux rester... Cela fait des vélos qui ont du poids.

Pour autant, pour avoir des démonstrateurs, pas de problème, on peut travailler ces questions-là, mais je crois qu'il faut les regarder dans leur ensemble et non pas en faisant des

paris. Je pense à une autre Région, Rhône-Alpes-Auvergne, qui est partie à fond là-dessus et qui aujourd'hui mesure les écarts entre l'intention et la réalité. Je trouve qu'il faut donc être prudent.

Concernant l'hydrogène, il y a sans doute des enjeux sur le stockage de l'énergie, évidemment, même s'ils ne sont pas immédiats. On a besoin sur le stockage des énergies renouvelables de solutions qui pourraient s'appuyer sur l'hydrogène ; il y a des pistes sur la méthanation. Bref, on a bien sûr des sujets tout à fait intéressants et c'est le sens de l'assistance à maîtrise d'ouvrage que nous avons initiée et qui va nous permettre de coller au plan Hydrogène national tel qu'il a été envisagé, mais en l'adaptant aux réalités de nos territoires.

Je crois, en matière d'énergie, qu'il ne faut pas avoir une vision dogmatique. Je le dis à dessein, car souvent on nous renvoie, nous, la position dogmatique. Mais quand on regarde les coûts, le dogme n'est plus de notre côté, tant s'en faut, sur ces questions ; il est tenu parfois aussi avec des propos dithyrambiques sur telle ou telle énergie. Si on regarde le coût, par exemple, un sujet qui est souvent juge de paix, on voit qu'aujourd'hui la situation n'est plus du tout celle qu'on a pu raconter pendant des années. Nous voterons donc contre cet amendement.

J'ai oublié un élément. Prendre du côté de l'économie sociale et solidaire pour dire qu'on va faire des emplois de demain alors que l'ESS, ce sont des emplois d'aujourd'hui non délocalisables, c'est un mauvais choix. Là où vous allez chercher, je ne comprends pas bien, c'est de l'emploi immédiat et non délocalisable dans nos territoires.

On votera donc contre pour toutes ces raisons de faisabilité, de réserves sur le fond et de provenance de l'argent que vous allez chercher pour faire cet amendement.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur FOURNIER.

Monsieur CHASSIER a la parole.

**M. CHASSIER.** - Monsieur le Président, cet amendement porte en effet sur une question intéressante qui a déjà été évoquée : l'hydrogène peut représenter une des solutions de stockage de l'énergie à l'avenir, sans doute plus vertueuse que les batteries actuelles dont on aura l'occasion de reparler à l'occasion d'un amendement au sujet des véhicules propres ou qualifiés de propres.

Il convient toutefois, et cela vient d'être dit, de rester prudent et de rappeler d'une part que l'hydrogène n'est pas une source mais seulement un vecteur d'énergie et d'autre part que rien ne garantit, au niveau de la production, qu'elle se fasse sans émission de gaz à effet de serre. Tout dépend des sources de production. Il est vrai, malgré tout, et c'est intéressant, que cette solution permettrait d'amortir les pics de production non maîtrisés de certaines formes d'énergies renouvelables, le solaire et l'éolien, dont on sait qu'elles subissent des variations de production non contrôlables – on parle d'énergie fatale.

À l'heure actuelle, quand on a des pics de production sur ces types d'énergie, on est obligé de réduire la production des centrales nucléaires, ce qui est un paradoxe. On arrête de produire une énergie qui coûte moins cher pour favoriser une énergie plus coûteuse, et finalement c'est le consommateur qui paie sur sa facture à travers la CSPE. Oui, l'hydrogène permettrait d'amortir ces pics de production et d'éviter cet inconvénient.

C'est pourquoi nous avons déjà soutenu cette filière avec les réserves qu'on vient de faire, avec la prudence nécessaire, mais je crois que la Région peut encourager, accompagner des recherches et des projets, des projets démonstrateurs, notamment dans ce domaine.

Nous serons donc favorables à cet amendement.

**M. le Président.** - Merci.

Je donne la parole à Anne BESNIER, pour le groupe SRD.

**Mme BESNIER.** - Merci, Monsieur le Président.

Déjà, on peut se réjouir de quelque chose : l'hydrogène n'est plus un grand désert dans lequel prêchaient il n'y a pas si longtemps quelques personnes. Il commence à se peupler d'idées, de projets, d'amendements, et pour cela, c'est magnifique.

Mais 150 000 euros en fin d'année, ce n'est pas cela qui va changer quelque chose. Par contre, l'étude que la Région lance en ce moment sur le plan Hydrogène régional, qui va permettre de donner des pistes, en sachant que dans certains départements ils avancent et il y a des projets alors que dans d'autres c'est encore un peu le désert... Je crois que ce n'est pas 150 000 euros, et c'est pourquoi nous voterons contre l'amendement.

Toutefois, il faut absolument travailler sur un plan réel Hydrogène régional, mais pas que régional. Il faut travailler au niveau de l'Europe, puisqu'une plateforme de « smart specialization » est en train de voir le jour sur l'hydrogène, et il faut que la Région la rejoigne. Il faut travailler avec les autres régions européennes pour faire une « Hydrogen Valley », qui est proposée par l'Europe.

Ainsi, oui, il y a du travail à faire sur l'hydrogène, mettre 150 000 euros en fin d'année n'est pas utile, mais avoir vraiment le plan et savoir comment on y va en région et à l'échelle de l'Europe et en réponse au programme national, c'est utile, comme on le verra par la suite.

Merci.

**M. le Président.** - Merci.

Après avoir entendu l'ensemble des avis, votre groupe s'est exprimé.

Rapidement, Monsieur FORISSIER.

**M. FORISSIER.** - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste répondre en un mot à Charles FOURNIER qui faisait, au fond, une proposition de sous-amendement en disant qu'il ne fallait pas le prendre sur l'économie sociale et solidaire mais, si j'ai bien compris, sur la démocratie participative. Nous acceptons donc ce sous-amendement, ce n'est pas un problème.

*(Rires)*

Le sujet, c'est évidemment d'interpeller la majorité, l'Exécutif pour souligner l'importance de renforcer les gestes sur la filière hydrogène. C'était notre souhait et je crois que, sur le fond, on se retrouve tous de ce point de vue. C'est l'objectif de cet amendement. Moi, je trouve qu'il n'est pas anodin de le faire dans la période actuelle et c'est pour cela que nous le proposons.

Merci d'accepter le sous-amendement !

**M. le Président.** - Merci.

Je prends donc le vote sur cet amendement.

*(Mis aux voix, l'amendement du groupe Union de la Droite et du Centre est rejeté)*

*Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates (hormis Monsieur VERDIER) / Écologiste*

*Pour : Union de la Droite et du Centre / Rassemblement national / Monsieur VERDIER*

*Abstention : Madame RAIMBAULT / Monsieur COMMANDEUR*

**M. COMMANDEUR.**- Monsieur le Président, j'aimerais bien que sur ces votes – ainsi, ce sera fait pour toute la session –, vous demandiez qui s'abstient, qui vote pour et qui vote contre. Vous n'avez pas demandé qui s'abstenait sur ce rapport. En l'occurrence, moi, je m'abstiens. Et je rappelle que les votes sont individuels et pas par groupe.

**M. le Président.**- Absolument.

**M. COMMANDEUR.**- En conséquence, il serait bien que chaque élu puisse voter comme il le souhaite. Je m'abstiens. Merci.

**M. le Président.**- Absolument. Ainsi, abstention de Pierre COMMANDEUR et cet amendement n'est pas adopté par notre assemblée.

Il y a un second amendement, qui est présenté par ? Oui, je vous en prie.

## **AMENDEMENT N°2 PRESENTE PAR LE GROUPE UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE**

**Mme de PÉLICHY.**- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je pense que dans cette enceinte on est tous d'accord pour reconnaître que la lutte contre le chômage est un enjeu fondamental et il me semble qu'un ancien président de la République en avait d'ailleurs fait le marqueur de son mandat.

Cet amendement reprend un amendement que nous avons déjà déposé en 2016 et nous y demandons un pilotage unique de Pôle emploi par la Région Centre-Val de Loire. À ce titre, j'aimerais rappeler que le Premier ministre, à Bordeaux il y a quelques jours, a ouvert l'expérimentation dans la collaboration entre les régions et Pôle emploi, que la Région Hauts-de-France et la Région Pays de la Loire ont saisi cette opportunité d'expérimentation pour tenter un pilotage par la région de Pôle emploi.

Je pense que dans la lutte contre le chômage, on n'a pas encore tout essayé et que la question, tout simplement, de faire confiance aux territoires est une option que nous devrions ensemble essayer. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cet amendement.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci pour cette présentation.

Qui souhaite se positionner ?

Monsieur FOURNIER.

**M. FOURNIER Charles.** - Je voudrais d'abord dire à Nicolas FORISSIER que pour une fois que vous en rajoutiez sur mon budget... Mais c'était une illusion. Vous me proposez d'en retirer encore sur mes budgets. L'hydrogène, cela vient dans les budgets de l'environnement et j'étais plutôt heureux qu'un de vos amendements vienne abonder mes responsabilités. C'était une parenthèse.

Les présidents successifs ont fait du chômage le cœur de leurs sujets ; il y en a eu quelques-uns. Il y en a un qui en a peut-être plus parlé dans les mots, mais dans les faits beaucoup ont mis au cœur de leur programme la lutte contre le chômage et on voit bien que tout cela n'a pas très bien fonctionné, et cela fait quelque temps que cela dure.

Sur l'hypothèse que Pôle emploi décentralisé et pris en charge par les régions puisse être une bonne réponse, je trouve que la question mérite réflexion, qu'elle doit s'étudier et qu'il y a sans doute des transferts de responsabilité qui sont déjà en partie à l'œuvre et qui méritent d'être abordés avec sérieux ; je pense que c'est tout à fait important. Je ne suis plutôt pas en désaccord avec l'idée.

Par contre, un amendement de 50 000 euros, encore une fois, en fin de budget, je ne vois pas bien le sens de cette dépense que vous nous proposez de faire. Si cela avait été un vœu, peut-être aurait-on eu un débat, mais sur un amendement je ne vois vraiment pas le sens de l'exercice que vous nous proposez.

Ainsi, nous voterons contre car c'est une dépense dont on ne voit pas bien ce qu'on pourrait en faire pour aller dans le sens de l'argumentaire qui est proposé dans votre amendement.

**M. le Président.** - Merci.

Monsieur CHASSIER.

**M. CHASSIER.** - Monsieur le Président, deux choses rapidement.

D'abord, nous avons déjà exprimé, et nous le redirons au moment des orientations, nos réserves au sujet de l'expérimentation dans les régions ; c'est une chose avec laquelle nous avons toujours été prudents. Deuxième point, au niveau de la proposition budgétaire, je ne comprends pas bien qu'on retire 50 000 euros sur une autorisation d'engagement – on est sur des crédits de fonctionnement – au BP 2019. Au chapitre « aide à la création », on avait 145 000 euros en crédits de fonctionnement.

Pour abonder l'autorisation de programme « formation et accompagnement vers l'emploi », je vois que sur le BP 2019 – je ne parle pas de l'autorisation d'engagement –, on avait sur cette ligne 3 060 000 euros. Il y a donc une disproportion. Pourquoi retirer 50 000 euros sur cette ligne pour la mettre sur l'autre ?

Cela ne nous semble pas pertinent et nous ne voterons donc pas cet amendement.

**M. le Président.** - Merci.

Madame GAUDRON, pour terminer.

**Mme GAUDRON.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, si nous souhaitons toujours mieux agir pour l'emploi et clarifier les compétences partagées sur les questions d'emploi et si nous regardons avec intérêt la proposition du Premier ministre d'expérimenter un pilotage régional de Pôle emploi, nous rappelons que nous avons déjà le pilotage des actions de formation professionnelle, notamment dans le cadre du PACTE, puisque l'État nous a confié le rôle dans la

construction de cette offre de formation, avec un dialogue permanent, avec la direction de Pôle emploi. C'est un choix que nous avons fait, d'autres régions n'ont pas fait ce choix et, d'ailleurs, se précipitent pour faire cette expérimentation avec Pôle emploi, ce qui laisse perplexe, ce qui me rend en tout cas un peu perplexe.

En tout état de cause, ce partenariat renforcé avec Pôle emploi fonctionne bien, puisque notre objectif de places supplémentaires va être atteint. Aussi, les opérations DEFI que nous avons lancées sont un véritable succès.

Je signale aussi que s'il y a transfert de compétence, il y aura transfert aussi de moyens financiers correspondants, transfert que nous aurions sur le budget régional. C'est le principe même d'un transfert et il n'y a donc pas nécessité de mettre des moyens supplémentaires pour l'instant. Par conséquent, cet amendement ne me semble pas utile pour le moment. En revanche, priver de moyens supplémentaires attendus le budget consacré à l'aide à la création serait agir contre les créations d'activité et les créations d'emploi.

Je pense, à ce titre, que nous ne voterons pas cet amendement.

**M. le Président.** - Merci.

Sur le fond, une précision. La Région Centre-Val de Loire s'est historiquement positionnée pour avoir le pilotage de Pôle emploi pour toute la partie qui concerne la formation : achat de formations, mobilisation des demandeurs d'emploi, etc.

Comme vient de le dire Isabelle GAUDRON, nous sommes à travers le PACTE en expérimentation. Il n'y avait que trois régions qui étaient positionnées, d'autres rejoignent le dispositif, très bien, mais nous sommes complètement désireux d'officialiser et d'aller plus loin dans cette responsabilité afin qu'il n'y ait pas trente-six pilotes dans l'avion sur la formation des demandeurs d'emploi et sur le accompagnement vers l'emploi. Nous sommes bien dans l'esprit de ce que vous avez défendu.

Je mets aux voix.

*(Mis aux voix, l'amendement du groupe Union de la Droite et du Centre est rejeté)*

**Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates (hormis Monsieur VERDIER) / Écologiste / Rassemblement national**

**Pour : Union de la Droite et du Centre**

**Abstention : Madame RAIMBAULT / Monsieur COMMANDEUR / Monsieur VERDIER**

**M. le Président.** - S'agissant de cette DM, je la mets aux voix.

Je vous en prie.

**M. PELTIER.** - Monsieur le Président, pardon de vous interrompre, c'est juste pour revenir – j'ai plus une formation littéraire que mathématique – à l'amendement précédent relatif à l'hydrogène, dont j'ai bien compris qu'il était rejeté.

Je voulais avoir une précision : il est rejeté parce que nous sommes à 38 voix d'égalité ? Pouvez-vous nous donner le décompte ?

**M. le Président.** - Non, il y a 35 votes pour l'amendement, 2 abstentions, 1 pouvoir qui n'est pas donné et 38 votes contre.

On va vous redonner le décompte. Allez-y.

**Mme BIDAULT.**- Il y a 34 pour, 38 contre et 2 abstentions.

**M. PELTIER.**- Pourquoi 34 pour ? Il manque qui ?

**Mme BIDAULT.**- Il manque 2 personnes du groupe Rassemblement national. Monsieur COUEILLE et Monsieur LOISEAU sont absents.

**M. le Président.**- La réponse est apportée à la question légitime de Monsieur PELTIER.

**M. PELTIER.**- On est d'accord, Monsieur le Président, si tout le monde était là, cela ferait 38/38...

**M. le Président.**- Non.

Reprenez, Madame. Catherine, reprenez.

**Mme BIDAULT.**- Il y avait 34 votes pour : Monsieur VERDIER, l'UDC qui avait 20 votants et le Rassemblement national qui avait 13 votants – 13 présents et votants.

**M. PELTIER.**- Cela fait 20-13-1 : 20 pour l'UDC, 13 pour le RN et Monsieur VERDIER.

**Mme BIDAULT.**- C'est cela.

**M. le Président.**- Voilà, cela méritait d'être éclairci et ce l'est.

Compte tenu de cela, je mets aux voix le rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté)*

**Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates (hormis Monsieur VERDIER) /  
Écologiste**  
**Contre : Union de la Droite et du Centre / Rassemblement national**  
**Abstention : Monsieur COMMANDEUR /Madame RAIMBAULT /  
Monsieur VERDIER**

**M. le Président.**- Merci.

Nous abordons ensuite le rapport Orientations budgétaires pour l'année 2020, avec une présentation tout d'abord du Vice-président chargé des Finances.

Les services de l'assemblée précisent que je dois mettre aux voix préalablement au rapport suivant le vote global des dispositions diverses des pages 62 à 66 ainsi que le vote d'actualisation des règles d'amortissement.

Sur le vote global des dispositions diverses, pages 62 à 66, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

*(Mises aux voix, les dispositions diverses sont adoptées)*

*Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates (hormis Monsieur VERDIER) / Écologiste*

*Contre : Union de la Droite et du Centre / Rassemblement national*

*Abstention : Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT / Monsieur VERDIER*

**M. le Président.**- Pour le vote de l'actualisation des règles d'amortissement ?

*(Mise aux voix, l'actualisation des règles d'amortissement est adoptée)*

*Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates (hormis Monsieur VERDIER) / Écologiste*

*Abstention : Union de la Droite et du Centre / Rassemblement national / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT / Monsieur VERDIER*

**M. le Président.**- Nous passons, Monsieur le Premier Vice-président, au Rapport d'orientations budgétaires.

## **ADOPTION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020** **(Rapport n° 2)**

**M. GRICOURT.**- Merci.

Chers collègues, il me revient la tâche de lancer la discussion sur les orientations budgétaires pour l'année 2020.

Ces orientations se situent dans le droit fil des exercices précédents et confirment que nous tiendrons les engagements que nous avons pris au début de la mandature pour ce qui est des ratios de gestion à atteindre et que nous avons ensemble validés.

Le taux d'épargne sera supérieur à 15 %, la capacité de désendettement inférieure à cinq ans et le taux d'autofinancement supérieur à 35 %.

Un mot là-dessus. Le document que vous avez sous les yeux indique, comme cela a été évoqué en Commission des finances, un taux d'autofinancement en dessous de 35 %. Je sais vous dire aujourd'hui que dans le cadre de la préparation budgétaire qui s'affine pour le BP 2020, les auditions budgétaires avec chacun des Vice-présidents confirment que nous serons en capacité d'atteindre cette barre des 35 % d'autofinancement pour 2020.

Concernant le taux d'épargne brute, il est à noter qu'il diminue par un effet mécanique sur lequel nous n'avons pas de prise. En effet, il est consécutif à la redéfinition de la compétence apprentissage, qui nous prive de la recette sur la taxe d'apprentissage que nous inscrivions jusqu'à présent en section de fonctionnement. Une part de cette recette nous permettait de financer des investissements nécessaires au maintien et au développement de centres de formation d'apprentissage. Après de longues négociations, l'État a consenti à nous verser une dotation nous permettant de poursuivre le financement des investissements des CFA. Mais ces crédits sont logiquement à inscrire en recettes d'investissement. C'est tout simplement de la mécanique budgétaire, mais cela a un impact sur notre ratio d'épargne brute, qui n'est pas neutre.

Pour le reste, notre logique depuis le début de la mandature est d'allier effort de gestion et niveau d'investissement élevé, avec l'engagement du Président et de la majorité à un minimum de 300 millions d'euros par an. C'est ce que nous proposons encore cette fois-ci et deux chiffres l'attestent. Nous sommes la troisième région de France la moins endettée en euros par habitant, avec 281 euros par habitant contre 410 en moyenne. Mieux encore, nous sommes la région qui dépense le moins en dépenses de personnel par habitant, avec 14,1 euros par habitant contre 17,4 en moyenne nationale.

Par ailleurs, ce sont des recherches de rationalisation des dépenses que nous opérons au quotidien, et c'est le travail des services. Je pourrais citer le groupement d'achat Approlys Centr'Achats qui nous permet, comme vous le savez, de faire des économies d'échelle non négligeables, la renégociation de la convention TER, qui nous place sans doute comme la région qui a la convention la plus favorable, une augmentation des dépenses des ressources humaines maîtrisées, aucune création de poste hors transfert de compétences, sauf la création l'an dernier des postes pour compenser la disparition des contrats aidés dans les lycées, déprécier et conforter les équipes, ou encore un dialogue de gestion fin avec les lycées, concernant les dotations globales de fonctionnement.

Alors oui, nous maintenons un niveau de dépenses de fonctionnement élevé mais ce sont là des choix politiques assumés. La gratuité des transports scolaires, les dépenses de formation professionnelle, la gratuité des ressources pédagogiques pour les lycéens, le soutien aux associations avec CAP' Asso ou encore les aides aux entreprises régionales sont autant de dispositifs qui ne sont pas strictement obligatoires, mais nous les portons car c'est notre conception du service public et cela correspond à des attentes de nos concitoyens.

Au-delà, ce ROB affiche l'ambition d'un niveau d'investissement à un niveau record avec une enveloppe de 400 millions d'euros d'investissement pour l'année 2020, fonds européens compris. C'est le témoignage de notre volontarisme, comme on l'a évoqué tout à l'heure : rames TET, fonds européens, nouveaux lycées, performance énergétique des bâtiments, soutien au développement économique et à la recherche, solidarités territoriales accompagnant des transitions écologiques et numériques ; c'est aussi le soutien à la culture et à la participation citoyenne. Ce sont autant d'enjeux sur lesquels nous accélérons nos investissements pour préparer l'avenir.

Voilà, Monsieur le Président, les orientations budgétaires 2020 qui confirment l'ambition régionale portée ces dernières années.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur le Premier Vice-président.

Concernant les interventions des présidents de groupe ou des groupes, qui ce sera pour l'UDC ?

**M. PELTIER.** - Non, je laisse mes... Pour rattraper le retard. J'offre !

**M. le Président.** - Ainsi, pas d'intervention ?

**M. PELTIER.** - Pas d'intervention.

**M. le Président.** - S'agissant du groupe Rassemblement national, Monsieur CHASSIER. Pour le groupe Écologiste, Monsieur FOURNIER et pour le groupe SRD, ce sera Monsieur GILLE.

Monsieur CHASSIER, vous avez la parole.

**M. CHASSIER.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, ce débat porte sur la dernière année pleine de la mandature, une année symbolique à divers titres puisque fixée comme le terme de nombreux plans, schémas et dispositifs régionaux comme le SRADDT, le Plan Ambition Recherche Développement 2020, le CPER 2017-2020, etc.

Nous attendions par conséquent que ces orientations contiennent les dernières mesures, les derniers ajustements qui permettraient d'atteindre les objectifs ambitieux qui avaient été fixés en matière d'économie, de densité médicale, d'environnement, de recherche. Si tout allait bien, nous devrions être sur le point de les atteindre. Ces mesures s'inscriraient d'ailleurs dans la logique de votre déclaration du début de séance.

Mais, curieusement, il n'en est rien. Il faut dire que ce débat d'orientations intervient cette année dans un contexte bien particulier. Ce rapport qui constitue une formalité substantielle à l'adoption du budget doit contenir en effet tous les éléments d'information portant sur les évolutions prévisionnelles en dépenses et en recettes, préciser les hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget mais aussi une perspective, une prospective pluriannuelle définissant la trajectoire budgétaire. Toutefois, cette prospective ne s'arrête pas à la fin de la mandature, nous l'avons remarqué, car il y a bel et bien une continuité de l'action publique. Bien sûr, les trains vont continuer de rouler, les lycées de fonctionner et la programmation pluriannuelle des investissements dépasse le cadre strict de la mandature.

Par ailleurs, nous sommes confrontés depuis plusieurs années aux incertitudes concernant l'organisation des compétences et des territoires. On pourrait même parler d'instabilité institutionnelle avec ce que cela comporte en termes d'insécurité du point de vue des finances. Incertitudes également liées au contexte international marqué par des évolutions rapides qui constituent autant de menaces pour notre pays. La guerre commerciale menée contre la Chine et le reste du monde – parce qu'on en fait partie – par les États-Unis dans une tentative désespérée de maintenir pour un temps leur hégémonie planétaire risque d'avoir des conséquences non négligeables en Europe.

La volonté des commissaires européens, des États, qui traduit en fait la volonté d'un certain nombre d'États de punir le Royaume-Uni en refusant une sortie négociée dans l'intérêt de tous, menace aussi nos exportations. De plus, on comprend mal la position de Monsieur MACRON qui se range derrière l'Allemagne aux côtés des anti-Brexit les plus intransigeants alors que nos échanges commerciaux sont largement excédentaires avec le Royaume-Uni et au contraire largement déficitaires avec l'Allemagne. Mais si Monsieur MACRON défendait les intérêts de la France, cela se saurait.

C'est pourquoi ces orientations doivent être l'occasion de poser la question de l'avenir des régions. Comment tracer une prospective pluriannuelle réaliste dans un environnement aussi mouvant ? Un bref retour en arrière semble nécessaire.

Au fil des étapes de la décentralisation portée par les gouvernements successifs au-delà des alternances politiques, les régions ont accru le périmètre de leurs compétences – lycées, TER, formation professionnelle, intervention économique, gestion des fonds dits européens, etc. – et elles pensaient que cette évolution allait se poursuivre, en regrettant même parfois que les choses n'aillent pas assez vite. Le dernier acte, rappelez-vous, c'était la loi NOTRe, une loi votée guère plus d'un an après la loi MAPTAM, une loi que nous considérons comme imparfaite, incomplète, inachevée et qui non seulement n'a en rien réglé la question du fameux millefeuille des collectivités territoriales, mais au contraire en a créé de nouvelles, sans clarifier totalement le partage des compétences tout en sacrifiant le niveau communal.

En même temps, cette nouvelle organisation des territoires de la République n'a pas été accompagnée par une nécessaire réforme de la fiscalité locale, ce que nous avons aussi déploré. La loi NOTRe, rappelons-le, a été votée par la majorité d'alors – PS, Écologistes, Radicaux – qui correspond donc à la majorité de ce Conseil régional.

Aujourd'hui, les résultats de ces réformes sont jugés tellement décevants qu'on envisage un acte IV de la décentralisation et une nouvelle loi. Il faut dire que la crise des Gilets

jaunes est passée par là et que la progression du vote Rassemblement national dans la France dite périphérique a fait comprendre à ceux qui souhaitaient la mort des communes que nos concitoyens avaient besoin de proximité. Pour autant, peut-on parler d'inflexion ou plutôt de manœuvre dilatoire ? On a bien vu au Congrès des Régions que le Premier ministre ne voulait rien entendre. Il a seulement promis une extension du droit à l'expérimentation. Beaucoup le défendent dans cette assemblée et vous-même, Monsieur le Président, avez demandé à en bénéficier.

Mais nous redisons ici notre opposition à ce principe qui nous semble contradictoire avec la notion d'égalité et risque d'exacerber la concurrence entre les régions, alors que l'État devrait être le garant et le chef de file d'une politique d'aménagement qui combat cette fracture grandissante que tout le monde constate.

Je citerai un seul exemple, historique ; celui de la Bretagne. En 1960, cette région vivait essentiellement de l'agriculture et de la pêche avec une industrie vieillissante ; les Bretons partaient en masse travailler à Paris. C'est à l'initiative du général de GAULLE que Citroën s'est installée près de Rennes et le Centre national d'études des télécommunications à Lannion. Peut-on imaginer un instant que la Région Île-de-France, si elle avait existé à l'époque, aurait proposé à la Bretagne de transférer cette usine et ce centre de recherche ? Évidemment, non.

C'est pourquoi nous refusons cette forme de dérive qui conduit à l'aggravation de la fracture territoriale, au développement des métropoles et à de nouvelles féodalités. Nous avons, je crois, dans ce domaine le mérite de la constance et de la cohérence, et une fois encore je crois que les faits nous donnent raison.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur CHASSIER.

Monsieur Charles FOURNIER a la parole.

**M. FOURNIER Charles.** - Merci, Monsieur le Président.

Le débat sur les orientations budgétaires est évidemment un moment important auquel chacun devrait participer de manière active, puisque c'est aussi la vision qu'on porte pour la Région et elle commence à être débattue là pour l'exercice 2020.

D'abord, je veux rappeler dans quel contexte nous élaborons notre budget 2020. Presque comme chaque année, avec des incertitudes constantes et permanentes sur ce que seront nos recettes et nos capacités à faire, avec une attente, souvent jusqu'à la dernière minute, d'éléments de réponse de la part de l'État, du gouvernement qui nous permettraient de construire sereinement nos responsabilités dans un pays qui a porté la décentralisation. Et *a contrario* de ce qui a été dit, nous, les Écologistes, nous considérons que c'est dans la décentralisation que les solutions seront trouvées face à tous les défis qui sont ceux d'aujourd'hui.

2020 sera effectivement la dernière année d'un budget complet pour la mandature ; c'est donc un moment forcément important. Mais c'est aussi, il faut le rappeler, la dernière année du pacte de Cahors. Nous nous étions les uns et les autres largement exprimés sur l'esprit qui régnait autour de ce pacte de Cahors et nous avons manifesté notre opposition ferme à cette idée d'encadrement, encadrement non négocié des dépenses des collectivités au moment où, comme je le disais ce matin lors du débat sur la DM, l'essentiel des leviers pour répondre aux enjeux devant lesquels sont nos concitoyens, c'est aussi à l'échelon local qu'ils se trouvent et c'est là aussi qu'il faut donner les ressources et la capacité à faire.

Ce sera également la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage. Là aussi, nous étions opposés au choix qui a été fait, qui est un choix de recentralisation, en tout cas qui prive les régions d'une responsabilité importante. On le verra sur notre budget, on va continuer à maintenir des dépenses pour assurer le minimum, mais avec de vrais risques pour l'égalité des territoires, et l'égalité des territoires, ce sont aussi les régions qui peuvent y contribuer. Il y a donc de ce point de vue, évidemment, des inquiétudes importantes.

Concernant nos recettes, si on regarde ce qu'elles seront, tout s'explique et il devient d'ailleurs extrêmement difficile de comparer d'une année à l'autre et d'avoir une vision équilibrée de ce qu'est notre exercice budgétaire, puisqu'on a sans arrêt des transferts, des modifications et des périmètres imparfaits liés à ces transferts.

Ainsi, en 2020, on perdra :

- 10 millions d'euros au titre de la convention de reprise des lignes TET ; on le savait mais, « mine de rien », dans notre budget cela modifie la lecture et la perception qu'on peut en avoir ;

- 1,5 million au titre de la CVAE ; on peut espérer qu'il y aura une bonne nouvelle, mais c'est un élément qui va peser ;

- 1 million au titre de l'ancienne modulation régionale de la TICPE ;

- 1 million au titre de la majoration Grenelle.

- Enfin, il s'agit d'un choix de notre majorité, nous acceptons de perdre 1,5 million d'euros au titre de la carte grise.

Globalement, les recettes seront donc extrêmement contraintes en 2020.

Néanmoins, face à cela, nous devons maintenir des engagements forts et essayer de répondre aux priorités qui sont devant nous. Et moi, je suis heureux que nous ayons fait le choix, et c'est un choix fort de notre Région, de nous engager dans une COP régionale et de pousser chacun à prendre ses responsabilités et à prendre sa part dans la recherche des solutions. Nous ne pouvons pas rester dans des formes habituelles, nous devons être dans des formes inédites de réponses face aux défis devant lesquels nous nous trouvons. Nous sommes en train de recevoir les premiers engagements pris par des collectivités, pris par des entreprises, pris par des associations et demain aussi pris par des citoyens, et c'est une très bonne chose. Dans notre budget 2020, nous consacrerons des moyens pour rendre cette COP tout à fait efficace par rapport aux enjeux qui sont les nôtres. Tout ne se réglera pas là, mais une part peut aussi se jouer ici.

Ce budget 2020, parce que le temps passe très vite, c'est aussi – Marc GRICOURT l'a dit en introduction – le dernier exercice. On peut donc voir si on a tenu les objectifs qu'on s'était fixés en début de mandature, et on sera dans les règles qu'on s'était assignées à nous-mêmes en matière d'endettement, en matière d'épargne, en matière de capacité d'autofinancement. On est donc au rendez-vous par rapport à la gestion qu'on avait planifiée sur l'ensemble des exercices, et c'est une très bonne chose.

Je voudrais faire une proposition. Je crois que si nous voulons être à la hauteur de l'enjeu du défi climatique, nous devons passer au crible tout notre budget dans ce qu'on appelle un budget climatique – et je veux vous dire que la métropole de Lille vient d'en faire la proposition –, afin d'étudier et de regarder si nos dépenses, notre budget, la structure de notre budget est bien un budget qui permettra de tenir une trajectoire « 1,5 degré ».

Je terminerai en vous disant, en ayant fait un petit exercice sur ce qu'allait être le budget carbone dans notre Région, que si nous voulons être à la hauteur, si nous voulons tenir toutes les trajectoires qui nous sont assignées, dès 2020 nous devrions être en émissions négatives de gaz à effet de serre. L'urgence est là et, très concrètement, nos prochains budgets

devront être globalement des réponses à ce défi, et non pas sectoriellement. C'est urgent et nous devons le faire ici même.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci, Charles FOURNIER.

Jean-Patrick GILLE.

**M. GILLE.**- Merci, Monsieur le Président.

Je suis un peu surpris que nos collègues de l'UDC fassent l'impasse sur le débat d'orientations budgétaires.

**M. PELTIER.**- Cela va venir !

**M. GILLE.**- Oui, j'imagine bien, mais c'est quand même un geste, j'allais dire symbolique, fort.

**M. PELTIER.**- La vérité, c'est que tout à l'heure, pendant cinq minutes j'ai parlé des questions budgétaires. Tu n'étais peut-être pas là ! J'ai parlé au nom de mon groupe. Alors ça va !

**M. GILLE.**- Pour le moment, de nous deux, celui qui n'est pas sorti de l'hémicycle, c'est moi. Je ne dis pas que je ne vais pas m'absenter à un moment, mais j'ai même cru voir qu'il y avait un petit...

**M. PELTIER.**- Vos leçons de morale !

**M. GILLE.**- Ce n'est pas de la morale, c'est de la politique.

**M. PELTIER.**- Faites parler vos amis. Faites parler vos amis comme je le fais ! Pas que vous !

**M. le Président.**- Monsieur GILLE, poursuivez...

**M. PELTIER.**- La démocratie, c'est aussi faire parler les autres !

**M. GILLE.**- Je crois que c'est plutôt le cas.

**M. PELTIER.**- Tenez votre temps de parole, plutôt que de ne rien dire, par exemple !

**M. GILLE.**- C'est plutôt le cas dans notre groupe. Ce n'est pas moi qui suis sorti de l'hémicycle et je constate effectivement que sur la DM vous avez parlé d'autre chose, et là, vous ne rentrez pas... Mais ce n'est pas grave. Je veux dire que ce n'est pas insultant de vous dire cela.

**M. PELTIER.**- Tout à l'heure, pendant quatre minutes j'ai parlé d'économie, et cela devient « vous n'avez pas parlé d'économie » !

**M. GILLE.**- Vous n'avez pas parlé de la DM.

**M. PELTIER.**- Si.

**M. GILLE.**- Non, vous n'avez pas parlé de la DM, mais bon, je crois que ce n'est pas le débat.

**M. PELTIER.**- J'ai parlé d'écologie, d'économie, de budget...

**M. GILLE.**- Je pense que la pratique dans cet hémicycle, ce n'est pas le dialogue de ce type-là...

**M. le Président.**- Monsieur GILLE, vous poursuivez.

**M. GILLE.**- ...et je vais donc essayer de développer mon...

**M. PELTIER.**- Quand on dit n'importe quoi, oui !

**M. GILLE.**- Je vais essayer de développer mon propos et je ne crois pas vous avoir insulté ; j'ai juste noté que vous aviez fait l'impasse sur ce débat mais vous avez le droit.

À la limite, on peut le comprendre, parce que comme cela a été dit par ceux qui ont fait le choix de s'exprimer, ce n'est pas évident de faire ce débat des orientations budgétaires car il y a un certain flou du point de vue de l'État et du gouvernement. Et comme on l'a remarqué mais on peut y revenir tout de même, on n'a pas une autonomie financière énorme. En tout cas, notre débat est assez contraint lui-même par les orientations que peut fixer l'État. En plus, cela rend l'exercice complexe, comme cela a été dit par Monsieur CHASSIER.

J'y ajoute, mais cela en fait partie, les changements de compétences. J'avoue qu'on est quelques-uns à essayer de suivre précisément la question de l'apprentissage, mais ce n'est quand même pas très simple. Et je ne reviens pas sur cet épisode qui, je crois, est en train de se régler. Nous étions une région excédentaire, c'est-à-dire que nous mettions plus d'argent que ce que l'État nous donnait pour l'apprentissage. L'État lui-même faisait une réforme en disant « les régions ne jouent pas le jeu », mais nous, nous étions la région qui jouait le plus le jeu. Et au moment du changement, l'État nous a dit « on va vous retirer encore plus d'argent ». Heureusement, le Président BONNEAU est intervenu et, au gré de l'ARF de Bordeaux, le Premier ministre a été obligé de dire dans son discours « on va revoir un peu tout cela ».

Tout cela pour illustrer le fait que l'encadrement dans lequel nous sommes n'est pas très simple, que la question aussi de la prise en charge des TET pèse fortement sur notre budget, qu'il y a des pratiques qui rendent compliqués les tableaux prospectifs, et on fait des sortes d'avances sur plusieurs dizaines de millions d'euros pour l'État qui doit rembourser... Tout cela fait un exercice plutôt complexe.

Néanmoins, je persiste à penser que c'est un exercice assez sain d'avoir cet échange avant que nous adoptions le budget au mois de décembre.

Je pense que nous posons des questions dans ce débat et que nous apportons des réponses de deux types, du point de vue budgétaire et du point de vue des orientations, et je vais essayer d'en parler.

Nous rappelons, et cela a été fait par le Premier Vice-président en charge des Finances, notre plan de marche, à savoir la maîtrise des dépenses de fonctionnement à 1 %. On est un peu obligé maintenant, pour avoir de la marge de manœuvre, pour ne pas sortir du cadre de Cahors. Nous avons, j'allais dire, le pistolet sur la tempe et on était obligés de signer, je ne reviens pas sur ce débat.

Ainsi, des dépenses de fonctionnement très maîtrisées, car faire 1 % avec le GVT n'est pas très simple. Des recettes de l'État plutôt en baisse, et nous faisons le choix – je pense que c'est d'ailleurs le débat que nous posons, il faut le dire clairement – de maintenir et même de pousser encore un peu les feux sur l'investissement. En effet, on considère que c'est de notre responsabilité de collectivité, à la fois stratégique et, comme je le disais tout à l'heure, qui accompagne les transitions.

Ce que nous vous proposons, c'est un choix volontariste sur les questions d'investissement. En ce sens, cela répond aux remarques qui étaient régulièrement faites par exemple par le CESER, et, d'ailleurs, il s'en satisfait. En même temps que nous faisons cet effort, car on pourrait être critiqués par d'autres, nous respectons la stratégie, la trajectoire financière que nous avons évoquée au début de ce mandat. J'en rappelle les points importants.

- Une capacité de désendettement inférieur à 5 ans, mais il est clair qu'on va y arriver. Comme cela a été rappelé par Marc GRICOURT tout à l'heure, dans le tableau des régions, on a tout à fait la possibilité de le faire, on avait ces marges de manœuvre et on vous avait proposé en début de mandature de les exploiter, ce que nous faisons. Ainsi, il y a cette capacité de désendettement inférieur à 5 ans.

- Un taux d'épargne brute supérieur à 15 %.

- Un taux d'autofinancement hors TET supérieur à 35 %.

Voilà le débat qu'on pose et je pense que chacun devrait se positionner.

À côté de cela, le document est certes hyper-développé mais la lettre d'introduction du Président le dit bien, il y a des orientations politiques tout à fait claires sur l'urgence écologique comme le rappelait Charles FOURNIER et je pense que cela va s'accélérer car tout le monde a bien compris l'importance des engagements sur les questions d'isolation thermique, les questions alimentaires, le soutien aux énergies alternatives, mais il y a aussi tout l'engagement sur le transport, notamment les transports en commun, qui bien évidemment s'inscrit dans cette politique.

Notre volonté est très claire sur la question du pouvoir d'achat avec la gratuité sur les transports scolaires, la gratuité sur les livres, même s'ils sont numériques, et puis notre engagement enfin, pour faire court, sur l'emploi. Comme je l'évoquais tout à l'heure, on s'engage encore plus fortement sur le développement économique, on l'a vu dans la Décision modificative, et on continue dans notre budget sur les questions de soutien à l'innovation et à la recherche. Et bien évidemment, mais là nous avons, il faut le reconnaître, l'aide de l'État, notre engagement sur la formation puisqu'on a globalement atteint un budget d'au moins 100 millions d'euros sur la formation, hors formations sanitaires et sociales. Je pense également aux CAP' Asso, qui sont aussi nos marqueurs.

Je pense que là, on pose en toute transparence un débat et je pense que c'est le moment de l'avoir dans cet hémicycle.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur GILLE.

Nous allons ouvrir le débat et ce sera Monsieur MONTILLOT qui aura la parole.

**M. PELTIER.** - Monsieur le Président, s'il vous plaît.

**M. le Président.** - Oui, je vous en prie.

**M. PELTIER.** - Connaissant votre ouverture d'esprit, je vais donc utiliser l'intégralité du temps de parole pour réexpliquer à Monsieur GILLE, qui fait semblant de ne pas entendre et de ne pas comprendre, après ce magnifique exercice d'autosatisfaction assez embrouillé, quelle est la vision que nous portons sur le plan budgétaire et économique.

Je prendrai tout mon temps pour rappeler ce que j'ai dit en introduction à un moment où probablement vous n'étiez pas éveillé.

Je réintroduis ce propos en reposant la même question que tout à l'heure, parce que c'est un sujet qui intéresse nos concitoyens : où en est-on de la charte sur la laïcité qui a été votée dans cet hémicycle il y a un an ? Est-elle appliquée, est-elle mise en œuvre, dans quelles conditions ? C'est une question que je repose.

Sur les questions économiques et budgétaires, Monsieur GILLE, nous avons une approche, oui, différente de votre gestion. Vous avez une gestion auto-administrée. Quels sont les efforts relatifs à la masse salariale ? Quels sont vos efforts pour simplifier l'efficacité de notre Région ? Où en est-on sur le nombre de comités Théodule et d'études lancées ces dernières années ? Quelle est, dans notre Région, la politique en faveur du pouvoir d'achat des travailleurs et des gens modestes que vous portez ? Où en est-on sur la question sans doute prioritaire d'accès aux soins et à la médecine de proximité dans notre Région ?

Nous soutenons de manière constructive et régulière, Monsieur le Président, comme je l'ai encore fait à la radio ce matin, les efforts que vous pouvez porter, sans jamais d'esprit dogmatique. Et les attaques dans cet hémicycle proviennent toujours du même endroit.

Nous, nous sommes très fiers de pouvoir voter des amendements du groupe Écologiste quand ils vont dans le bon sens, des textes de votre majorité quand ils vont dans le bon sens et, parce que nous sommes ouverts d'esprit, des textes qui proviennent du Rassemblement national quand ils vont dans le bon sens. Le dogmatisme n'appartient pas à ces bancs, ici. Ce qui compte, c'est l'intérêt général et le bien commun. En permanence. On peut retracer les trois dernières années d'exercice de la démocratie, je pense que nous sommes largement en tête, très largement en tête dans la capacité à voter des textes, des idées venant d'autres bancs que ceux de notre groupe.

Sur la question de la santé, nous attendons des inflexions lourdes vis-à-vis des politiques nationales, depuis ces dernières années, qui conduisent notre Région à être la dernière région en termes de démographie médicale : 130 médecins pour 100 000 habitants contre 160 en moyenne nationale. Que fait-on ? On s'attaque ou on est soudés ? Soudés avec le Président pour tenter d'obtenir des réponses enfin durables de la part du gouvernement, comme nous le faisons sur d'autres sujets. Oui, je préfère l'attitude constructive du Président de Région François BONNEAU, avec lequel très régulièrement nous pouvons échanger dans un esprit intelligent, transcendant les esprits partisans, plutôt que vos agressions répétées et quasi systématiques dans chacune de vos interventions, chaque fois que nous, nous tentons d'imaginer des chemins complémentaires ou alternatifs.

Vous ressemblez curieusement à ce que je vis parfois à l'Assemblée nationale, avec Monsieur MACRON et ses amis qui interdisent toute cosignature avec des groupes d'opposition.

Ouvrons les écoutilles ! Ouvrons les écoutilles et travaillons ensemble dans l'intérêt de nos concitoyens, comme nous le démontrons quotidiennement depuis trois ans.

Sur les questions de l'écologie, Monsieur GILLE, nous avons des propositions concrètes et nous espérons que vous les entendrez tout au long de cet après-midi. J'espère que vous nous soutiendrez par exemple sur la suppression de la TVA pour les circuits courts de proximité. J'espère que vous nous soutiendrez pour diviser par deux la TVA sur les billets de train et la question d'accès aux transports collectifs. J'espère que vous nous soutiendrez pour envoyer un électrochoc significatif de pouvoir d'achat pour supprimer la carte grise, qui pèse sur nos concitoyens lorsqu'ils accèdent à un véhicule propre.

Nous devons aussi engager ensemble tout un plan de simplification du millefeuille territorial et administratif dans lequel plus aucun de nos concitoyens ne se retrouve.

Enfin, sur les questions du numérique, vous savez combien, et l'Exécutif n'est pas en cause car cela fait vingt ans que cela dure au niveau national, l'accès au numérique est un frein immense au développement économique de notre Région, un frein à ce que notre jeunesse puisse rester travailler et étudier dans notre Région face à ce défi magnifique qui nous attendra tout au long du XXI<sup>e</sup> siècle de pouvoir accueillir les habitants de l'Île-de-France qui rêvent de quitter l'Île-de-France pour s'installer en province.

Vous voyez bien que nous avons un projet alternatif, radicalement différent du vôtre. Mais puisque nous respectons la démocratie et que vous avez été élus majoritairement en décembre 2015 et que nous sommes le premier groupe d'opposition, nous essayons au quotidien, non pas de nous opposer frontalement parce que cela ne vient pas de nous, mais de vous proposer, autant que faire se peut, des idées, car on apprend toujours de l'autre et on se couche toujours le soir en étant plus intelligent lorsqu'on a écouté quelqu'un qui pense différemment de soi.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur PELTIER.

Monsieur MONTILLOT a la parole.

**M. MONTILLOT.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, en complément de ce que vient d'évoquer il y a un instant Guillaume PELTIER, je voudrais dire que j'ai été un peu surpris de constater qu'en vérité – cela répond peut-être à la fébrilité et à l'impatience de Jean-Patrick GILLE – on était plus sur des orientations financières que sur des orientations budgétaires. Certes, nous ne nous votons pas aujourd'hui un budget, certes nous ne nous prononçons pas sur un budget, mais il est quand même opportun de savoir quelles sont véritablement ses orientations fondamentales.

Dans ce domaine, on nous parle de FCTVA, on nous parle de l'IFR, on nous parle de la TICPE, on nous parle de la CVAE, on nous parle de ratios, on nous parle d'indicateurs, on nous parle de frais financiers du stock de dette, on nous parle des emprunts, on nous parle de gestion de personnel. Sur 22 pages, nous avons, maigrelette, la fin de la page 11 et le début de la page 12, c'est-à-dire *grosso modo*, pour faire simple, une seule page sur 22.

Alors, effectivement, pour revenir sur des points de fond, qui nous intéressent, qui doivent intéresser et sur lesquels nous devons nous concentrer, il est marqué en bas de la page 11, grand B, « affirmer notre engagement sur les politiques emblématiques, répondre – Monsieur FOURNIER – aux urgences climatiques et sociales malgré les contraintes. Je lis toujours dans ce paragraphe : « La Région poursuivra aussi ses politiques prioritaires déjà mises en œuvre, CAP' Asso, urgence climatique, gratuité des transports et des manuels scolaires, "A vos ID", maintien des moyens consacrés à la culture et à l'environnement. » Je dis bien « maintien consacré à la culture et à l'environnement » ; nous sommes pour répondre aux urgences

climatiques, donc nous maintenons. Il y a aussi le plan d'efficacité énergétique sur les lycées, mais nous le connaissons, il est déjà lancé et ce n'est pas nouveau non plus.

Mais rien n'est indiqué sur les éléments de cette urgence climatique, aucune réponse. Comme l'a évoqué Xavier NICOLAS tout à l'heure, il n'y a rien sur la transition hydrogène. Certes, nous sommes partagés, car à la suite du débat antérieur nous avons des éléments de satisfaction sur les réponses qui ont été faites par Philippe FOURNIÉ, mais plutôt des éléments d'interrogation et d'inquiétude sur les réponses de Monsieur Charles FOURNIER. Il va falloir accorder les violons. Certes, l'hydrogène, c'est d'abord une réponse sur le stockage, mais cela nous permet d'avoir une énergie décarbonée et verte, qu'il s'agisse du nucléaire, qu'il s'agisse de l'éolien, qu'il s'agisse du solaire, qu'il s'agisse de la méthanisation. Précisément, c'est tout l'enjeu de l'hydrogène, sur lequel nous reviendrons aujourd'hui.

Deuxièmement, on parle toujours de l'urgence climatique ; nous parlons de l'alimentation durable et des circuits courts. Là aussi, nous aurons cet après-midi un certain nombre de propositions à faire, mais force est de constater que cela fait maintenant quatre années que nous évoquons à chaque session du Conseil régional l'urgence sur cette question de l'agriculture durable, de l'alimentation durable des circuits courts. À Orléans, nous en sommes à environ 60 % aujourd'hui de réponses sur l'alimentation durable.

Je prends un article de *La Nouvelle République* du mardi 10 septembre 2019 qui relate une des visites de Monsieur le Président dans les différents lycées. Il s'agit en l'occurrence d'un exemple à Blois, avec un encart sur davantage de circuits courts dans les lycées. Au lycée Augustin-Thierry, le chef cuisinier David JURANVILLE estime utiliser déjà près de 25 % de matières premières issues de circuits courts. Pour lui, l'objectif de 50 % de circuits courts d'ici 2022, fixé par la loi, sera tout de même assez difficile à atteindre. Le Président de la Région, et je lui fais confiance, en a conscience et répond : « Nous vous accompagnerons et travaillerons aussi aux côtés des producteurs. » Je constate simplement qu'au bout de quatre années, nous en sommes aujourd'hui encore aux promesses et que rien n'est inscrit dans les orientations budgétaires.

Et en ce qui concerne enfin les grands investissements, les grands projets d'investissement, page 12, au début, deux sujets apparaissent, qui sont très importants et nous ne les mettons donc pas en cause : le maintien des lignes ferroviaires, et on aura bien sûr l'occasion d'y revenir, et l'adaptation des établissements d'enseignement à la démographie scolaire. Comme l'a indiqué Guillaume PELTIER il y a un instant, nous avons d'autres urgences, notamment liées à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la santé.

Or, dans ce domaine, que constatons-nous ? Au-delà du fait que nous sommes la dernière région sur la santé, qu'il n'y a aucun effort sur les relations entre les deux universités d'Orléans et de Tours, et c'est même pire, puisqu'on est la seule région où la COMUE a été supprimée entre les deux universités. Bonjour l'ambition universitaire pour nos étudiants dans notre Région ! Il n'y a évidemment pas plus d'efforts pour avancer sur les relations entre le CHU de Tours et le CHRO.

Voilà les raisons pour lesquelles nous considérons effectivement dans notre groupe que des orientations budgétaires ne se limitent pas à des orientations financières et qu'elles doivent incarner une politique qui sera ensuite débattue lors du vote du prochain budget.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur MONTILLOT.

Monsieur Philippe FOURNIÉ a la parole.

**M. FOURNIÉ Philippe.**- J'avais même écrit un « truc ».

*(Rires)*

Je vais le trouver, ne vous inquiétez pas.

Je suis d'accord sur un point avec Florent MONTILLOT, sur le fait qu'un budget n'est que la traduction de politiques, d'orientations politiques et de choix politiques.

Ce que nous avons fait collectivement pour les transports relève de deux ambitions, de deux enjeux indissociables. Le premier enjeu, c'est l'enjeu social et le deuxième enjeu, c'est l'enjeu écologique.

Sur l'enjeu écologique, je ne vais pas revenir sur les trains à hydrogène, sur l'arrivée des lignes interurbaines. Je l'ai évoqué tout à l'heure et on aura l'occasion d'échanger et de travailler ensemble – je le dis à Xavier NICOLAS et je le lui ai dit – avec des syndicats d'énergie.

Mais je voudrais vous rappeler que concernant la gratuité des transports scolaires, on est en train de faire des évaluations très fines. Cela a entraîné le fait que tous les matins on a près de 2 000 enfants de plus qu'avant dans les transports scolaires, quand c'étaient les départements. Et en travaillant avec la billettique embarquée, on estime que 1 500 trajets en solo quotidiens de transport des enfants sont évités chaque jour. Il faut qu'on évalue aussi les politiques que nous menons et les enjeux que nous portons dans ces politiques publiques. C'est le premier enjeu, l'enjeu écologique, qui est indissociable, je l'ai dit, de l'enjeu social.

En effet, l'enjeu social, je vous le rappelle et le président l'a rappelé, c'est la nouvelle tarification qui permet notamment à des jeunes d'avoir accès plus facilement et pour moins cher aux transports en commun. On le voit, je le disais, 60 000 cartes dont 40 000 ont été prises par des jeunes de moins de 26 ans, et pour la plupart sur le site Yep's puisque la carte est gratuite.

C'est la gratuité des transports scolaires mais c'est aussi la politique de mobilité rurale sur laquelle, je vous le rappelle, on est en train de continuer à travailler, avec les collectivités locales, avec les associations, sur les territoires pour lancer, évaluer, faire émerger de nouveaux projets de façon pluriannuelle.

On l'oublie trop souvent, c'est également la politique tarifaire Mobillico. Mobillico, c'est 6 millions d'euros pour 4 000 personnes, des navetteurs, ce qui permet aussi à des territoires d'avoir des personnes qui travaillent à Paris et qui viennent s'installer dans nos territoires.

Toutefois, on ne le fera – il faut qu'on soit encore plus forts et c'est ce sur quoi on s'engage l'année prochaine – que par un contrôle extrêmement important du service fait. Les futurs marchés devront prendre en compte véritablement ces éléments de contrôle, d'évaluation, d'information et de travail en commun avec les usagers individuellement et collectivement.

Voilà ce que je voulais vous dire sur les politiques de transport.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur FOURNIÉ.

Monsieur MARCHETTI a la parole.

**M. MARCHETTI**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord, quelques remarques sur la forme. Il y a un an, Monsieur le Président, nous avons fait une proposition vous demandant d'associer les oppositions aux arbitrages budgétaires. À l'heure où il est question à tout propos de démocratie participative, il est regrettable que les élus ne soient pas davantage consultés. De la même façon, nous déplorons une fois encore que la Commission des finances ne se réunisse que quelques heures avant la session. Il en est de même d'ailleurs pour le vote du

budget, de telle manière qu'il est trop tard après la Commission pour déposer un amendement budgétaire.

Je voudrais aussi revenir sur une autre difficulté au sujet de la TICPE Grenelle. Nous en votons aujourd'hui le taux avant le vote du budget, ce qui nous empêche de déposer un amendement budgétaire comme nous voulions le faire pour le budget 2019, et notre amendement avait été jugé irrecevable car le taux était déjà voté. Nous serons donc contraints de proposer un amendement aujourd'hui, mais pas sous la forme d'un amendement budgétaire.

J'aimerais, Monsieur le Président, que vous nous répondiez sur ces différents points de procédure qui, je crois, intéressent l'ensemble de cette assemblée.

Sur le fond, ces orientations restent très générales pour ne pas dire succinctes et ne nous renseignent pas vraiment sur la traduction concrète des intentions, des ambitions et des priorités que vous énumérez. On sent bien d'ailleurs, à travers votre présentation, les difficultés de l'exercice.

Vous évoquez les attentes de nos concitoyens et la nécessité de porter des actions innovantes et ambitieuses afin de relever les défis majeurs qui nous attendent. En même temps, vous parlez d'une contraction des dépenses de fonctionnement qui permet de maintenir le niveau de l'investissement, mais il ne faut pas oublier que 80 % des dépenses de fonctionnement correspondent à des interventions, par conséquent à la mise en œuvre de ces politiques régionales qui doivent répondre aux attentes et aux défis que vous énumérez dans votre rapport.

Les comparaisons ne sont pas faciles avec le BP 2019 en raison des changements intervenus. Toutefois, en essayant de comparer les recettes à périmètre constant, c'est-à-dire hors apprentissage et (*inaudible*), nous constatons une diminution de 25 millions d'euros qui va forcément se répercuter dans les politiques régionales. Le problème, c'est qu'au stade des orientations, vous ne donnez aucune piste, aucune priorité ni aucun arbitrage. Dans ces 25 millions, il est prévu les 10 millions de moins sur la convention de reprise des TET et nous savons que cela va se poursuivre, mais beaucoup d'autres recettes sont en diminution, à commencer par celles qui touchent l'automobiliste, avec moins 4 millions d'euros, ce qui démontre les limites d'une taxation abusive. Par ailleurs, nous devons être prudents avec le dynamisme de la TVA ; la hausse affichée pour 2020 correspond davantage à une évolution des règles de calcul qu'à une progression réelle basée sur la croissance économique, qui est en train de ralentir. Sans faire de catastrophisme, de nombreux observateurs évoquent la possibilité d'une crise plus sévère qu'en 2008.

C'est tout cela qui conduit la Chambre régionale des comptes à conclure que la Région sera certainement amenée à l'avenir à réduire un peu plus ses investissements hors TET afin de maintenir les équilibres budgétaires.

En conclusion, nous ne sommes pas convaincus que la Région dispose des moyens pour conduire des actions innovantes et ambitieuses et pour relever les grands défis majeurs que vous évoquez.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

**M. le Président.** - Merci, Monsieur MARCHETTI.

Monsieur COMMANDEUR a la parole.

**M. COMMANDEUR.** - Merci, Monsieur le Président.

J'avoue, sur ces orientations, que je suis très interrogatif à la lecture de ce document. Vous m'avez déjà entendu intervenir plusieurs fois sur l'orientation de la dette, et je vois qu'il n'y a pas de changement.

Je rappelle que si on se projette sur la fin du mandat, il y a une hausse de la dette de 41 % depuis le début du mandat. On parle d'une situation budgétaire qui était excellente en début de mandat et durant le précédent mandat. Finalement, on va rejoindre la moyenne des régions...

Est-ce que je peux avoir un peu de silence, s'il vous plaît, derrière ? Merci.

On va rejoindre la moyenne des régions, ce qui fait qu'on grève un peu nos capacités d'investissement pour la mandature suivante. Or, on est dans un contexte économique plutôt favorable, même s'il se dégrade, et on a des investissements qui interrogent.

Excusez-moi, est-ce qu'il serait possible d'avoir un peu de silence derrière ?

**M. le Président.** - S'il vous plaît.

**M. COMMANDEUR.** - Merci.

D'ailleurs, je ne suis pas le seul à m'inquiéter de ces orientations et de la politique qui a été menée en termes d'investissement, puisque, dans la note de contexte économique du CESER, on peut constater un vrai décrochage de la Région par rapport aux autres régions sur les vingt dernières années.

Dans les années 1990, on était une région qui avait une valeur ajoutée supérieure à la moyenne des régions en Île-de-France. Maintenant, ce n'est plus le cas et sur ces dernières années, cela s'est encore dégradé. Ce n'est pas que la faute de la politique régionale et je pense d'ailleurs que ce n'est essentiellement pas la faute de la politique régionale, mais cela montre que malgré le fait qu'on maintienne un taux d'investissement extrêmement important, au prix de la dette, on n'arrive pas à rattraper la croissance des autres régions, on est encore en retard par rapport aux autres régions.

La Chambre régionale des comptes s'interroge – on en parlera cet après-midi – sur la politique de développement économique, et moi aussi je m'interroge. On a un niveau d'investissement assez élevé et on peut se demander si ces investissements sont pertinents en termes de développement économique de notre Région. On a une hausse de la dette assez importante, une dégradation des ratios qui sera raisonnable en fin de mandat mais qui handicapera les mandats suivants.

Dernier point, je trouve finalement que ces orientations sont un peu l'éloge de l'eau tiède et j'attends avec impatience le budget pour voir quels choix seront faits. Peut-être que cette fois-ci on aura des choix budgétaires un peu plus visibles et plus sélectifs. J'entends aussi beaucoup les collectivités sur le terrain qui demandent qu'on saupoudre un peu moins en termes de soutien sur le terrain et qu'on oriente de vraies politiques régionales de soutien ciblées. Je pense par exemple au numérique, mais aussi au développement économique, sur lequel...

Oui, je dépasse un petit peu, mais j'ai dû m'arrêter parce qu'on parlait derrière.

Je conclus. Je suis très interrogatif sur ces orientations, je pense que la trajectoire de la dette n'est pas bonne puisqu'elle handicapera le prochain mandat et qu'il faut la revoir ou passer sur des investissements qui soient réellement productifs et qui se traduisent par une hausse de la valeur ajoutée pour notre Région.

Merci.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur COMMANDEUR.

Madame RIVET a la parole.

**Mme RIVET.**- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous évoquons là des priorités, les priorités qui nous guident, qui guident notre majorité et je vais donc faire un focus, quant à moi, sur les politiques de l'eau, car la situation actuelle a fait l'objet de plusieurs interventions et nous rappelle la fragilité de notre société vis-à-vis de cette question.

Cette année, on a vu que la sécheresse a entraîné des débits très bas sur la Loire, le Cher et l'Indre, et je vous rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, nous devions faire face aux dégâts des inondations.

Ainsi, le premier point, c'est que nous devons avoir sur ces questions des réponses coordonnées à l'échelle des bassins-versants, et la solidarité doit être la règle. Je vous rappelle que nos villes consomment de l'eau qui provient du Massif Central, avec des populations qui ont dû être approvisionnées là-haut par des bouteilles minérales cet été, et que de la même manière, quand nous prélevons pour l'irrigation, pour nos cultures, nous prélevons de l'eau douce qui peut manquer et qui a manqué d'ailleurs cet été pour les élevages des conchyliculteurs.

En regard de notre engagement et de l'engagement régional, nous appelons de nos vœux la poursuite du Plan Loire Grandeur Nature et d'une gestion concertée autour du fleuve, avec des outils financiers du côté de l'État, avec le CPIER et l'Europe, avec un FEDER interrégional, qui devront être absolument à la hauteur des enjeux. C'est le premier point de mon intervention.

Deuxième élément, notre collectivité contractualise avec les territoires sur les masses d'eau, sur les cours d'eau, elle poursuit cet effort aux côtés des agences de l'eau et il y a de plus en plus de contrats territoriaux qui sont signés, mais notre Région est mauvaise élève sur la question de l'état écologique des masses d'eau et des cours d'eau – 16 % d'entre eux seulement sont en bon état écologique. Nous avons un travail très important devant nous pour diminuer la pression des polluants et spécifiquement des pesticides car nous sommes une région agricole, mais aussi pour revenir sur des années d'aménagements néfastes aux continuités des rivières. Il s'agit essentiellement de restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau, et ces fonctionnalités restent la meilleure réponse aux inondations comme à la perte de la biodiversité.

Ces travaux nécessitent de réunir, d'expliquer, de négocier sur des solutions souvent contre-intuitives et souvent mal perçues. Je ne peux qu'à nouveau déplorer, à l'instar du Vice-président, le carcan imposé sur nos dépenses de fonctionnement, car il faut absolument avoir du monde sur le terrain pour gagner l'acceptation des riverains, gagner celle des élus, gagner celle du public.

C'est pourquoi nous consacrons annuellement près de 1 million d'euros à l'animation et à l'expertise sur ces questions, et c'est une fierté que nous assumons dans notre Région.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci, Madame RIVET.

Monsieur CINTRAT a la parole.

**M. CINTRAT.**- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord vous dire, dans ce propos sur le débat d'orientations budgétaires, que je ne me sens pas comme étant l'impasse. Monsieur Jean-Patrick GILLE a fait tout à l'heure quelques remarques désobligeantes, je trouve, à l'égard des intervenants de notre groupe sur ce sujet, et j'ai ressenti, pour les trois intervenants de notre groupe, au-delà de notre président, quelque peu de mépris de votre part, Monsieur Jean-Patrick GILLE, avec une attitude un peu prétentieuse. Je le dis en toute amitié mais c'est vrai que je n'ai pas très bien ressenti cette mise en cause brutale de votre part.

Cela étant, le débat d'orientations budgétaires est un moment très important qui doit préparer une nouvelle période avec un nouveau budget 2020. Pour ce qui me concerne, j'interviendrai essentiellement sur trois points, en particulier sur un point important qui a été soulevé par Madame RIVET et qui est la problématique de l'eau.

Je crois que nous avons un point commun : nous considérons comme essentiel d'aborder et de traiter ce sujet et peut-être d'avancer dans nos débats pour qu'on arrive à un moment à se mettre d'accord sur l'ambition que nous avons. En effet, le débat d'orientations budgétaires, c'est aussi l'occasion de fixer des marqueurs qui permettent de définir les priorités à venir pour notre Région et l'ambition que peut avoir la Région pour l'avenir.

Ainsi, sur trois sujets, je voudrais simplement évoquer la problématique de l'eau et vous dire, Monsieur le Président, que les changements climatiques nous amènent à faire le constat d'un certain nombre de catastrophes, telles que des inondations suivies de sécheresse, qu'il est important que nous puissions aborder le sujet en amont et que nous ne soyons pas chaque année ou régulièrement confrontés aux conséquences désastreuses de ces catastrophes. Je pense en particulier aux éleveurs qui ont subi cette sécheresse et Dieu sait si c'est un secteur fragile qui voit régulièrement la disparition d'un certain nombre d'élevages sur nos territoires. C'est important pour l'économie de nos territoires mais aussi pour la biodiversité.

La France est, je crois, le deuxième pays disposant d'une ressource en eau renouvelable. Nous avons la chance de vivre dans ce pays où nous disposons de quantités d'eau importantes, même si elles ne proviennent pas forcément de pluies tombant régulièrement et qu'il y a en tous les cas des périodes d'inondations et de sécheresse.

J'ai déjà eu l'occasion d'aborder ce point ici, il est important que nous puissions réfléchir à la politique que nous pourrions mener pour accompagner le secteur agricole pour conserver l'eau que nous avons quelquefois en excès l'hiver et pour l'utiliser à des périodes où l'activité agricole ainsi que d'autres activités en ont besoin. Je parle de retenues collinaires, et l'objectif a été fixé par le ministre de l'Agriculture de réaliser un certain nombre d'opérations sur le territoire national afin de pouvoir bénéficier de certaines réserves qui seraient utiles.

Je voudrais donc, Monsieur le Président, vous proposer que nous puissions intégrer cette réflexion dans le cadre du débat d'orientations budgétaires et que nous puissions aussi la concrétiser très clairement dans le budget 2020 pour mettre en place une politique en faveur de l'irrigation des terres agricoles. Je le disais, nous avons une ressource en eau renouvelable importante en France et nous sommes sans doute le pays le plus en dessous de la moyenne européenne quant à l'arrosage de ses terres agricoles. On a sans doute beaucoup à faire pour éviter que nous ayons et que nous soyons confrontés à ces dégâts qui ont lieu régulièrement et qui sont liés évidemment aux évolutions climatiques.

Le deuxième point que je voudrais évoquer avec vous ce matin concerne les énergies renouvelables et en particulier la méthanisation.

**Mme MÜNSCH-MASSET.** - Merci de conclure, cher collègue, s'il vous plaît.

**M. CINTRAT.** - Je crois qu'il y a nécessité là aussi – j'en ai pour 30 secondes – d'afficher une politique régionale qui soit claire, qui accompagne et qui se concrétise dans le cadre du débat d'orientations budgétaires mais surtout dans le budget 2020, de sorte que nous puissions

accompagner dans ce domaine un certain nombre de projets qui intéressent l'agriculture, qui soient aussi pourvoyeurs d'emplois non délocalisables et qui permettent aussi de créer un lien avec l'aménagement du territoire. C'est essentiel.

Le dernier point que je voudrais très rapidement soulever concerne l'aménagement du territoire et le cas particulier des villes petites et moyennes. Celles-ci sont souvent des pôles de centralité et il n'y a pas de politiques dédiées pour les aider à se développer. Tout du moins, cette politique régionale doit être confortée pour aider ces villes moyennes à maintenir des activités sur leur territoire. On a beaucoup de villes petites et moyennes dans lesquelles on voit périlcliter un certain nombre d'activités et de commerces...

**Mme MÜNSCH-MASSET.**- Je vous remercie de conclure. Vous êtes presque à six minutes de temps de parole.

**M. CINTRAT.**- ...et il est donc essentiel de pouvoir inscrire très fortement ce point à l'ordre du jour du prochain budget 2020.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci, Monsieur CINTRAT.

Monsieur GIRARDIN a la parole.

**M. GIRARDIN.**- Merci, Monsieur le Président.

Je vais commencer par le mot de la fin. En effet, tout à l'heure j'ai entendu que la Région ne devait pas s'engager dans tous les domaines puisque ce n'était pas sa vocation, au moins *a priori*. Mais je dirais que la Région, comme d'ailleurs toutes les autres collectivités territoriales, fait sa part et je crois que c'est même sa responsabilité.

Pour en revenir à l'urgence écologique, le président du GIEC rappelait récemment que nous étions tous concernés et tous dépendants de toutes les régions du globe, non seulement pour le temps et pour le climat mais également dans tous les autres domaines, que ce soit pour l'eau, l'énergie, les transports, le tourisme, la santé ou la culture. C'est une réalité.

On l'a bien vu tout à l'heure, les propos du collègue nous paraissent un peu lointains, nous ne sommes pas forcément concernés. Pourtant, la NASA a publié récemment un rapport très intéressant qui a montré que l'année 2016 tout comme les années 2014 et 2015 étaient les années les plus chaudes jamais enregistrées sur la surface de la Terre et que, depuis la période 1939-1941, c'est la première fois qu'on mesure sur trois années consécutives des records d'augmentation de la température. Aujourd'hui, il n'y a donc pas d'autre chemin, me semble-t-il, eu égard à cette urgence écologique, que de viser un horizon à 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2050.

Comme je le disais, c'est une responsabilité d'élu. On le voit bien avec tous les procès climatiques qui ont lieu partout dans le monde en ce moment ; on est obligé d'en tenir compte. On l'a bien vu encore récemment aux Pays-Bas, État qui a été condamné et sommé de rehausser ses objectifs climatiques pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. L'urgence climatique et écologique commande donc aujourd'hui de mettre en place des politiques locales ambitieuses afin de répondre aux différents défis écologiques qui se présentent à nous.

C'est justement ce que fait la Région avec la transition écologique, avec notamment l'agroécologie qui aujourd'hui est une véritable solution, on le sait. L'INRA l'a d'ailleurs affirmé

puisque'il a démontré que dans les prochaines années on pourrait nourrir de façon biologique les 530 millions d'individus que comptera l'Union européenne en 2050.

Quant à l'économie circulaire, elle est mise en avant dans le cadre de la Région et c'est une bonne chose. C'est une manière de consommer écologiquement et socialement responsable et de transformer bien sûr au plus près de son lieu de production. La Région Centre-Val de Loire est consciente de tout cela, du potentiel de développement de l'économie circulaire en termes de réduction de l'impact environnemental, en termes de développement économique et d'emploi et en termes de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale.

Les politiques d'environnement sont malheureusement trop présentées comme relevant du long terme alors que ce sont des mesures qui doivent être prises à court terme. C'est dans ce cadre que la Région poursuit ses objectifs, ses politiques prioritaires déjà mises en œuvre, je tiens à le souligner : CAP' Asso, gratuité des transports, « A vos ID », plans d'efficacité énergétique dans les lycées, maintien des moyens consacrés à la culture et à l'environnement.

De même, et j'en terminerai par là, la COP régionale doit permettre d'intégrer plus largement ces enjeux de climat et de biodiversité, et c'est ce qu'elle fait.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur GIRARDIN.

Monsieur VERDIER a la parole.

**M. VERDIER.** - Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais insister sur un point dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires. Il s'agit des dettes des collectivités locales et de la capacité à ce qu'on puisse les négocier, les renégocier pour le compte de toutes les collectivités locales de notre Région Centre-Val de Loire, les intercommunalités, les communes, les départements, les syndicats et bien sûr aussi notre Région Centre Centre-Val de Loire. Cela représente environ 790 millions d'euros de dette, si je lis bien le tableau en page 9.

Pourquoi ? L'idée, c'est de mieux investir. Pierre COMMANDEUR l'a dit, on saupoudre trop, on n'a pas assez d'investissements structurants, aussi parce que le taux d'intérêt réel aujourd'hui est négatif. Si on prend le taux d'intérêt d'emprunt, l'OAT, plus 0,2 % pour la Région. Si on enlève l'inflation qui est à 1,1 ou 1,2 % en France actuellement, on a un taux d'intérêt réel négatif. Emprunter est pour l'avenir une ressource importante qu'il ne faut pas négliger. On pourrait faire des gains dans nos collectivités, dans nos communes, de Dreux à Saint-Amand-Montrond, de Loches à Montargis ou Gien. Si on passe de 3,5 ou 4 % en TEG, taux effectif global, à 1,7 ou 1,8 %, en tout cas en dessous de 2 %, avec la petite prime de risque induite pour ces collectivités, il y a des millions d'euros à gagner dans chaque territoire, encore une fois intercommunalité, commune, département ou syndicat. Et la Région peut peut-être faire ce travail, comme on l'a fait sur d'autres points.

Je pense au groupement d'achat Approllys avec plus de 800 adhérents sur les achats. Monsieur GRICOURT en a parlé, avec les économies d'échelle on peut faire une forme de groupement d'achat de la dette ou de renégociation de nos dettes avec ces taux d'intérêt très bas. Je regardais l'OAT de l'État qui, à 10 ans, était à 0,16 % hier. Même si on a une petite prime de risque, on a beaucoup à gagner. On l'a fait sous d'autres formes, faisons-le aussi au niveau de la dette.

Quelques pistes et propositions. Il existe l'Agence France locale, une agence de financement créée par la loi du 26 juillet 2013. On peut s'en servir et diversifier nos financements. On peut aussi se regrouper sous la forme d'un syndicat mixte, regrouper les collectivités territoriales, comme cela se fait en France. On peut aussi faire une forme de

consortium ou de syndication inversée. On peut aussi émettre des emprunts obligataires, comme le fait la Région, et cela pourrait être pour le compte de toutes les collectivités de la Région pour, encore une fois, baisser les taux d'intérêt, baisser les intérêts de la dette et les charges de la dette. Ainsi, on se donnerait un bol d'air, on se redonnerait des marges de manœuvre.

C'est le moment d'agir, les taux sont historiquement bas. La BCE l'a fait, a mis des taux très bas. C'est le moment d'investir, de renégocier les dettes, d'investir mieux et plus. Aujourd'hui, malheureusement, la Région Centre est trop dépendante de l'Île-de-France. Je dis qu'elle est un peu le Mexique de l'Île-de-France, car on n'a pas assez développé d'investissements structurants dans nos territoires. On manque de croissance endogène.

Ce levier de renégociation de la dette, baisse des taux d'intérêt, baisse des TEG pour toutes nos collectivités, est un levier majeur.

Merci.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur VERDIER.

La parole est à Madame BOISGERAULT.

**Mme BOISGERAULT.** - Monsieur le Président, chers collègues, le fait marquant de ces orientations est constitué par la perte de la compétence apprentissage par la Région, ce qui ne semble pas cohérent dès lors que l'apprentissage fait partie des formations initiales et qu'une partie des formations d'apprentis se fait dans les lycées professionnels. C'est donc une réforme conduite dans la précipitation et dont nous craignons les effets sur nos territoires.

Cela nous ramène à la question de la décentralisation et à la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux. Comme le rappelait notre président de groupe, il est important que l'État demeure le garant de l'égalité entre les territoires et organise la nécessaire péréquation pour qu'il n'y ait plus de territoires oubliés. Il est indispensable aussi que l'État définisse une stratégie industrielle, agricole ou dans le domaine de l'énergie. Mais cela ne retire pas aux régions leur rôle d'aménageurs, en cohérence bien sûr avec les politiques nationales pour les décliner sur les territoires au mieux des réalités locales.

Or, les CFA pourront désormais ouvrir simplement de nouvelles sections ou en supprimer d'autres sans autorisation des régions. Et au sein de France compétences, ce sont des branches professionnelles qui auront en premier lieu le pouvoir de décision. On pourrait comprendre quelles soient les mieux placées pour connaître l'évolution des besoins, mais les observateurs sont nombreux à souligner l'organisation déficiente des branches professionnelles en France. C'est un problème que les tentatives de réforme n'ont pas résolu, avec pour conséquence la désorganisation de certaines filières et leur perte de compétences et de savoir-faire, essentiels pourtant aux grands ensembliers.

Cette situation est aggravée par le poids excessif du Medef au détriment des PME, TPE, artisans et commerçants qui pourtant recrutent la majorité des apprentis. Or, la vision souvent trop financière du MEDEF a tendance à introduire au niveau de la branche des choix qui vont à l'encontre des investissements nécessaires, qu'il s'agisse d'équipements, de recherche ou de formation. On préfère sous-traiter, souvent à l'étranger, la fabrication de composants essentiels, au détriment des entreprises françaises. Un exemple criant et désastreux de cette politique, c'est l'EPR de Flamanville. Outre les erreurs de gouvernance au niveau d'Areva au temps de la catastrophique Anne LAUVERGEON, les problèmes récurrents, les non-conformités, les retards, les surcoûts que cela engendre s'expliquent par la perte de compétences dans différents corps de métier, dont les soudeurs, qu'on a dû faire venir de Roumanie mais avec une qualification moindre.

La gouvernance de l'apprentissage est donc fondamentale et la puissance publique ne saurait s'en désintéresser dans le cadre d'une stratégie industrielle conduite au niveau national, ce que nous demandons depuis longtemps et que Bruno LE MAIRE commence à reconnaître timidement.

Enfin, en écartant l'échelon régional, on risque une fois encore de concentrer les formations dans les grands centres urbains et les métropoles au détriment des zones rurales qui au sens large représentent les deux tiers de la population de notre Région.

Il est prévu un fonds de soutien pour les CFA en zones rurales, mais là encore, les arbitrages seraient toujours en cours. Des doutes existent également sur l'enveloppe qui permettra de maintenir une capacité d'investissement dans les CFA.

**Mme MÜNSCH-MASSET.** - Je vous remercie de conclure, s'il vous plaît.

**Mme BOISGERAULT.** - Oui, je termine, s'il vous plaît. Merci.

Une somme est inscrite dans les orientations budgétaires, mais nous ne sommes pas certains de la décision finale. De même, que deviendra le dispositif des développeurs de l'apprentissage ? Est-il caduc ? Les développeurs recrutés par la Région seront-ils repris par France compétences ou simplement l'objet d'une compensation financière ?

Je pense que nous sommes nombreux dans cette assemblée à partager les mêmes inquiétudes et nous demandons que la Région suive attentivement les compétences de cette nouvelle organisation de l'apprentissage et n'hésite pas à alerter l'État le cas échéant.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Madame BOISGERAULT.

Monsieur ROIRON a la parole.

**M. ROIRON.** - Monsieur le Président, beaucoup de choses ont été évoquées ce matin. Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit notre collègue VERDIER sur la dette. Cela me semble technique et je crois que bien des élus – il y a ici un certain nombre de personnes qui sont maires – n'ont pas attendu certaines recommandations et le font depuis des années. C'est une première chose.

Après, il faudra nous expliquer, sur la question des investissements, ce que nous n'aurions pas dû faire, car les collectivités, lorsqu'on rencontre nos populations, veulent toujours que nous puissions être à leur côté pour les investir. C'est d'ailleurs toute la question qui est quelquefois évoquée entre le fonctionnement et l'investissement. Ici, le fonctionnement, c'est important, car nous aidons justement les collectivités à investir, et c'est aussi cela qu'il faut dire. J'entends mon collègue et ami Patrick CINTRAT dire que nous n'aidons pas les villes moyennes, les villes pôles, mais, dans les contrats, une partie est restée pour les villes pôles et tu le sais parce que tu es mon vice-président au Pays Loire Nature – je te l'ai rappelé tout à l'heure.

Mais je suis d'accord avec toi, pas suffisamment. C'est toujours insuffisant, mais cela existe et, après, on ne peut pas à la fois demander de rentrer dans un certain nombre d'aspects budgétaires et demander toujours plus, sinon on devient schizophrène.

C'est peut-être aussi une des questions qu'on doit avoir vis-à-vis de l'État, car quand on regarde le projet de loi budgétaire, certains élus peuvent être très inquiets. C'est la question de la revalorisation des bases, c'est un certain nombre de questions d'autonomie, et cela n'est pas nouveau, ne date pas de quelques mois ni de quelques années d'ailleurs. Derrière cela, la vraie question qui est posée, c'est celle de la décentralisation. Pour être très concret, je pense qu'un certain nombre de personnes dans l'administration centrale de notre État n'ont jamais souhaité réellement les lois de décentralisation.

On nous parle régulièrement de décentralisation, de déconcentration, de différenciation, mais la vraie question, c'est l'autonomie que l'on a. L'autonomie que l'on a, on essaie de la jouer, et Monsieur PELTIER qui n'est pas parmi nous en cet instant pourra entendre que la question du pouvoir d'achat, nous la traitons. Nous la traitons quand nous faisons la gratuité des transports scolaires, quand nous faisons la gratuité des livres, quand nous avons fixé un certain nombre de tarifs sur les Rémi. Voilà un certain nombre de choses pour le pouvoir d'achat.

Concernant l'accès au médical, je crois, Monsieur le Président, que vous avez traité au mois de juin avec toute l'assemblée des questions importantes sur la santé afin que nous puissions avoir plus d'étudiants pour la santé. D'ailleurs, je le dis aussi, même si maintenant les choses ont un peu changé, que vivons-nous aujourd'hui ? Nous vivons le plan JUPPÉ des années 1990-1995 qui a fait qu'il y a moins de médecins à l'université. C'est exactement cela. Et quoique fasse le gouvernement aujourd'hui, les choses seront mieux dans dix ans mais pas dans un an. C'est la vérité, et bien évidemment ces personnes du corps médical ont changé leur mode de vie et cela est juste.

Voilà ce qu'on peut dire. Nous le faisons aussi évidemment – je vais raccourcir mon propos – sur l'urgence climatique, sur beaucoup de choses qui peuvent être faites, sur les aides que nous octroyons et – cela n'a pas encore été évoqué – sur ce que nous voulons faire pour les lycées.

Je crois que c'est très important, le plan qui va être lancé sur la rénovation, sur la construction et notamment sur la question de l'énergie dans les lycées ; cela concerne 60 lycées. En effet, toute énergie non consommée est un bien pour la planète.

Merci à vous.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur ROIRON.

Madame de CRÉMIERS a la parole.

**Mme de CRÉMIERS.** - Merci, Monsieur le Président.

Les orientations budgétaires de l'année 2020 sont marquées une nouvelle fois par des transferts à périmètre « inconstant », par des recettes contraintes et désormais par le pacte de Cahors qui est une véritable atteinte au rôle des collectivités et pris, comme je l'ai entendu, avec le pistolet sur la tempe, cela a été bien rappelé.

En parallèle, la vision du monde dans l'opinion publique change à la vitesse à laquelle les dérèglements climatiques, la malbouffe, les inégalités sociales s'imposent à la fois à notre perception et à notre entendement. On peut rappeler qu'en 2016 des responsables institutionnels considéraient encore la bio comme une niche. Les projets alimentaires, les PAT, faisaient plus penser à de la bolognaise qu'à de l'aménagement du territoire, et un seul PAT était en construction.

La stratégie régionale a mis dès le début du mandat la territorialisation de l'alimentation au cœur de son action. Trois ans après seulement, une soixantaine de PAT ont émergé et une alimentation locale et bio n'est plus une niche mais un défi qui doit désormais être atteint. Douze têtes de réseau régionales sont en mouvement coordonné pour répondre à ce défi et la Région copilote la politique alimentation avec l'État.

Contrairement à ce qu'on a entendu dans les rangs de l'opposition, les orientations politiques du budget 2020 de la Région confortent la politique de mise en œuvre de cette stratégie globale territoriale, économique et environnementale, qui ne saurait se résumer à l'approvisionnement des lycées ou des collèges. En effet, nous sommes face à une politique de transformation des relations économiques et pas seulement de remplacement des produits alimentaires. Il faut bien le comprendre si on ne veut pas juste jeter de la poudre aux yeux comme certaines collectivités le font, souvent par méconnaissance des champs des possibles.

Dans ces orientations budgétaires, la Région a par ailleurs choisi de maintenir un effort important d'investissement à plus de 300 millions d'euros hors TET. Dans ce contexte, il faut saluer la constance de la Région dans la construction de véloroutes depuis près de vingt ans. À travers les contrats Région-Département notamment, la Région finance jusqu'à 80 % de la construction de cet équipement. Elle aura soutenu la construction de plus de 2 000 kilomètres au cours de la mandature.

Cet effort ne saurait se résumer là non plus au tourisme à vélo. C'est un marqueur fort de notre Région pour le développement économique, local, durable et non délocalisable. Il marque la douceur et l'art de vivre qui maintenant constituent pleinement l'image institutionnelle de notre Région.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Madame de CRÉMIERS.

La parole est à Isabelle MAINCION. Le temps de son groupe est consommé, mais tous les groupes ont consommé un peu plus. Je compte donc sur la brièveté de son expression qui est tout à fait reconnue. Merci à elle.

**Mme MAINCION.** - Merci, Monsieur le Président. Merci beaucoup.

On va donc faire très court et on va aller tout de suite dans le vif du sujet, sur l'engagement sur les politiques. Comme l'ont dit Guillaume PELTIER et mon ami Florent, cet aspect sur ce que seront les politiques nous a laissés un peu sur notre faim.

Je voudrais attirer l'attention sur deux points.

Premièrement, l'impact de la loi Egalim qui a été votée, loi qui tout simplement devait redonner du pouvoir d'achat aux agriculteurs. Je voudrais savoir comment nous allons l'accompagner. Il y a quelque chose qui nous concerne plus particulièrement, à savoir ce qui est en vue en 2022, et il va falloir aussi accompagner les agriculteurs dans l'obtention des certifications « haute valeur environnementale », sinon nous ne pourrions pas monter en qualité dans l'ensemble de la restauration collective dans la Région. C'est un problème national, mais en tant que membre du Conseil national de la restauration collective, si vous le souhaitez, je tiens à votre disposition... C'est une offre de service que j'ai déjà faite par ailleurs, mais vu mes engagements à l'Association des maires de France, elle est à la disposition de tous.

En deuxième point, je reviens sur les problèmes de santé. C'est un problème qui, vous le savez, concerne l'ensemble de notre Région et de nos habitants qui sont très inquiets.

Et on sait très bien que nous ne sommes pas encore dans le creux de la vague, car le creux de la vague est à attendre.

J'ai une offre à vous faire, encore une fois. On va aller vite et bien. Je fais partie des personnes reçues régulièrement, tous les mois, avec votre collègue Françoise JEANSON qui est en Aquitaine et que vous devez connaître. Nous sommes six élus, mais souvent nous ne sommes que deux et l'autre fois j'étais toute seule. Nous faisons le point tous les mois sur « Ma santé 2022 » et on voit bien que ce que nous faisons ne redescend pas dans les territoires. Pourtant, je trouve que c'est la mission de la Région de pouvoir informer l'ensemble des collectivités et de nos concitoyens sur ce qu'il se passe, sur ce qu'il va se passer et sur ce que nous pourrions, nous, accompagner.

Je vous fais une proposition. Il y a longtemps qu'on ne s'est pas réunis avec le CESER. Pourquoi ne pas recevoir notre doyen Patrice DIOT ? Il est tout à fait capable d'expliquer comment maintenant les internes vont pouvoir aller dans les territoires défavorisés, comment aussi notre nouveau directeur de l'ARS, Laurent HABERT, entend décliner « Ma santé 2022 ». Ce n'est pas une panacée, je ne fais pas la promotion du gouvernement, mais nous sommes républicains, nous devons prendre en compte ce qui a été voté au national et savoir comment nous allons pouvoir en tirer parti. C'est absolument essentiel, sinon nous allons passer à côté de ce qui se pratique ailleurs.

Et puis surtout, je voudrais attirer l'attention là-dessus, nous avons les trois associations d'élus qui ont signé un engagement avec la Fédération hospitalière de France. Sur les deux premiers points, ce n'est pas un engagement financier, mais là, cela pourrait en être un. Il s'agit tout simplement de l'accueil des étudiants en santé, quel que soit leur niveau en médecine ou médical/paramédical. C'est pour les accueillir en stage, pour leur donner envie de s'installer dans nos territoires.

Voilà, j'en ai fini, Monsieur le Président.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci beaucoup, Isabelle MAINCION.

La parole est à Cathy MÜNSCH-MASSET, dernière oratrice inscrite.

**Mme MÜNSCH-MASSET.** - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, quelques éléments concernant les orientations politiques de notre futur budget, en tout cas nos orientations budgétaires en matière d'éducation.

Pour schématiser ce qui constitue notre cap politique sur l'éducation, j'utiliserais le mot de la qualité, le mot de l'égalité vers la réussite et la question du pouvoir d'achat. Ce sont les trois marqueurs forts de nos orientations et de nos choix budgétaires et politiques pour l'année qui vient.

La qualité avec une intervention continue sur le cadre de vie qui doit être le plus propice possible à la réussite des élèves, la qualité pour la performance énergétique des bâtiments, comme vous l'avez beaucoup évoqué. Cette performance énergétique – et je fais une petite incise pour répondre à Monsieur CHASSIER – sur le CPE, en effet, n'est pas au niveau des 42 % d'objectif qui avaient été excellemment négociés avec notre prestataire du CPE, mais elle nous permet, et c'est important de le rappeler, de réaliser plus de 32 % d'économie d'énergie depuis sa mise en place dans les lycées concernés. On peut donc aussi regarder les choses sous cet angle. Je veux dire aussi que ce qui n'est pas réalisé comme objectif donne lieu à des versements de pénalités. Ainsi, dans la gestion qu'en fait la collectivité, on est quand même dans une optimisation très forte.

Sur le sujet de la performance énergétique, je corrigerai un peu votre constat. Certes, les hivers sont plus doux, mais paradoxalement les périodes de chauffe sont plus longues. Vous avez noté les uns et les autres qu'on a eu quelques gelées dès le mois de septembre qui nous ont conduit à remettre en chauffe bien avant le 15 octobre. Finalement, la consommation d'énergie s'étale davantage dans la saison. C'était une petite précision que je voulais faire pour corriger ce constat.

Quant aux investissements d'une façon générale, je souhaite dire que notre collectivité, qui a déjà traité en performance énergétique 40 lycées sur 100 de son patrimoine, lance une opération qui s'appelle COEPI, que nous avons déjà évoquée, à hauteur de 40 millions d'euros sur les années qui viennent, pour traiter 100 % de son patrimoine éducatif. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de collectivités, communes ou départements, qui sont à ce stade d'avancée. On sait que les émissions de gaz à effet de serre provenant des bâtiments publics et notamment des bâtiments d'éducation prennent une grande part dans les émissions de gaz à effet de serre contre lesquelles nous luttons ensemble.

Par ailleurs, sur l'investissement, nous continuons bien sûr à agir sur l'ensemble du patrimoine des lycées, indépendamment de la performance énergétique des bâtiments. Vous notez, Monsieur CHASSIER, mais je voulais apaiser vos inquiétudes, que l'intervention régionale vous semblait être décroissante. Je voulais corriger cette impression, car les interventions immobilières qui ont été celles de la Région depuis de nombreuses années nous permettent d'avoir aujourd'hui un patrimoine d'excellente qualité. Cela signifie que dans notre programmation pluriannuelle d'investissement, on a en effet moins de grosses restructurations, même s'il y en a quand même, comme Jean-Guéhenno à Saint-Amand-Montrond ou le lycée Eiffel à Tours, et que globalement nous nous orientons davantage vers des interventions de grosse maintenance. C'est moins coûteux, c'est le signe de la qualité de notre patrimoine et c'est surtout le souci de préserver cette qualité dans la durée.

Sur la qualité, on a évoqué le cadre de vie, la performance énergétique, mais il y a aussi la qualité de l'alimentation. Un petit focus sur les circuits de proximité pour répondre à Monsieur MONTILLOT et aux autres interventions sur le sujet. En effet, les niveaux d'atteinte sont aujourd'hui hétérogènes, on a des lycées qui ont des niveaux d'atteinte modestes, vous en avez cité un à Blois, mais il y a aussi beaucoup de lycées aujourd'hui au-dessus des 50 %, donc déjà au-delà des objectifs Egalim. Cette hétérogénéité est celle de nos lycées ; la restauration, je le rappelle, est faite sur place, ce qui est aussi une exception de notre collectivité, et c'est aussi une hétérogénéité de nos territoires.

Notre accompagnement est réel avec un travail mis en place avec les 50 plus gros fournisseurs de la Région pour faire cette mise en lien avec les établissements. 18 lycées sont accompagnés par Bio Centre et les chambres d'agriculture. Il y a également d'autres leviers comme les contrats entre la Région et le département. Je donnerai l'exemple du Loir-et-Cher où nous cofinançons à hauteur de 1 million d'euros tous les projets de légumeries du Loir-et-Cher qui pourraient voir le jour. Ainsi, c'est un accompagnement qui est réel et qui doit nous permettre en effet d'aider les acteurs à atteindre ces objectifs, voire à les dépasser. En tout cas, c'est notre souhait.

Qualité donc, égalité vers la réussite avec des actions éducatives que vous connaissez et que nous maintenons sur la mobilité européenne, sur la citoyenneté, la culture et la prévention santé pour l'ensemble des jeunes.

Enfin, pouvoir d'achat, gratuité des transports scolaires – on l'a évoquée –, gratuité des ressources pédagogiques, aide à l'équipement numérique pour les élèves qui s'ajoute à l'aide à l'équipement professionnel, et Philippe FOURNIÉ en a parlé tout à l'heure, les politiques tarifaires transports pour les jeunes, ce qui est extrêmement important.

Notre action s'inscrit dans un contexte qui est en effet bouleversé, un contexte de réforme du lycée, de réforme de l'apprentissage qui, vous l'avez rappelé pour cette dernière, porte en germe des risques pour les territoires, pour les publics fragiles mais aussi pour la capacité à innover dans l'offre de formation.

En conclusion, dans ce contexte que Monsieur CHASSIER a qualifié d'incertain ou en tout cas de porteur potentiel d'angoisse pour les acteurs, on constate en effet que l'inquiétude des acteurs est parfois forte, y compris des acteurs qui ont pu en leur temps être des soutiens par exemple de la réforme de l'apprentissage. Aujourd'hui, l'engouement est bien moindre.

Dans ce contexte, la collectivité régionale est pleinement à sa place, prend toute sa place pour agir là où tout commence, c'est-à-dire dans l'éducation, pour maintenir le cap de nos politiques, de nos dispositifs, à savoir combattre les inégalités, pour prévenir les exclusions et permettre aux jeunes de notre Région de préparer leur avenir, en sachant aussi que leur avenir, c'est aussi le nôtre.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Madame MÜNSCH-MASSET.

Nous en avons terminé avec ce rapport d'orientations budgétaires. La loi prévoit que l'assemblée donne acte, mais je propose préalablement que quelques éléments de réponse soient apportés.

**M. GRICOURT.** - Merci, Président.

Rapidement au regard de l'heure qui tourne, pour répondre au Rassemblement national, comme cela a été fait, évidemment, Monsieur CHASSIER, on a pu percevoir votre opposition à la décentralisation ; c'est une différence entre nous. Quant aux propos de Monsieur MARCHETTI, vouloir s'appropriier la démocratie participative, je trouve que c'est un peu cavalier pour votre groupe. Nous sommes évidemment dans une démarche forte en termes de démocratie participative, la participation citoyenne, mais nous assumons aussi la démocratie représentative, en tout cas je le revendique, car elle est issue du scrutin démocratique.

Il y a dans toutes les collectivités une majorité qui a un pouvoir qui lui a été donné, qui doit assumer ses responsabilités, et le budget en est l'un des premiers actes forts, et une opposition représentative d'une autre tranche de la population qui est dans son rôle d'opposition mais qui peut être en effet, comme c'est le cas ici et ailleurs, dans une opposition constructive et que je salue personnellement.

Charles FOURNIER a bien rappelé le contexte dans lequel nous étions, notamment au regard des recettes avec l'impact de la réforme de l'apprentissage, l'impact de la baisse de la contribution de l'État sur les TET – 10 millions d'euros ici, d'autres millions d'euros ailleurs, ce qui n'est pas neutre. Il y a évidemment à travers tout cela une situation qui est peut-être plus forte pour nous que dans les autres régions sur les engagements qui sont les nôtres au service des territoires et de nos concitoyens.

C'est un peu la réponse qui a été faite par certains collègues à Guillaume PELTIER sur la question « quels efforts sur la masse salariale ? ». Sur la masse salariale, vous avez des indications dans le document, vous en avez eu au moment du Budget primitif et vous en aurez à nouveau de façon plus précise au prochain débat sur le Budget primitif 2020, c'est une masse salariale tout à fait maîtrisée. Je rappellerai simplement que nous sommes la région de France qui a en pourcentage la masse de dépenses consacrées aux ressources humaines la plus basse, à 11 %, comme je l'ai rappelé tout à l'heure. Il y a objectivement dans certains services des tensions, des tensions liées aux nouvelles compétences qui ont été prises, liées à l'exigence aussi de cette majorité sur les politiques publiques, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, qui viennent augmenter la charge de travail de nos agents – c'est l'occasion de les saluer – dans tous les services, quels qu'ils soient, jusqu'à nos lycées dans nos territoires. Nous pourrions de façon plus précise en parler.

Quels efforts sur le pouvoir d'achat ? Le pouvoir d'achat, cela a été aussi une réponse de certains collègues. Quand on a une intervention sur les transports scolaires avec 10 à 12 millions d'euros d'engagement de notre Région sur la gratuité, souvenez-vous de ce que représentait la participation, le reste à charge pour les familles dans certains départements. Nous sommes véritablement sur un effort concernant le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Sur la gratuité des ressources pédagogiques, notre collègue Cathy MÜNSCH-MASSET l'a évoqué encore, c'est 4,5 millions d'euros. Sur l'accompagnement de nos associations, et ce sont des actions au plus près de nos concitoyens, au service de nos concitoyens, et dans certains domaines, les plus fragiles, c'est 10 millions d'euros. Bref, la liste pourrait être allongée avec toutes les mesures que Philippe FOURNIÉ a eu l'occasion de rappeler sur les tarifications dans nos transports ferroviaires. Je crois qu'il faut sur toutes ces questions se remémorer quels sont les engagements de notre Région.

Monsieur MONTILLOT a parlé des questions de santé, qui ont été réévoquées par Pierre-Alain ROIRON, je crois. Nous aurons une session qui sera consacrée prochainement à ces questions et qui nous donnera l'occasion là aussi de rappeler, dans les responsabilités des uns et des autres et au-delà de notre responsabilité et de nos compétences, quelle est la force de l'engagement de notre Région qui, à elle seule, ne peut pas tout faire. Elle s'engage aux côtés des collectivités, des porteurs de projet sur les maisons de santé pluridisciplinaires – c'est la première région à s'engager aussi fortement. Elle s'engage aussi sur les formations, en sachant qu'il y a la question des professionnels de santé médicaux mais qu'il ne faut pas oublier non plus les paramédicaux, ce que notre collègue Vice-présidente rappellera lors de cette session à Tours, et dans cet engagement notre Région figure parmi les premières, voire la première. Tout cela, c'est du concret, du factuel et nous aurons à l'évoquer.

Ne nous mettons pas à la place des responsabilités que doit porter l'État et que doit porter l'Agence régionale de santé, et soyons dans un dialogue permanent là aussi. On parlait du rôle et du lien entre le CHU de Tours et le CHR d'Orléans, c'est un travail qui doit aussi être porté par les responsables de ces deux établissements, accompagnés par l'Agence régionale et par la Fédération hospitalière. De ce point de vue, il existe d'ailleurs des évolutions qui sont plutôt intéressantes et qui sont la conséquence directe de la réalisation des groupements hospitaliers de territoires, comme l'avait voulu la précédente ministre de la Santé.

Sur les orientations budgétaires, évidemment, à ce stade, en dehors de grandes orientations qui confirmeront l'engagement régional, il y a toutes les questions financières qui sont abordées, les orientations de la dette qu'évoquait notre collègue Pierre COMMANDEUR. Pierre-Alain ROIRON l'a dit, on pourrait être schizophrène. Depuis que je suis en responsabilité dans cette collectivité, depuis la fin de l'année 2015, j'entends à chaque session du CESER l'expression d'une attente de plus d'engagement de la Région sur les investissements, mais nous le faisons. J'entends également à chaque session de la part des oppositions l'attente d'un engagement plus fort sur les investissements, mais même réponse. On ne peut pas à la fois attendre, espérer plus et réclamer un frein sur nos dépenses d'investissement et nos dépenses de fonctionnement.

Je rappellerai simplement qu'il faut aussi avoir en tête que certaines dépenses de fonctionnement sont un investissement sur l'avenir. Quand on s'engage dans la formation, quand on s'engage dans nos lycées, c'est investir et parier sur l'avenir à travers notre jeunesse.

Je regarde cette dette qui évolue et nous l'avons assumée dans une prospective budgétaire qui s'attachait à regarder toute la mandature et un peu au-delà. Elle est donc assumée, elle est maîtrisée. C'est quelque chose qu'il faut reconnaître. Comme lors de chaque discussion sur le Budget primitif, j'attendrai de la part de celles et ceux qui réclament une inflexion, une réduction de l'évolution de cette dette des contre-propositions concrètes pour éclairer nos concitoyens, nos concitoyens qui bénéficient de l'engagement régional et on l'a rappelé, nos concitoyens du monde économique, nos concitoyens du monde associatif, nos territoires et nos collectivités qui ont été évoquées. Qu'est-ce que l'on réduit ? Qu'est-ce que l'on décide de réduire dans l'engagement de la Région ?

En tout cas, sur la dette, je crois qu'il faut aussi être prudent ; nous sommes parmi les régions qui resteront avec un niveau d'endettement le plus maîtrisé. Cher Pierre, mais il n'est pas là, peut-être faut-il comparer l'évolution maîtrisée de la dette de la Région et celle de l'État, une dette publique au niveau national qui a encore grossi cette année de 44 milliards d'euros, soit plus 1,9 % d'évolution. Nous, nous respectons (*inaudible*) la contrainte de l'État, mais de toute manière nous le ferions quand même, les plus 1,2 % d'évolution de nos dépenses de fonctionnement.

Quant à ces orientations, pour conclure, Monsieur le Président, je crois que nous pouvons dire qu'elles s'inscrivent, comme cela a été rappelé par la plupart des groupes de la majorité, dans l'ambition qui fut engagée en 2016, qui confirmera nos priorités et en confortera certaines. Nous sommes donc sur des OB ambitieuses et responsables.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci. Merci beaucoup, Monsieur le Premier Vice-président.

La loi prévoit que l'assemblée doit donner acte au président à la fois de la transmission des éléments des orientations budgétaires et de la tenue du débat, ce que nous venons de faire.

Ainsi, même si cela a un caractère formel, je suis amené à appeler votre vote sur l'existence de cet échange entre nous.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté)*

**Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates (hormis Monsieur VERDIER) / Écologiste / Union de la Droite et du Centre / Rassemblement national / Madame RAIMBAULT**

**Abstention : Monsieur VERDIER**

**M. le Président.**- Il y a donc accord pour reconnaître que ce débat a eu lieu.

Je le dis aux présidents de groupe, concernant l'avancement de nos travaux, je vous propose que nous abordions avant le déjeuner, c'est-à-dire maintenant, le Plan régional de gestion des déchets et que nous reportions à la reprise, après le déjeuner, le sujet touchant aux cartes grises et à la fiscalité.

Monsieur Charles FOURNIER, Vice-président chargé de ce dossier.

**ADOPTION DU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION  
DES DECHETS (PRPGD) DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
(Rapport n° 6)**

**M. FOURNIER Charles.**- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, il s'agit pour moi d'introduire la présentation du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, le mot « prévention » étant évidemment important, j'y reviendrai. Ce PRPGD nous a été confié par la loi NOTRe, en tout cas il nous a été confié la responsabilité de planifier la question des déchets et de l'économie circulaire, et vous verrez que cela tient une place importante.

Avant d'entrer dans mon propos, je voudrais remercier de manière très appuyée les services de la Région et l'équipe de Claire JORY, Nadège NOURY et Muriel BOUTIN qui ont fait un travail exceptionnel sur ce document. Je veux le dire car c'était dans des conditions parfois très compliquées, avec une compétence nouvelle, avec une appropriation des questions complexes. En effet, les déchets, cela suppose de rentrer dans le fond du sujet, on ne peut pas y rester en surface... Dans le fond des poubelles, dit Cathy MÜNSCH-MASSET, j'ai bien entendu ! Cela suppose un exercice particulier. On a eu beaucoup d'interactions avec tous les acteurs et je voudrais vraiment leur faire un remerciement appuyé pour le travail qu'elles ont produit. Je dis « elles » car c'est une équipe féminine en la matière.

Peut-être convient-il de redire ou de donner le contexte général de la question des déchets nationalement, mais cela vaut dans notre Région. La production d'ordures ménagères a doublé en quarante ans ; 78 % aujourd'hui de ces déchets sont enfouis ou brûlés. On parle de recyclage, mais aujourd'hui, 19 % seulement de l'ensemble du volume des déchets sont recyclés et 3 % seulement sont traités d'un point de vue biologique, par la méthanisation notamment. Ce sont des émissions de gaz à effet de serre très importantes, c'est 3 % – une estimation – liés directement à la production de nos déchets. C'est 3 % ici mais on ne parle pas non plus des émissions liées au transfert de nos déchets dans d'autres territoires et d'autres pays, et vous avez pu entendre dans l'actualité qu'un certain nombre de pays commencent à dire non, à fermer la frontière vis-à-vis de nos déchets. Je pense à la Malaisie qui, il n'a pas très longtemps, a dit « c'est terminé, on ne récupérera plus vos déchets et vous devez trouver des solutions ».

Concernant ce plan, je pense que la loi aurait mieux fait de parler d'un plan en faveur de l'économie circulaire plutôt que d'un plan de prévention et de gestion des déchets. Il y a les deux dedans, le document comprend à la fois un Plan régional de prévention et de gestion des déchets et un PRAEC, Plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire. Mais ce dernier aurait pu être le titre général, car il s'agit bien de l'ambition de passer d'un modèle d'une économie linéaire qui extrait, qui fabrique et qui produit des déchets, qui extrait de la matière première, qui consomme de l'énergie, qui fabrique des produits et qui rejette des déchets à une économie dite circulaire.

Le chemin est encore long, je crois qu'on commence à sortir du concept, qu'on commence à avoir des traductions concrètes sur ce qu'est l'économie circulaire, mais évidemment elle vise à réduire les extractions de matières premières, à réduire les consommations d'énergie, à changer les modes de production, les modes et les usages. Ce sont aussi nos usages, nos façons de consommer qui sont en jeu et, à la fin, le fait d'avoir moins de déchets et de savoir donner une autre vie à une part de ces déchets, une autre vie en les réutilisant, en les réemployant, en les recyclant, en récupérant les matières pour leur donner un autre usage. Évidemment, toute cette chaîne est vertueuse et il nous faut la construire.

Ce Plan régional de prévention et de gestion des déchets est un long parcours de travail et de concertation. On a eu plus de 80 réunions différentes et variées de concertation dans tous les territoires, des échanges avec tous les acteurs, les collectivités, les acteurs des filières de gestion et de traitement des déchets, les acteurs associatifs et les acteurs citoyens au travers notamment d'un panel citoyen qui a été tiré au sort, avec 30 citoyens de la Région qui ont accompli un travail assez extraordinaire – il y a un petit film que je vous invite à avoir –, qui ont travaillé pendant plusieurs mois sur cette question et qui ont apporté une contribution tout à fait intéressante dans ce plan. D'ailleurs, plusieurs membres de ce panel citoyen continuent à suivre les travaux car ils ne voulaient pas s'arrêter là. Par moments, on peut être un peu désespérés, on se dit que quand on les invite, ils ne viennent pas, mais quand on les tire au sort, il leur arrive d'être très présents et d'avoir envie d'être présents plus qu'ils ne l'avaient eux-mêmes imaginé au démarrage.

Cette situation sur les déchets nous invite évidemment à travailler d'abord et en premier lieu, et c'est le sens de ce plan, sur la prévention. La prévention prend plusieurs dimensions : c'est comment on évite des déchets et comment on les réduit. Sur le fait d'éviter des déchets, un des enjeux, et je crois que c'est peut-être un de ceux qui sont les plus compliqués encore à travailler, c'est l'écoconception. C'est comment on va s'assurer qu'on ne va

pas produire inutilement de l'emballage et du suremballage, c'est comment on va produire des produits qui vont durer longtemps pour éviter qu'ils subissent une obsolescence programmée et, du coup, pour éviter qu'on soit obligé de racheter ces produits et donc de produire des déchets. Ce plan porte d'abord cette marque : moins de volumes de déchets, réduction et prévention des déchets. Avant d'imaginer le mode de traitement, on a souvent eu un regard sur le traitement et on est un peu arrivé au bout des solutions de traitement. Aujourd'hui, on doit absolument travailler sur la façon de les réduire, ce qui évidemment invite à repenser les modes de traitement ; cela va avec.

La loi a prévu – la loi TEPCV – une hiérarchie de traitement qui vise d'abord à travailler sur la prévention, puis sur le traitement. Le bout du bout, c'est l'enfouissement. L'enfouissement n'est pas condamné immédiatement à disparaître comme parfois on l'entend, mais il est condamné à se réduire progressivement pour être évidemment éliminé. De la même manière, l'incinération pose tout autant de sujets, puisque pour qu'elle existe, il faut la nourrir en déchets, mais si vous réduisez les volumes, à un moment donné il y aura une difficulté aussi sur le modèle économique. Ainsi, la tendance générale, c'est moins de déchets pour arrêter l'enfouissement, pour réduire l'incinération et pour extraire moins de matières premières et consommer moins d'énergie.

Ce PRPGD comprend de nombreux axes. D'abord, vous dire que dans notre Région, sur les déchets on est au-dessus de la moyenne nationale puisqu'on est aux alentours de 557 kilos de déchets par habitant. Et le premier volume de déchets, ce sont les déchets du BTP. Je le dis, car c'est un sujet extrêmement complexe, et encore aujourd'hui on a une difficulté à évaluer ces volumes et cela va être un des enjeux. On a des chiffres qui, selon la police ou selon les syndicats, ne sont pas exactement les mêmes sur ces volumes de déchets de BTP et on a un travail tout à fait important à faire dans ce registre.

Pour répondre à tout cela, nous avons un PRPGD qui comprend 38 objectifs et une centaine d'actions concrètes qui visent à répondre à tout cela. Je ne vais pas toutes vous les dire évidemment, mais je vais en citer quelques-unes qui marquent l'ambition du plan.

La première, qui sera utile pour la suite, c'est la création d'un Observatoire régional des déchets, car si nous ne sommes pas en mesure de mesurer les volumes, d'expliquer leurs origines, de travailler sur des solutions pour traiter ces déchets, évidemment on aura un plan et des actions qui ne seront pas tout à fait adaptés. La mise en place de cet observatoire est très attendue car elle nous permettra véritablement de poser nos plans d'action.

Deuxième ambition, pour réduire il nous faut mieux trier. Je l'ai dit tout à l'heure, seulement 19 % du tri est fait aujourd'hui. La loi TEPCV prévoit qu'en 2025 tous les citoyens auront accès à une solution de tri des biodéchets. Les biodéchets, c'est ce que vous avez à hauteur de 34 % dans vos poubelles, ce qui est énorme. Ces biodéchets, au lieu de retourner à la terre – dedans, il y a « bio » –, pour une bonne partie on les brûle ou on les enfouit, ce qui est quand même inconcevable. Ces biodéchets peuvent permettre de faire du compost quand il y a des composteurs, même s'il n'y en a pas partout, ces biodéchets peuvent permettre de produire de l'énergie avec la méthanisation. Ce n'est pas encore développé partout, mais il y a des projets qui sont en train d'émerger un peu partout et on a derrière cela une vision circulaire possible. Il y a des déchets, des biodéchets, mais on peut les réutiliser pour de l'énergie, pour le retour à la terre parce qu'on en a besoin, parce qu'on a besoin d'enrichir nos sols, particulièrement, vous le savez, dans nos territoires où on a besoin de redonner de la matière organique et de ne pas la perdre, de ne pas la brûler.

Ce plan prévoit la mise en œuvre de ce tri des biodéchets, qui n'est pas organisée. Cela ne veut pas dire que cela va être simple, que cela ne va pas coûter, car il y a bien sûr des enjeux très importants autour de la fiscalité, autour des moyens attribués, et j'y reviendrai, mais cela va être un des enjeux très importants.

Autre exemple qui va avec, le gaspillage alimentaire. Nous nous y sommes attaqués dans nos lycées et nous avons prévu à l'horizon 2030 de réduire de 80 % ce gaspillage alimentaire dans la Région. C'est une ambition qui va au-delà de la loi mais qui est indispensable,

car c'est tout de même fou, nous sommes dans un monde où nous avons nombre de personnes sous-alimentées, nombre de personnes qui à l'inverse sont en surpoids et nous avons un gaspillage alimentaire énorme. Tout cela montre bien la folie du monde dans laquelle nous sommes et il nous faut absolument sortir de ces situations et éliminer ce gaspillage alimentaire.

Je veux également parler d'actions que nous allons pouvoir expérimenter, accompagner les collectivités, et c'est la loi qui le prévoit, dans la tarification incitative. Je le sais, ce n'est pas un exercice simple, il ne faut pas y aller tête baissée, il faut y aller en couplant la tarification par exemple avec des mesures de réduction, car cela aura un impact immédiatement sur la facture. Si vous avez moins de poubelles et qu'il y a une tarification incitative basée sur le volume ou sur le poids, vous aurez un effet positif. Si on prend une mesure sans l'autre, il y a des risques que cela ne marche pas immédiatement et qu'il y ait d'abord un surcoût plutôt qu'une baisse de la facture individuelle.

Ces mesures pourront être expérimentées. Sans rentrer dans le détail, la Région n'a pas la charge, la compétence du traitement des déchets, car, je le redis, ce sont bien les territoires, mais nous nous mobilisons aussi financièrement pour accompagner ces mesures avec l'ADEME de manière conjointe en lançant des appels à projet pour accompagner le passage à la tarification incitative. Par exemple, pour accompagner la création de plateformes de déchets de BTP, par exemple, pour accompagner le tri des biodéchets. Et nous sommes la seule région de France à avoir inscrit dans sa maquette FEDER des fonds pour l'économie circulaire, anticipant en cela la prochaine génération des fonds européens où nous aurons, je pense, une place extrêmement importante donnée à l'économie circulaire. On voit bien d'ailleurs, dans les débats à venir, y compris pour les élections à venir, que l'économie circulaire sera sans doute au cœur des échanges, car elle s'inscrit aussi dans les territoires.

Pour terminer, tout cela n'est possible que si la Région porte aussi sa propre exemplarité et c'est pourquoi nous nous sommes engagés dans un plan d'exemplarité en interne. Cela commence avec les gourdes qui vous ont été distribuées aujourd'hui, cela se poursuit par toutes nos pratiques dans les lycées comme je l'ai évoqué, mais ce sera aussi valable, en particulier dans le cadre de la COP, sur d'autres sujets. Il convient de nous mettre nous-mêmes en exemplarité.

Cela passe aussi par la mobilisation des citoyens. Nous avons besoin de l'implication des citoyens et le PRPGD intègre aussi des actions pour faciliter l'implication des citoyens autour de cette question si importante des déchets, importante pour notre environnement, importante pour nos liens, et je pense par exemple aux ressourceries. Les ressourceries sont de formidables endroits pour traiter, réparer, réemployer et réutiliser des objets, mais ce sont aussi des endroits pour se rencontrer, pour avoir de l'activité en termes d'emploi et de l'activité économique.

Vous le voyez, il y a donc plein de vertus possibles quand on s'attaque aux déchets. Il n'y a pas qu'un fond de poubelle, on sort cela et il se passe autour de nombreuses choses possibles, et notre avenir peut en dépendre. C'est ce que porte ce plan. Je n'irai pas plus loin, je répondrai évidemment après à vos questions.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur FOURNIER.

Madame de PÉLICHY, vous avez la parole.

**Mme de PÉLICHY.** - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Tout d'abord, Monsieur FOURNIER, permettez-moi de vous remercier pour ce joli petit cadeau que vous nous faites aujourd'hui. Si on voulait être tatillon, on pourrait vous demander quand même quel est l'intérêt d'avoir remis un peu de plastique supplémentaire pour noter la Région Centre-Val de Loire, là où une inscription gravée ou sérigraphiée aurait largement suffi. Mais je ne serai pas tatillonne dans mes propos, je me contente de vous remercier pour cette petite gourde et je n'irai pas non plus sur le terrain du matériau utilisé.

Il y a un vrai paradoxe dans la question des déchets. Il y a un peu plus d'un siècle, les déchets étaient une manière de pouvoir vivre et subvenir à ses besoins en les valorisant alors qu'aujourd'hui, les déchets coûtent de l'argent, ils n'en rapportent plus. Derrière la valorisation des déchets se pose à mon sens et en premier lieu la question de savoir quelle valeur pour ce que nous produisons et quelle valeur pour ce que nous pouvons reproduire.

Vous posez la question de l'économie circulaire, c'est une des réponses, ce n'est pas forcément la seule, et je pense que dans cette question de la valeur des déchets se pose aussi la question de la responsabilité de quelques entreprises qui ont complètement noyauté le monde des déchets et de leur valorisation, noyauté non seulement leur recyclage ou leur incinération mais aussi leur collecte, et derrière la collecte, les syndicats, et derrière les syndicats, toutes les opérations de sensibilisation qu'on peut mener autour de la question des déchets. Vous disiez tout à l'heure à juste titre que moins de 20 % de nos déchets sont recyclés, donc réutilisés. C'est lié à deux choses. La première, c'est que nos administrés trient très mal. On se rend compte qu'on a beaucoup de problèmes de contamination de bennes de tri qui sont censées recevoir des déchets recyclables qui partent en déchets ménagers parce que quelqu'un a mis dans sa poubelle quelque chose qu'il ne fallait pas. Le deuxième élément, c'est la question de la réduction des déchets et des mouvements qui vont vers le zéro déchet.

Dans cette perspective, vous proposez comme piste notamment la question des redevances incitatives. Oui et non. J'ai envie de dire qu'il faut faire attention à leur effet pervers – vous l'avez légèrement souligné. La redevance incitative a parfois des effets extrêmement pervers. Je vais prendre un exemple que j'ai bien connu, celui de la région de Bruxelles-Capitale, collectivité qui a mis en place il y a très longtemps une redevance incitative ; cette fois-ci, elle n'est pas au poids mais elle porte sur l'achat du sac-poubelle. Vous payez directement votre taxe d'ordures ménagères quand vous achetez votre sac-poubelle. On se rend compte qu'on a aussi beaucoup de gens qui achètent des sacs-poubelles sans la taxe, donc ailleurs, et qui « balancent » très gentiment leurs poubelles sur les aires d'autoroute, sur les bernes centrales d'autoroute, dans des milieux naturels. Ainsi, plutôt que de permettre une réelle valorisation des déchets, d'avoir un impact positif sur l'environnement, cette pratique provoque finalement une pollution des espaces sensibles.

On est très attachés dans notre groupe à avoir une écologie vertueuse, sociale et positive. Je pose la question toute simple : pourquoi ne pas favoriser l'achat de composteurs en les subventionnant ? C'est ce qu'on fait dans ma collectivité, par exemple. Pourquoi ne pas subventionner l'achat des couches lavables ? Les couches lavables coûtent 500 euros au moment de la naissance du bébé pour un foyer. 500 euros, c'est une dépense excessivement importante lorsqu'on accueille un bébé dans un foyer. Beaucoup doivent s'en priver alors qu'on a là un réel impact environnemental, y compris dans nos stations d'épuration aussi parce qu'on sait comment finissent certaines couches.

On pourrait avoir beaucoup d'exemples et je trouve que là-dessus peut-être manque-t-on aujourd'hui de créativité et d'imagination.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Madame de PÉLICHY.

Monsieur FAUCHEUX a la parole.

**M. FAUCHEUX.** - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, le vote du Plan régional pour la prévention et la gestion des déchets, c'est une étape extrêmement importante pour la transition écologique et solidaire de notre territoire, en particulier à travers l'évolution des modes de production et de consommation que cela peut représenter.

Charles FOURNIER l'a rappelé, le législateur a confié aux régions le soin de réaliser ce plan qui était auparavant de la responsabilité des départements, ce qui permet au passage de développer des coopérations territoriales, de changer d'échelle et d'avoir un territoire un peu plus adapté à la question sur laquelle on travaille.

Avec ce Plan régional pour la prévention et la gestion des déchets, il y a un Plan de développement de l'économie circulaire ; c'est obligatoire, c'est une grande nouveauté.

On peut se poser une question : est-ce que ce plan est trop ambitieux ? On a entendu beaucoup de choses dans les territoires. Est-ce trop ambitieux ? Il faut d'abord dire, pour répondre à cette question, que les objectifs du plan ont été fixés par l'État. Dans cette loi pour la transition énergétique et la croissance verte, on avait des objectifs nationaux et l'État a confié aux régions le soin d'organiser un plan pour les appliquer. C'est sur cette base qu'on a travaillé. Si le plan n'est pas assez ambitieux, c'est la faute de l'État.

Il me semble qu'il y a deux ou trois choses sur lesquelles l'État aurait pu intervenir et qui nous auraient aidés en amont à réduire la production de déchets. Par exemple, dans les négociations avec les industriels de l'agroalimentaire, on n'arrive pas à imposer l'utilisation d'emballages réutilisables. Cela génère énormément d'emballages jetables. Si on développait l'emballage réutilisable, ce qui est possible pour un certain nombre de choses et l'on fait dans ce pays il n'y a pas encore si longtemps, on réduirait considérablement en amont les déchets. L'État n'a pas voulu aller sur ce terrain, mais il a fixé un certain nombre d'objectifs que nous avons essayé de décliner avec les territoires.

Il y a eu une concertation avec les acteurs – entreprises, collectivités locales, syndicats de traitement d'ordures ménagères, associations de consommateurs, de protection de l'environnement – qui a été très approfondie. Dans cette concertation, nous avons cherché les meilleurs moyens d'organiser la prévention et la gestion des déchets et de développer l'économie circulaire. Le plan de départ a évolué en fonction de la concertation puisqu'il y a eu 350 remarques qui ont été formulées sur le plan et que 70 % d'entre elles ont été intégrées dans le plan qui vous est soumis. Cela a été un exercice de co-construction très riche et qui a permis de fixer un cap d'intérêt général tout en étant à l'écoute de la diversité des points de vue. D'ailleurs, la commission consultative qui a été créée et qui regroupe l'ensemble des parties prenantes l'a adopté à la quasi-unanimité.

Au-delà de la concertation organisée avec les acteurs, Charles FOURNIER l'a rappelé, il y a eu une expérience assez intéressante de démocratie participative avec un panel de citoyens. Il s'agit d'un panel de citoyens qui a été tiré au sort, et c'est extrêmement important de le rappeler. Moi, j'habite dans une ville où, pour constituer des comités de quartier, on tire au sort des gens qui se proposent ; il y a déjà un premier tri, les gens se proposent. Là, ce sont des citoyens qui ont été tirés au sort sur la base des listes de l'annuaire téléphonique. On est donc allé vraiment chercher des gens qui ne se seraient jamais intéressés à la question et qui ont été accompagnés. On a donné à ces personnes les éléments pour qu'elles comprennent le sujet et qu'elles se positionnent. On leur a posé des questions précises sur lesquelles elles ont donné des réponses tout à fait intéressantes.

Ils nous disent, en termes de priorité, je les cite : « Il faut tendre vers le zéro déchet car le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ». On peut se dire que ce plan, en intégrant la contribution des citoyens, permet d'aller vers une ambition collective de réduction de la production de déchets de toutes sortes – il y a les déchets ménagers, les déchets du BTP. Les citoyens directement n'ont pas pris sur tout, mais ce qu'on voit et je trouve cela très intéressant, c'est que le panel citoyen s'est positionné très fortement sur la question de la redevance incitative.

J'entends ce que disait Madame de PÉLICHY et on l'entend à plusieurs endroits. Un des risques de la redevance incitative, c'est qu'il y ait un peu de détournement. Ce détournement, on arrive à le réguler et je dirais qu'il n'est pas plus grave ou pas plus important que pour toutes les mesures qu'on met en place. Quand on fait payer le stationnement parce qu'on veut faire reculer la place de la voiture, on a aussi des gens qui essaient de frauder. Cela fait partie du lot dans toute politique publique, mais ce n'est pas pour cela qu'il ne faut rien faire.

Ce qui est intéressant, c'est que l'expérience ainsi que l'appétence des citoyens de ce panel pour la question de la redevance incitative nous montrent que c'est quelque chose de très intéressant. Cela va dans le bon sens, cela permet d'encourager les coopérations et de viser la sobriété avec les 3 R, le réemploi, la réutilisation et le recyclage, et c'est ce que ce plan souhaite promouvoir.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur FAUCHEUX.

Monsieur GODEFROY a la parole.

**M. GODEFROY.** - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, dès le début de ce document on sent qu'il va y avoir un problème, car celui-ci est issu de la loi NOTRe dont la valeur unanimement reconnue est de créer des difficultés aux collectivités auxquelles elles s'adressent.

Mais c'est donc à la région qu'incombe la tâche d'organiser la prévention et la gestion des déchets. Il portera le doux nom de PRPGD ou Plan régional de prévention et de gestion des déchets et fera lui-même partie du SRADDET, lui-même digne représentant du millefeuille territorial. De plus, le PRPGD inclura la COP régionale et notamment le volet écologie industrielle du territoire.

Autant dire qu'ici on parle d'une organisation lourde. Et qu'a-t-on choisi pour mettre sur pied cette organisation ? Ni plus ni moins que la fameuse démocratie participative ou plutôt maintenant permanente.

Alors, au début, nous avons eu les CCES, commissions consultatives d'évaluation et de suivi, que la Région a voulu les plus larges possible. Et pour être entendues, elles l'ont été puisque ces commissions sont composées de trois collèges : un premier comprenant l'État, la Région et les organismes publics, un deuxième collège avec les chambres consulaires, éco-organismes, collectivités territoriales compétentes, etc., et un troisième avec des associations de protection de l'environnement et d'autres associations. J'ai la liste de tous les gens qui ont été appelés aux CCES, c'est un document qui fait sept pages, en format A4. Et tous ces noms sont ceux de personnes ayant une position dans un organisme ou une collectivité.

D'ailleurs, la Région se flatte d'avoir touché 900 personnes en tout, mais on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il n'y avait qu'une trentaine de citoyens réunis en panel, autant

pour la démocratie participative. En fait, seuls ont participé des gens qui étaient, par leur profession ou leur engagement, dans la problématique de la gestion des déchets.

Autre point concernant la démocratie participative, on ne trouve aucun membre ou chef de groupe de l'opposition du Conseil régional. C'est en effet une manière intéressante d'appliquer cette démocratie permanente que vous vouliez participative au début de la mandature.

Mais surtout, il faudra se demander si ce gigantesque amalgame fonctionnera un jour et avec quelle efficacité. La Région vient encore une fois d'ajouter une nouvelle couche à ce qui est notre millefeuille. Pour simplifier, ce rapport est surtout un catalogue de bonnes intentions, toutes fort louables d'ailleurs, même si certaines paraissent irréalistes comme la suppression des bouteilles plastiques. Je note ici que vous avez fait un effort, mais ce qui m'intéresse, par exemple, c'est ce que vous allez pouvoir faire contre la grande distribution qui distribue des packs de six bouteilles « à tire-larigot ». Là, la Région n'a aucun pouvoir. Vous parlez même de tendre vers la suppression des gobelets jetables. L'expression « tendre vers » est une expression bien pratique.

Développer le tri reste une logique implacable. Par contre, baisser de 10 % la quantité des déchets du BTP d'ici 2025 me paraît vraiment fort ambitieux. En effet, en ce qui concerne le BTP, le premier problème à régler est celui du maillage des déchetteries qui pourront les traiter. Dans ce domaine, est-ce que notre plan sera opposable aux collectivités et syndicats qui concrètement sont en charge des installations ? Autrement dit, d'où va venir le « fric » ?

Cependant, une action se détache des autres et est à accueillir favorablement : ajouter des clauses spécifiques pour la réduction des déchets sur les marchés publics au fur et à mesure de leur renouvellement. Si cela ne concerne que la gestion des déchets, il faut ainsi faire des choix qui nous étaient interdits par la fameuse clause de libre-concurrence. Changer de matériaux, de méthodes de travail, même de prestataires sera beaucoup plus facile, surtout dans le BTP auquel on revient, qui recense à lui seul presque 75 % des déchets.

Mais, en fait, il convient de faire cela dans tous les autres domaines, que ce soit la Région, les métropoles, les centrales d'achat, les communautés, qui pourront concerner tous les produits, du liquide vaisselle au toner des copieurs et imprimantes, car ce qui est applicable pour la Région le sera également pour tous. Ce processus sera lent mais assurément fructueux.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur GODEFROY.

Monsieur ROULLET a la parole.

**M. ROULLET.** - Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots au nom de mon groupe sur ce rapport.

Je souhaite saluer le travail qui a été accompli, qui est le résultat d'une méthode, celle de la participation la plus large, et qui est aussi la traduction d'une volonté que bien évidemment nous partageons.

Sur la concertation, il a été fait référence en effet à un certain nombre de dispositifs. Je pense à la plateforme Internet, je pense au panel de citoyens, je pense à la Commission consultative d'évaluation et de suivi qui a rassemblé 154 membres et je pense aussi aux 19 groupes de travail.

Grâce à ce plan, nous avons un chiffrage du volume des déchets produits par type de déchet, des mesures pour remédier à une situation qui ne saurait durer et qui ne pourra que s'amplifier si nous ne réagissons pas. Je rappellerai que la loi de transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs qui sont bien évidemment repris dans le Plan régional avec un chiffrage précis des objectifs à atteindre.

Ce rapport, ce n'est pas seulement l'ouverture sur un débat technique, je pense que c'est aussi l'ouverture sur les valeurs qui animent notre société et qui nous animent individuellement et collectivement. C'est un sujet difficile que de parler des déchets ; il ne mobilise pas spontanément en raison de sa nature, mais il met chaque acteur face à ses responsabilités. Il faut donc face à cette difficulté faire de la pédagogie.

J'ai parlé tout à l'heure de ce plan qui fait référence à la loi. Il inclut le Plan régional en faveur de l'économie circulaire et je rappellerai que ce Plan régional sera inclus au SRADDET qui fera l'objet d'un débat en session de décembre. Les objectifs, c'est de limiter les déchets, de les traiter et de les recycler.

Je dirais également qu'il y a des entreprises qui ont véritablement un talent certain pour créer des besoins et pour se situer dans une dynamique de société de consommation. Je citerai par exemple Kellogg's aux États-Unis qui a réussi à imposer la notion de bienfait pour le petit-déjeuner, qui s'est entourée de nutritionnistes et de médecins très compétents qui ont fait passer l'idée que le petit-déjeuner était indispensable, ce qui a permis à Kellogg's de vendre ses produits et d'ajouter, en raison des emballages, des déchets aux déchets. Je pense qu'il faut lutter aussi contre ce type d'entreprise.

Je rappellerai aussi que c'est toujours aux États-Unis, terre du capitalisme, qu'a été inventée l'obsolescence programmée d'un certain nombre de produits, c'est-à-dire la production de biens dont la durée de vie est limitée, et cette durée de vie est limitée parce qu'on l'a voulue, ce qui accentue la consommation.

Il faut donc produire moins de déchets. C'est un peu comme l'énergie : la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas. Les meilleurs déchets sont ceux qu'on ne produit pas.

Tu en as parlé, Charles, il faut généraliser le tri à la source, améliorer le réemploi, la valorisation énergétique et développer l'économie circulaire, améliorer les flux et les pratiques. Cela concerne les déchets industriels dans le BTP, qui est un gros producteur, cela concerne les déchets agricoles, les déchets provenant du commerce et ceux provenant de l'artisanat. Il s'agit donc d'un changement complet de pratiques. On ne peut plus consommer comme avant, on ne peut plus produire comme avant. C'est vrai dans le secteur industriel et dans le secteur agricole.

Quelques chiffres sur la situation actuelle : 73 % des déchets sont produits par le secteur du bâtiment et des travaux publics, 14 % sont produits par les ménages, soit près de 558 kilos par habitant, 11 % sont des déchets non dangereux des activités économiques et 2 % sont des déchets dangereux. Des objectifs chiffrés sont mis en avant : réduire de 10 % en 2025 la production de déchets du bâtiment et des travaux publics, réduire de 10 % en 2020 et de 15 % en 2025 la production de déchets ménagers, réduire de 10 % en 2031 la production de déchets des activités économiques, et en ce qui concerne le mâchefer, valorisation complète à 100 % d'ici 2020. Comme Charles l'a évoqué, il convient donc de généraliser le tri à la source des biodéchets d'ici 2025, avec un objectif de 100 % en 2031.

Notre société doit accélérer sa transition, rompre avec une consommation effrénée – produire plus, consommer plus – qui peut aussi constituer malheureusement pour nous, pour l'ensemble de nos concitoyens, un élément de satisfaction et de bonheur individuel mais aussi, à l'inverse, de profit maximum pour ceux qui produisent, le profit étant une finalité qui ne saurait se soucier de l'environnement et du devenir de la planète. Là est posée la question des valeurs qui fondent l'action de chacun et l'action publique. Il faut passer de pratiques individuelles égoïstes à une vision collective, soucieuse de l'avenir, qui va changer nos pratiques individuelles.

Cela rejoint d'autres considérations : la question du réchauffement climatique, de la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau, de la terre. La planète, malgré les conduites irresponsables de l'homme, continuera à exister, peut-être dans de mauvaises conditions. Par contre, qu'en sera-t-il de l'espèce humaine, de la faune et de la flore ?

Le discours que nous devons tenir doit être fondé sur la réalité que chacun peut constater chaque jour, tout simplement en regardant la poubelle familiale, le volume de cette poubelle ou tout simplement en se promenant et en constatant le dépôt de déchets de toute nature ici ou là. J'ai parlé du Plan régional en faveur de l'économie circulaire. Je crois que l'exigence majeure, c'est celle de produire avant tout moins de déchets, parce qu'on peut toujours recycler à tout-va.

Enfin, j'en terminerai par une considération générale pour ce qui est des pays développés, qui ne reculent, je dirais, devant rien. Ils envoient leurs déchets dans les pays dits en voie de développement et ils demandent aussi à ces pays en voie de développement d'être plus vertueux qu'eux et d'avoir de bonnes pratiques alors qu'ils sont dans une logique de développement.

Je salue ce beau travail qui a été effectué, travail utile et qui doit nous interroger pour qu'on change de pratiques.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur ROULLET.

Madame MAINCION a la parole.

**Mme MAINCION.** - Merci, Monsieur le Président.

Tout à l'heure, je n'avais pas eu l'occasion de vous remercier pour la jolie gourde en plastique, mais je n'avais jamais mesuré à quel point l'eau d'Orléans pouvait être javellisée ; il faut donc bien laisser ouvert, j'ai bien compris.

**M. le Président.** - Je m'engage à ce que nous ayons de l'eau de Vendôme la fois prochaine.

*(Rires)*

**Mme MAINCION.** - L'eau de Vendôme, ces derniers temps, vous savez qu'elle était un peu rare à cause de la sécheresse ; il y a eu quelques soucis. Mais l'eau de La Ville-aux-Clercs est parfaite.

Ce que je voulais dire, c'est qu'il y a une petite erreur dans le livret sur la méthanisation. Dans les méthaniseurs, il manque celui de Savigny qui est quand même emblématique, et il y a le deuxième méthaniseur qui est déjà en route mais pas encore inauguré, à Renay, et qui est un méthaniseur par voie sèche.

Je crois, Monsieur le Président, que vous aurez très bientôt, enfin je l'espère, l'occasion de venir l'inaugurer, car ils sont en train de finir l'extérieur. Mais il est déjà en route et il fonctionne.

Je voulais revenir sur le problème des déchets plastiques. Tout à l'heure, Constance de PÉLICHY a fait remarquer à juste titre qu'il restait maintenant à la charge des collectivités les déchets qui coûtent cher, pour la collecte et ceux à éliminer. Il restait encore un filon qui n'était

peut-être pas très « honorable » mais qui rendait service aux collectivités, qui était celui des bouteilles plastiques, des eaux minérales et autres. La grande distribution a remarqué que c'était une source de revenus potentiels. Ainsi, en ce moment, il y a un projet de récupération de ces consignes. Je trouve que c'est scandaleux que ce soit la grande distribution...

Ce n'est pas si sûr, parce que c'est encore d'actualité. Je trouve scandaleux que ce soit la grande distribution qui les récupère alors qu'on sait que si c'est elle qui les récupère, la collecte ne sera pas parfaite. Nous savons le faire et, Dieu merci, cela nous aide à diminuer le prix de revient de la collecte des déchets.

Toujours à propos des plastiques, je voudrais encore faire un rappel sur la loi Egalim qui demande aux collectivités de limiter l'utilisation des déchets, et cela, c'est très rapide. Cela vise l'utilisation de toutes les barquettes pour les services et autres. Là, nous devons être exemplaires, je pense que les lycées le sont déjà, d'après ce que j'ai pu apercevoir mais ce n'est pas sûr.

Il reste également quelque chose de vraiment dramatique : ce sont les pneus, tous les pneumatiques. Il y a maintenant sur Internet un commerce très important. Or, les garagistes, quand ils vendent des pneus, récupèrent les pneus usagers, ce qui n'est pas le cas sur Internet. On en retrouve partout. Là, et je me fais l'écho de tous les maires de France. On en retrouve partout abandonnés, car une fois qu'ils ont changé les pneus, il n'y a pas suffisamment de déchetteries pouvant les accepter et leur devenir, leur recyclage est compliqué.

Je pense vraiment que c'est un axe sur lequel il faut qu'on travaille, parce qu'on en a partout dans la nature. C'est vrai que les « gilets jaunes » en avaient fait sortir beaucoup.

Oui, beaucoup. Vous n'avez pas remarqué, autour des ronds-points, pour canaliser ? Il y a des garagistes qui en ont profité pour les donner aux « gilets jaunes ». Je le dis tout à fait innocemment, je ne donnerai pas les noms. Maintenant, ils sont à la charge des collectivités, ils traînent sur les bords des routes et des chemins.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Madame MAINCION.

Madame SINSOULIER-BIGOT a la parole.

**Mme SINSOULIER-BIGOT.** - Merci, Monsieur le Président.

Nous vivons à un siècle d'écart une seconde révolution des déchets. Nos ancêtres ont longtemps rejeté leurs déchets au fur et à mesure de leurs occupations, ce qui nous permet aujourd'hui par des fouilles archéologiques de connaître leurs modes de vie et leurs productions.

À partir du Moyen Âge et de la concentration d'habitants dans des villes, les immondices sont un facteur aggravant des pandémies, sans que cela ne provoque d'aménagements spécifiques. Il faudra donc attendre le siècle des Lumières pour que le nettoyage et la gestion des déchets à des fins d'hygiène soient organisés.

Aujourd'hui, je pense que nous sommes face à une seconde révolution des déchets. Ce ne sont plus les miasmes qui nous contaminent, mais les plastiques et gravats qui nous envahissent. Ce trop-plein provoque une pollution des milieux, implique une empreinte carbone importante, puisque non seulement il y a une production d'objets, mais nous transportons également nos déchets parfois jusqu'à l'autre bout de la Terre.

Nos concitoyens sont aujourd'hui conscients de ce trop-plein de déchets et prennent conscience que la société de consommation est aujourd'hui dans une impasse. Impasse sociale avec l'ubérisation croissante de l'économie pour maintenir des prix bas, impasse écologique car nous sommes aujourd'hui submergés par les déchets. En 1965, chaque Français produisait 175 kilos de déchets par an, aujourd'hui nous en produisons 322 kilos.

La loi NOTRe a donné aux régions la mission de mise en œuvre du Plan régional de prévention et de gestion des déchets. Le travail effectué durant ces derniers mois a permis de faire un bilan de la situation dans notre Région et de se fixer des objectifs. Charles FOURNIER l'a rappelé, plus de 80 réunions se sont tenues, réunissant l'ensemble des acteurs de la chaîne, collectivités associations, citoyens. Le plan proposé s'appuie sur ce long et patient travail de rencontres et d'échanges.

Le constat est aujourd'hui que la source principale des déchets provient des activités du BTP, et des objectifs clairs sont énoncés. À l'horizon 2025 est attendue une baisse de 15 % des ordures ménagères et de 10 % des déchets du BTP. Il s'agit également de passer d'une économie linéaire – production, usages, usages parfois inexistantes ou de quelques secondes et rejets – à une économie circulaire.

Dans ce cadre, je voudrais saluer l'apport de la créativité numérique dans ce champ. Lors des derniers Human Tech Days, j'ai découvert le travail des créatrices de Hors-Studio de Tours, qui réutilisent des déchets plastiques pour la fabrication d'objets décoratifs.

Au-delà de ce plan, nous sommes aujourd'hui face à un nouveau paradigme de société qui doit s'appliquer à tous les domaines des activités humaines : consommer moins, mieux, réparer, nous changeons nos habitudes.

À ce titre, la Région soutient la mise en place de recycleries. Les fablabs permettent quant à eux de fabriquer des pièces de rechange pour des appareils électroménagers. Enfin, des tiers-lieux remettent à l'honneur l'entraide pour la réparation d'objets ou la production de proximité. La sobriété heureuse, chère à Pierre RABHI, doit aujourd'hui irriguer chacune de nos politiques.

Dans le domaine culturel, les choses avancent. Après la mise en œuvre de vaisselles réutilisables, de toilettes sèches, de conteneurs de tri, les organisateurs d'événements proposent des repas issus de l'agriculture locale. La consommation énergétique est désormais scrutée. Demain, nous pourrions veiller à limiter les trajets des artistes et valoriser nos pépites locales et accorder l'offre culturelle, qui comme toute activité humaine génère des empreintes carbone, aux réels besoins des habitants.

Merci de votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci pour votre intervention.

La parole est à Madame COCHARD.

**Mme COCHARD.** - Cher Président, chers collègues, nous savons tous que le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas, comme nous le disons depuis tout à l'heure. L'ambition, le fil rouge de ce PRPGD est bien de réduire nos déchets, voire de tendre vers le zéro déchet, car c'est la seule voie pour un avenir soutenable de notre humanité.

Aujourd'hui, les déchets sont partout, dans l'air, dans les sols mais aussi dans les océans. Pourtant, ces océans sont de formidables puits de carbone, au point d'en être les plus importants de notre planète. Nous savons tous aujourd'hui l'importance de ce rôle dans la bataille contre le réchauffement climatique. Le phytoplancton est le principal acteur de la pompe

biologique océanique, mais, chers collègues, les déchets continuent de se répandre dans les océans, et ces derniers étouffent.

Aujourd'hui, les microparticules et nanoparticules de plastique forment une soupe, la plastisphère, car le plastique ne se dissout pas mais se fragmente. En intégrant la chaîne alimentaire, ces plastiques enrayent inexorablement cette pompe à carbone. On peut hélas décrire les pollutions de l'air et des sols avec les mêmes enjeux.

Incinérer ce déchet que je ne saurais voir. Face à ces pollutions, la facilité de l'incinération est grande. Cette pratique, loin de régler le problème, engendre d'autres pollutions dans l'atmosphère, au point que la loi tend à diminuer ces techniques et les interdira dès 2031 en cas de non-valorisation énergétique. L'incinération, bien qu'encore nécessaire, ne peut plus être une priorité, comme c'est réaffirmé dans le plan. Cette technique fait peser le risque de justifier la production de déchets par le besoin de nourrir des équipements aujourd'hui en surcapacité. Dans notre Région, neuf incinérateurs peuvent traiter 650 000 tonnes alors que nous en produisons 530 000. Cette surcapacité existe aussi dans mon département, en Eure-et-Loir, et fait l'objet de nombreux débats.

L'ordre de priorité est bien de réduire, de prévenir, de réutiliser, de réemployer et de réparer, et seulement, en troisième lieu, de recycler. Pour tenir compte de ces priorités, la question démocratique est essentielle car on ne pourra pas transformer les comportements, les procédés techniques et les habitudes qui en découlent sans l'adhésion et la participation de tous. Cette nécessité correspond au premier objectif transversal du PRPGD : développer les démarches de mobilisation et de participation citoyenne. Rappelons enfin la nécessaire exemplarité de notre collectivité en la matière et plus particulièrement dans nos lycées et nos établissements de formations sanitaires et sociales.

Ce sujet sera partagé, échangé, débattu, mis en projet à l'occasion de la 5<sup>e</sup> édition des Assises nationales des maisons des lycéens qui se tiendra à Blois du 21 au 24 novembre 2019, avec pour thématique « Mobiliser pour le climat et l'environnement ».

Notre groupe salue le travail effectué par les citoyens, les services et les élus pour construire ce plan exigeant. Nous voterons bien sûr favorablement.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Madame COCHARD.

Monsieur CINTRAT a la parole.

**M. CINTRAT.** - Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, je voudrais moi aussi saluer l'effort qui a été fait pour nous permettre de nous désaltérer de façon écologique. Merci beaucoup. Je voudrais aussi rassurer Constance de PÉLICHY, car je suis sûr que Charles FOURNIER a veillé à ce que les parties en plastique de cette gourde aient bien été réalisées avec de l'amidon végétal, biodégradable bien évidemment.

Juste quelques mots. Tout d'abord, pour vous dire que les déchets, c'est un sujet très compliqué, très difficile qui suscite de la part de nos concitoyens et pour les élus plus d'« engueulades » que de félicitations.

Et je voudrais à la lecture du document que vous nous avez proposé, Charles FOURNIER, vous féliciter. Notez-le bien, car cela n'arrivera sans doute pas tous les jours !

*(Rires)*

En effet, c'est à la fois un document qui fixe des objectifs et un document équilibré. Il y a des choses qu'on pourrait peut-être amplifier, qu'on pourrait faire évoluer dans le temps, mais, en tous les cas, je crois que sur l'idée qu'il faut réduire le nombre de déchets et en particulier les emballages... Quand on voit, dans les endroits où on accueille des déchets, les quantités d'emballages absolument phénoménales, je crois qu'il y a une action extrêmement forte à mener, auprès bien sûr des collectivités et auprès des distributeurs, qui doit permettre de réduire ces emballages. C'est assez insupportable de voir que plus de la moitié de ce qui sort des supermarchés va directement dans les poubelles. C'est véritablement un point sur lequel il faut sans doute insister.

Je voudrais moi aussi émettre quelques réserves sur la facturation incitative. Je suis un peu mal à l'aise pour le dire, car on est plus dans cet esprit de récompenser ceux qui font bien. Néanmoins, cela a quand même des effets pervers puisqu'on retrouve des déchets sauvages dans les endroits où cette facturation incitative a été mise en place, des déchets un peu partout. Le phénomène des dépôts sauvages est un vrai problème. Je ne veux pas rappeler ce qui est arrivé à un maire de France à l'occasion d'une intervention de sa part sur ce sujet, mais c'est vraiment quelque chose qui se reproduit régulièrement et on a, y compris de la part des professionnels du bâtiment, des dépôts qui apparaissent un peu partout. Là aussi, on a sans doute une action très forte à mener.

Le dernier point concerne le recyclage des déchets. Je crois que là aussi, il est important de pouvoir travailler sur ce sujet et faire en sorte que nos déchets puissent être utilisés, par exemple pour la méthanisation. Nous pourrions mener à bien un certain nombre de projets de méthanisation qui pourraient compléter avec des déchets ménagers des déchets végétaux qui sont évidemment utilisables sur l'ensemble de la Région Centre. Je pense aux CIVE, aux cultures intermédiaires à vocation énergétique, qui sont entre deux cultures alimentaires et qui pourraient être utilisées en complément des déchets ménagers pour faire fonctionner des unités de méthanisation.

C'est cela aussi, le recyclage. Il doit permettre bien sûr de recycler mais en même temps de créer de l'emploi et de l'activité sur nos territoires.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur CINTRAT.

Madame GOMBERT a la parole.

**Mme GOMBERT.** - Monsieur le Président, chers collègues, merci beaucoup, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président, de cette présentation passionnée.

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets est heureusement très ambitieux. Je salue et j'approuve l'ambition de favoriser et de provoquer la diminution massive de production des déchets, d'augmenter la valorisation matière et énergétique. J'approuve tout à fait aussi la volonté de diminuer la quantité et de valoriser les déchets du BTP et des travaux publics.

Je note en particulier avec un vif intérêt la volonté d'augmenter le maillage des points de collecte de l'amiante. C'est indispensable car actuellement beaucoup d'amiante se retrouve dans des décharges sauvages, avec des pneus comme cela a été dit précédemment, décharges sauvages qui peuvent être alimentées par quelques entrepreneurs quelquefois peu scrupuleux par économie. Il est donc important d'augmenter les lieux de collecte.

Je suis particulièrement favorable, contrairement à certains de mes collègues, au principe d'aller vers davantage de redevances incitatives. Pour moi, cela devrait permettre de

remotiver des contribuables qui s'éloignent du tri à cause des taxes d'enlèvement des ordures ménagères. Ces taxes sont insupportables pour les personnes âgées qui se retrouvent seules et qui ont une taxe très élevée par rapport aux quantités de déchets produits.

Nous vivons tous les jours des économies d'échelle dans tous les domaines : maternités, urgences, centres des impôts, tribunaux, Pôle emploi, enseignants, etc.

Ma prise de parole a ainsi pour objectif d'insister sur la nécessité de maintenir des centres de tri de proximité. En effet, je suis inquiète de lire, certes dans le chapitre « Installations à créer », qu'il pourra être possible de prévoir un centre de tri nouveau pour 500 000 habitants. Le chiffre m'effraie. Je préfère donc anticiper et demander que ces concentrations, pour raison d'efficacité bien sûr, soient réservées aux métropoles pour prendre en compte les caractéristiques d'isolement des territoires ruraux et la nécessaire proximité des services.

À part cette alerte, j'adhère tout à fait à ce Plan régional de gestion et de prévention des déchets qui devrait permettre de diminuer significativement notre empreinte carbone, en ce domaine en particulier, et de diminuer les coûts de tous nos déchets, de toute notre production de déchets et de leur traitement.

Merci infiniment aux services qui ont réalisé ce magnifique travail qui, à mon avis, aura une portée non négligeable.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Madame GOMBERT.

Monsieur FORISSIER a la parole.

**M. FORISSIER.** - Merci, Monsieur le Président.

Juste deux mots à l'issue de ce débat et deux remarques.

Je pense que cette question des déchets est extrêmement importante. En réalité, elle est ce qui permet à nos concitoyens et nos concitoyennes d'agir très concrètement sur les questions d'écologie. C'est beaucoup plus compliqué d'agir sur le coût carbone, le réchauffement, etc. En revanche, les déchets, c'est du quotidien et c'est certainement, comme le disait Nicolas HULOT, le meilleur terrain pour agir quotidiennement.

Je voudrais faire remarquer, en tout cas c'est ce que nous pensons ici sur ces bancs, qu'il faut le faire de façon positive. Il faut le faire de façon incitative et il ne faut pas le faire de façon moralisatrice, avec une espèce d'esprit de culpabilisation ou même parfois de l'idéologie. Je ne dis pas que c'est ce que vous dites dans votre rapport, cher Charles FOURNIER, mais je le dis car parfois j'entends, et je vais prendre un exemple, dans les débats, y compris aujourd'hui, la mise en cause d'entreprises, le mot « profit » qui est à nouveau mis en avant comme si c'était le mal absolu. Faisons attention de ne pas rentrer dans cette logique, car ce sera contre-productif.

Je pense que les entreprises, il faut aussi les inciter à aller de l'avant. Les salariés, les dirigeants des entreprises, quelle que soit la taille de celles-ci, sont aussi des citoyens et connaissent aussi la réalité quotidienne.

Non, je vous dis ce que je pense. Évitions d'avoir ce discours-là, parce que ce sera contre-productif par rapport à l'action que vous souhaitez mettre en œuvre.

De ce point de vue, je vais prendre deux exemples très concrets.

D'abord, je crois que la question de l'éducation, de la sensibilisation des jeunes – on parlait de gaspillage alimentaire tout à l'heure – est essentielle. Je pense que nous ne sommes pas les seuls ici à avoir été élevés en nous expliquant qu'il fallait finir notre assiette, pour nombre de raisons, et je ne suis pas sûr que ce soit si facile de l'expliquer aujourd'hui. Je parle avec mon expérience, y compris avec mes propres enfants. Je pense qu'il y a là un sujet, une pédagogie à l'école, au collège et au lycée pour laquelle la Région peut peut-être mener des actions très concrètes.

Deuxième exemple, vous parliez de l'emballage alimentaire. La ville de La Châtre, la ville d'Argenton-sur-Creuse – mais je pense qu'il y a d'autres endroits encore dans mon département où c'est en train de se passer – viennent de voir ouvrir des boutiques tout-en-frac. Je pense que c'est là aussi un sujet où nous pourrions être extrêmement concrets, en soutenant ces entreprises, ces commerçants indépendants courageux, en mettant en œuvre des campagnes de communication de façon à les mettre en valeur, et cela entraînerait – dans les grandes surfaces, on en parlait tout à l'heure – une sorte de mécanique d'imitation, car ils seront obligés de faire pareil. Je peux vous dire que nos concitoyens vont de plus en plus dans les boutiques tout-en-frac.

Je prends cet exemple, il y en a des milliers d'autres, mais, en gros, soyons positifs et ne cherchons pas à culpabiliser ou à pénaliser nos concitoyens. Montrons-leur que c'est, au fond, le meilleur moyen pour avancer très concrètement sur ces questions de l'écologie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur FORISSIER.

Madame HAMADI a la parole.

**Mme HAMADI.** - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, si globalement ce Plan régional de prévention et de gestion des déchets fait consensus, son élaboration fut quand même marquée par une levée de boucliers localisée en Indre-et-Loire autour d'un projet de création d'une usine de tri mécano-biologique, le TMB. Ce sujet a fait naître une polémique et j'aimerais bien dans ce débat revenir sur les objectifs qui motivent notre position par rapport à ce projet.

Il s'agit d'un point crucial de ce débat, la priorité, c'est la réduction des déchets. L'usine en question est présentée comme une unité de valorisation énergétique, ce qui implique que son modèle économique exige un approvisionnement continu en déchets non triés pendant plusieurs décennies. Cette exigence s'oppose à la logique de généralisation du tri à la source des biodéchets à l'horizon 2025.

Nous considérons que la réduction des déchets a un impératif environnemental essentiel dans la préservation des ressources et qu'elle participe donc de la lutte contre le dérèglement climatique. La métropole tourangelle possède déjà de nombreux leviers pour réduire les déchets, mais tous n'ont pas été activés.

Le premier objectif de réduction concerne les ordures ménagères résiduelles (OMR) en triant tous les plastiques. La nouvelle usine de tri, mise en service au second semestre 2020 à Parçay-Meslay, sera capable de traiter tous les plastiques, participant ainsi à réduire d'environ 10 % les ordures ménagères résiduelles, en les transférant de la poubelle bleue vers la poubelle jaune de recyclage. On rappellera que cette suppression totale des plastiques dans les OMR réduira sensiblement le pouvoir calorifique intérieur (PCI) et de la matière combustible, solide de récupération (CSR) dans le cadre d'une usine de revalorisation de type PMB, ce qui rend son modèle encore plus fragile économiquement. En effet, les CSR de mauvaise qualité se vendent actuellement à prix négatif sur le marché national.

Le deuxième objectif porte sur les biodéchets par une collecte à la source chez les professionnels du développement du compostage.

Ce plan permet également la création d'unités de compostage et de méthanisation. Ces unités pourraient être dans un premier temps alimentées en collectant les biodéchets des professionnels. Citons l'exemple de l'entreprise STMicroelectronics qui aujourd'hui évacue 25 tonnes par an de biodéchets à 70 kilomètres dans le Loir-et-Cher, faute de propositions sur le territoire tourangeau.

On pourrait aussi collecter régulièrement le contenu des composteurs collectifs, qui deviendraient des semi-composteurs supprimant ainsi les risques de contamination dus à une mauvaise exploitation. Aujourd'hui, la demande des composteurs collectifs est forte et pourrait facilement être développée au regard des listes d'attente particulières dans les unités existantes.

Au regard des objectifs énoncés, nous considérons que le TMB est une solution dispendieuse et incohérente quand on vise une politique de réduction des déchets. Il faut redire que les solutions offertes pour réduire les déchets sont multiples. Nous suivrons donc avec intérêt l'étude alternative à un TMB, pour nous mais également pour les associations œuvrant dans ce champ d'activité. Cette usine est un véritable aspirateur à déchets. Il est impensable de lancer de type d'investissement sans évaluer la baisse potentielle de production d'OMR à l'horizon 2025 et la diversité des exutoires, tri à la source, enfouissement, incinération.

L'hypothèse de la mise en place d'une usine TMB, outre la difficulté de son implantation sur le territoire, représenterait un investissement très conséquent, injustifiable écologiquement et incohérent au regard des priorités données à la politique de gestion des déchets.

De fait, il enfermerait pendant des décennies la Métropole dans la nécessité de produire des déchets, l'empêchant ainsi de développer une véritable politique de prévention et de tri à la source qui est une priorité.

Président, chers collègues, je conclurai cette intervention en rappelant que la réponse à la surproduction de déchets n'est pas que technique. Elle est comportementale et nous devons nous engager dans la transition de nos modes de consommation.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Madame HAMADI.

Dernière intervenante inscrite, Madame MÜNSCH-MASSET.

**Mme MÜNSCH-MASSET.** - Merci, Monsieur le Président.

En rebond aux propos de ma collègue Sabrina HAMADI, je souhaite dire que le sujet tourangeau, j'allais dire, n'est plus vraiment aujourd'hui la question du TMB qui, je crois, est derrière nous et qui n'a d'ailleurs pas réellement incarné d'opposition entre la Région et la Métropole ou les communes de la Métropole. Il est plutôt la résultante d'une disposition de la loi et c'est aussi ce que le rapport nous indique. En effet, la question du traitement et de la valorisation des déchets, et c'est heureux, recouvre des éléments qui ont évolué rapidement ces dernières années. Il a donc pu se faire qu'ici ou là sur le territoire, et c'était le cas dans la métropole tourangelles, des projets qui ont été pensés il y a quelques années et qui ne sont plus aujourd'hui – c'est ce que dit la loi – jugés pertinents, comme une réponse adaptée aux enjeux d'aujourd'hui.

Je voulais remercier le Président François BONNEAU d'avoir permis d'abord de provoquer une rencontre avec le préfet de Région avant l'été afin que cette position de l'État soit clarifiée, réaffirmée et que nous nous mettions en situation de recherche de solutions. On est dans une réelle volonté de dialogue – je pense que cela a été démontré –, de recherche de solutions et la Région doit pouvoir financer une étude pour trouver ce qui est aujourd'hui la bonne réponse à l'échelle de la métropole tourangelle. Il ne s'agit pas de rester sans réponses ou de faire vivre un conflit qui n'est plus. On est passé à l'étape suivante qui aujourd'hui est la recherche de solutions, et je crois que cette solution se trouvera nécessairement dans un partenariat étroit entre la Région et la Métropole.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Madame MÜNSCH-MASSET.

Il revient à Charles FOURNIER d'apporter des éléments par rapport aux prises de position des uns et des autres.

**M. FOURNIER Charles.** - Merci, Monsieur le Président.

De nombreuses choses ont été dites et, je pense, beaucoup convergent.

Une première réaction – j'essaie de retrouver toutes mes notes – par rapport à ce qu'a pu dire Constance de PÉLICHY au nom du groupe de l'opposition. J'ai une petite nuance, je ne sais pas ce qu'on appelle donner une valeur. Si l'idée est de dire que les déchets sont des marchandises, je ne la partage pas. Je pense qu'il y a un vrai risque à considérer les déchets comme des marchandises, puisque du coup nous aurions besoin de ces marchandises et nous aurions donc besoin d'en reproduire pour disposer d'une matière. De ce point de vue, je pense qu'il faut être prudent, le déchet est un problème avant d'être une marchandise. Il peut y avoir une part de déchets que nous valorisons, mais la notion de valeur me semble devoir être circonscrite.

Deuxième élément, la question du plastique a été beaucoup évoquée. Évidemment, c'est un enjeu phénoménal car, derrière, c'est le pétrole qui est en jeu. C'est un mot qu'on prononce assez peu, mais on a des enjeux extrêmement importants autour de la question du pétrole. Ainsi, derrière le plastique, c'est évidemment cela, même si certains plastiques aujourd'hui ne se fabriquent plus avec cette origine-là, mais l'essentiel est encore d'origine pétrolière.

Je voudrais dire également que la tarification incitative, puisque vous avez évoqué ce sujet, je l'ai dit et je le redis, elle ne fonctionne que couplée à d'autres mesures. Il faut une stratégie locale et c'est l'ensemble qui fonctionne. Je crois que c'est parce qu'on combine réduction des déchets et tarification incitative qu'à la fin tout le monde peut être gagnant. C'est cela, la logique. Si vous instaurez la tarification incitative, en plus avec des débats sur la tarification ou la redevance au poids ou au volume, il y a beaucoup de formules possibles qu'il faut adapter à la réalité du territoire. Et si en même temps vous travaillez sur la réduction, cela fonctionne. Il y a plusieurs collectivités de ce territoire qui le font et où cela fonctionne. Mais quand c'est fait dans des conditions pas optimales, cela peut créer effectivement les tensions que vous évoquez.

Et je voudrais juste dire que c'est prévu par la loi. En l'occurrence, ce n'est pas la Région qui a porté spécifiquement cet enjeu. Au contraire, la Région cherche à savoir comment elle va pouvoir accompagner de manière vertueuse la mise en œuvre de la loi, puisque la loi prévoit un pourcentage de population qui bénéficiera de la tarification incitative.

Je voudrais vous dire d'ailleurs que les citoyens du panel ont été au début unanimement opposés à la tarification incitative, mais qu'après avoir pendant plusieurs mois travaillé et rencontré des acteurs, après s'être confrontés au sujet, ils étaient unanimement favorables à la tarification incitative. Ainsi, du côté de nos concitoyens, quand on fait preuve de cette pédagogie, on peut arriver à des résultats tout à fait pertinents.

Je ne sais pas si je serai dans l'ordre des différentes interventions, mais je voudrais répondre à Isabelle MAINCION. L'état des lieux qui a été fait dans le PRPGD – vous avez vu le long parcours du PRPGD – date de 2015. On s'est appuyé sur l'état des lieux au moment où on a lancé ce travail et il est possible que certains sujets ne soient pas dedans. Évidemment, on le mettra à jour et c'est le sens de l'observatoire qui permettra d'avoir toutes les réponses.

Sur la question des pneus, j'en profite pour le dire et peut-être ne l'a-t-on pas assez évoqué ici, il y a ce qu'on appelait avant les éco-organismes et les filières REP, à responsabilité élargie des producteurs. La loi prévoit la responsabilité, pour ceux qui produisent, de prendre en charge les déchets, et c'est de bon sens. Le nombre de filières a été élargi dans la feuille de route de l'économie circulaire qu'avait proposée Nicolas HULOT et il existe donc de nouvelles filières. Mais, en la matière, il en existe déjà une sur les pneus, qui s'appellent Aliapur. Elle utilise les pneus broyés pour des remblais, pour des revêtements de terrains sportifs, même s'il y aurait beaucoup de choses à dire là-dessus, sur la fabrication et l'éco-conception ; il y aurait encore sans doute des progrès à faire. Et une autre partie, mais c'est plus discutable, est brûlée en cimenterie. Je dis cela car c'est forcément émetteur de gaz à effet de serre et ce n'est pas la bonne solution. Mais c'est pour vous dire que la filière a des objectifs et que le PRPGD cherche à accompagner des filières REP dans l'obtention de leurs résultats.

Je dis cela parce qu'on a un peu bataillé avec ces filières qui nous disaient « on ne va jamais atteindre les objectifs ». Nous, dans le PRPGD, nous nous fixons sur ces ambitions. Elles nous disaient qu'elles ne pouvaient pas les atteindre parce qu'en Île-de-France on n'y arrivait pas. On a peu évoqué le sujet des déchets en le regardant dans une dimension interrégionale ou en regardant ce qu'il se passe chez nos voisins. Nous, nous sommes évidemment extrêmement contraints par la proximité avec une région qui produit par exemple beaucoup de déchets du BTP. Quand vous avez le Grand Paris, vous allez voir des flux de circulation très importants avec des enjeux tout à fait importants.

D'ailleurs, notre Région a été prudente en mettant en place ce qu'on a appelé le principe de proximité, en faisant en sorte qu'on ne puisse aller chercher des déchets ou de la matière « déchet » que dans la Région et dans les départements limitrophes, alors que les autres régions et notamment l'Île-de-France nous demandaient d'étendre ce périmètre à toutes les régions voisines de la Région Centre-Val de Loire. Quand on s'appelle Région Centre-Val de Loire et qu'on est au milieu, cela en fait beaucoup autour, cela fait un périmètre très large : vous prenez Rhône-Alpes-Auvergne, la Région Île-de-France, les Pays de la Loire, et il y avait finalement un risque d'ouvrir.

Je crois qu'il y a un travail qui va venir derrière, qui est un travail de coopération entre les régions sur ce sujet, car ce n'est pas à nous de gérer seuls la question des déchets de l'Île-de-France, laquelle les évacuerait vers notre Région. Il faut qu'on travaille ensemble pour pouvoir être bien articulés.

Pour répondre à Agnès SINSOULIER-BIGOT, je suis 100 % d'accord sur la question de la créativité, pas que numérique d'ailleurs, et en la matière je crois que les déchets sont un sujet qui permet de la créativité. Vous en avez donné quelques exemples, mais je crois aussi qu'on peut inviter les acteurs de la culture à participer à la sensibilisation sur ce sujet – il y en a qui le font déjà –, à participer un peu à une forme d'enchantement sur ce sujet pour faire en sorte qu'on ait envie de s'en saisir. Je crois que beaucoup de nos concitoyens se sentent concernés par cela. Et puis on aurait pu citer tout le travail que nous avons fait sur les éco-manifestations qui intègrent fortement ce sujet des déchets.

Ma collègue Estelle COCHARD, quant à elle, a beaucoup évoqué la question des plastiques, des enjeux et des produits pétroliers qui sont derrière – évidemment, c'est extrêmement important –, tout en parlant, et cela aurait pu être fait par Cathy MÜNSCH-MASSET mais elle a évoqué un sujet plus local, de ce qui se passe dans nos lycées autour de cette question. C'est un vrai sujet de mobilisation pour les lycéens, un vrai sujet de mobilisation pour les établissements autour du gaspillage alimentaire et, au-delà, autour de tous les usages que nous avons. Par exemple, on sait, y compris en matière d'énergie, que 15 % de la facture, ce sont les usages et que les usages, c'est très important. Et cela vaut pour nos lycées.

Par rapport à ce que disait Monsieur CINTRAT, non, ce n'est pas en amidon de maïs. Il faudrait voir la durée de vie d'une gourde en amidon de maïs. En tout cas, pour des usages courts, cela me paraît tout à fait intéressant. Après, l'idée, c'est que vous la gardiez longtemps ; on ne va vous en offrir une à chaque session, je vous le dis !

*(Rires)*

Sinon, l'intérêt deviendrait tout à fait limité. Je vous invite donc à la garder et je vérifierai si vous l'avez bien la prochaine fois, Monsieur CINTRAT.

Sur la question de la méthanisation que vous avez évoquée au travers des déchets agricoles, je rejoins vos propos. Je crois que demain on peut avoir des projets de méthanisation qui mixent des déchets de l'agroalimentaire, des déchets agricoles, des biodéchets issus de nos poubelles. Sur les cultures intermédiaires, c'est déjà le cas, elles alimentent en partie nos méthaniseurs. Je mettrai juste un bémol avec la question de l'eau, car il convient que ce ne soient pas des cultures irriguées, sinon on serait dans une situation un peu paradoxale. Comme on a de vrais problèmes d'eau, ouvrons le débat plus tard, pas forcément là, maintenant, tout de suite. Mais, bien sûr, il y a un enjeu. On peut d'ailleurs imaginer des projets de méthanisation inscrits dans les territoires avec du financement participatif, pas simplement des agriculteurs mais aussi des collectivités qui y auraient intérêt, car cela leur permettrait de traiter leurs biodéchets. On peut imaginer des citoyens qui prennent des parts dans de tels projets. Il y a des sujets très vertueux.

Je veux dire à Annick GOMBERT que je partage totalement la question de l'amiante et plus globalement, comme cela a été évoqué par plusieurs d'entre nous, la question des déchets diffus. Le plan met l'accent sur cette question qui est majeure et qui retombe sur les collectivités dont ce n'est pas forcément la responsabilité. On travaille pour les déchets du BTP sur des plateformes BTP, on travaille en effet sur l'ouverture des déchetteries pour ces déchets. Après, tout cela a un coût et il faut aussi intégrer ce coût, car il y a de la demande et il faut que ce soit ouvert, que ce soit gratuit. Il faut trouver le modèle pour que tout cela fonctionne, mais c'est tout à fait important.

Je suis d'accord aussi sur 500 000 habitants, mais c'est un maximum. On a pris la taille des métropoles, mais il faut éviter une trop grande concentration, qui suppose beaucoup de camions pour amener les déchets à un endroit. C'est important d'avoir là aussi le sens de la proximité, comme cela a été évoqué.

Sur la culpabilisation/responsabilisation, je ne sais pas, je me sentais un peu coupable quand on me disait de finir mon assiette quand j'étais petit. Voilà, mais cela m'a fait grandir en même temps. Comme parfois j'entends parler de morale, d'autorité, etc., je trouve qu'on emploie ce mot de manière un peu maladroite. Je pense qu'il faut responsabiliser, et parfois, oui, on peut se sentir un peu coupable parce qu'on n'est pas tout à fait responsable. Je pense que c'est aussi comme cela qu'on progresse collectivement. Il me semble utile que chacun prenne ses responsabilités.

Sur les grandes entreprises, vous avez voté ici à l'unanimité un vœu qui invitait les grandes multinationales à prendre particulièrement leurs responsabilités. Quand certaines sont dans les vingt premières à produire toutes les émissions de gaz à effet de serre, évidemment qu'elles ont une part à prendre beaucoup plus grande et que ce ne sera pas le même niveau de sensibilisation que pour d'autres. Il y a aussi un peu à contraindre, mais je rejoins l'idée...

**M. FORISSIER.** - Il y en a dans notre territoire.

**M. FOURNIER Charles.** - Bien sûr, mais dans notre territoire, il y a aussi les grandes. Elles produisent largement une part des déchets.

Sur les petites entreprises, évidemment, mais je pense que l'écologie industrielle, qui a été un peu moquée en utilisant tous les mots – moi, je veux bien faire un glossaire pour expliquer de quoi il s'agit –, c'est la coopération des entreprises autour des questions de déchets, de flux de matières premières.

On a lancé sept expérimentations dans les territoires de notre Région et il y a plus de 1 800 synergies qui ont été identifiées dans des entreprises avec du gagnant-gagnant, avec du « je me responsabilise mais j'y gagne aussi ». Par exemple, plutôt que d'avoir chacun son gardiennage avec des voitures, on a du gardiennage commun. Par exemple, plutôt que d'acheter de l'énergie, on peut en produire ensemble. Par exemple, plutôt que de construire des bâtiments avec des salles, on peut peut-être mutualiser ces salles, etc. Et là, il y a du gagnant-gagnant et on est dans le sens de la responsabilisation. L'écologie industrielle est un levier de l'économie circulaire tout à fait intéressant.

Concernant la question du vrac, je partage, mais on soutient déjà par plusieurs de nos dispositifs. D'abord, par l'appel à projets Économie circulaire, mais aussi par le dispositif « A vos ID » qui a permis de soutenir de tels projets, comme à Blois. Dans le quartier où j'habite, un magasin s'est ouvert récemment. Ainsi, je crois que cela va tout à fait dans le bon sens ; il faut travailler sur cette dimension.

Pour terminer, puisque cela a été évoqué, sur la question du tri mécano-biologique, oui, le sujet est effectivement derrière. En même temps, dans d'autres territoires, des projets existaient déjà et il est donc encore un peu présent. Il conviendra d'imaginer des solutions alternatives. Mais surtout, et c'est cela qui est le plus important, si on arrive à un moment où on n'a pas ces solutions alternatives, c'est aussi parce qu'on n'a pas fait en amont ce qu'il fallait. Il ne faut donc pas reproduire cette situation pour se retrouver dans vingt à se reposer la même question. Je le dis chaque fois que l'occasion nous est donnée de nous dire « c'est quoi l'étape d'après ? », il faut le faire maintenant pour se projeter dans un futur qui évitera de tels projets qui ne correspondent plus à la loi ni à ce qui est nécessaire. Je crois que tout le monde en convient et j'espère que l'étude qui est engagée donnera une vision tout à fait positive sur le sujet.

En vous remerciant pour tous vos propos, je pense que c'est un sujet passionnant, mais, encore une fois, j'espère que nous aurons l'occasion d'y revenir dans le suivi de ce projet. C'est un sujet, parce qu'il a parfois un caractère technique, qui est trop souvent effleuré. On tire à partir de ce sujet-là le développement de notre territoire, les relations entre nos citoyens, la qualité de vie environnementale et l'écologie.

C'est un sujet qui a à voir avec tous les autres sujets mais qui est très concret, et je rejoins ce que disait Nicolas FORISSIER à ce propos.

Merci à vous.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Avant de mettre aux voix et très rapidement parce que je ne voudrais pas, étant donné la longueur de nos débats, que vous terminiez tous en vrac...

*(Rires)*

...je veux insister sur le statut de ce document. Ce document est annexé, il est dans le SRADDET. Il donne véritablement l'importance qui doit être apportée à cette problématique qui est totalement centrale. C'est un type d'évolution de nos sociétés qui s'amorce ainsi et que nous devons porter dans tous les domaines.

Dire aussi – cela a été excellemment expliqué – que j'ai été très satisfait pour notre collectivité que lors de la CTAP de cette semaine, les représentants de l'Indre-et-Loire saluent le travail de la Région, saluent l'accompagnement que nous avons fait pour expliquer où étaient les points durs et pour trouver des solutions d'engagement de notre collectivité à financer une étude pour des solutions alternatives. Nous ne devons pas rester à ce sujet sur des malentendus et cela a été l'esprit constant qui nous a animés, Charles FOURNIER et moi-même, dans cette affaire.

S'agissant des repas, il y a aujourd'hui des solutions très responsabilisantes des jeunes eux-mêmes, qui peuvent par des systèmes de smartphones réserver le matin même à la fois la quantité et la nature du plat qu'ils vont choisir, celui-ci plutôt que tel autre, de manière que nous ayons moins de déchets.

Je veux dire aussi que je pense vraiment que les entreprises sont prêtes. Je vous livre la situation suivante. Jacques MARTINET assistait à cette réunion, nous avons accueilli des responsables d'entreprises à capitaux italiens il y a peu de temps. J'avais à ma table neuf entreprises, des petites, des moyennes et des grandes, mais de belles entreprises. Ces chefs d'entreprise, alors que ce n'était pas du tout à l'ordre du jour, ont abordé ce problème de l'environnement, de l'écologie, des déchets et, sans que ce soit unanime car il y a eu une exception, ils étaient d'accord pour dire qu'engager une entreprise dans des pratiques qui soient respectueuses de l'environnement, qui mobilisent sur l'énergie, qui mobilisent sur les déchets, c'était un très bon vecteur aujourd'hui pour créer du commun, pour impliquer leurs salariés, pour impliquer leurs cadres, et que les jeunes venaient vers les entreprises avec cette vraie préoccupation d'une entreprise qui soit « clean », d'une entreprise qui soit préoccupée par l'environnement.

On est, et je terminerai par cela, sur un sujet complexe en termes de responsabilité. Nous avons l'obligation d'élaborer ce plan, on l'a fait avec passion, certains l'ont dit, on l'a fait avec un engagement fort, on l'a fait de manière citoyenne, et merci à Charles FOURNIER et à Benoît FAUCHEUX, qui avaient initié le travail, d'avoir conduit cela.

Je veux dire là-dessus qu'*in fine* ce sont notamment les EPCI qui ont la responsabilité dans la mise en œuvre, et il nous faut travailler étroitement et durablement avec eux à la fois pour suivre la mise en place et pour partager les bonnes idées et les bonnes solutions. Ainsi, ce travail d'accompagnement, nous allons le faire dans le cadre de nos dispositifs qui, comme tu le rappelais à l'instant, sont déjà pour beaucoup largement engagés.

En tous les cas, ce fut un débat intéressant.

Je mets donc aux voix ce Plan régional.

***(Mis aux voix, le rapport est adopté)***

***Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates (hormis Monsieur VERDIER) / Écologiste / Union de la Droite et du Centre / Madame RAIMBAULT***

***Abstention : Rassemblement national / Monsieur COMMANDEUR et Monsieur VERDIER***

**M. le Président.** - Merci de votre participation.

Avant que vous quittiez la salle, je souhaite vous dire que nous allons être accueillis dans le hall par deux présidents de PNR qui, dans le cadre du travail commun avec la Région – pour le PNR du Perche, il s'agit de Benoit BARANGER et pour le PNR de Brenne, il s'agit de Jean-Paul CHANTEGUET –, vont nous présenter rapidement en descendant au restaurant les dynamiques de PNR qui existent dans notre Région. Le troisième PNR qui est Loire-Anjou-Touraine n'étant pas représenté par son président qui a été empêché et qui bien évidemment est excusé, nous allons consacrer quelques minutes à la prise en compte de ce qui se passe dans les PNR, et c'est Michelle RIVET qui introduira le propos.

Nous reprendrons nos travaux à 15 heures 30.

*(La séance, suspendue à 13 heures 53, reprend à 15 heures 57)*

**M. le Président.** - Chers collègues, nous allons reprendre nos travaux en abordant un nouveau rapport qui porte sur l'exonération partielle des véhicules propres concernant la taxe régionale d'immatriculation et le rapport relatif au maintien du tarif de modulation régionale de la TICPE pour le financement des projets structurants 2020.

**EXONERATION PARTIELLE DE LA TAXE REGIONALE SUR LES  
CERTIFICATS D'IMMATRICULATION POUR LES VEHICULES MOINS  
POLLUANTS APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020  
(Rapport n° 4)**

**M. GRICOURT.** - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, vous savez que nous disposons de la faculté d'exonérer tout ou partie de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation.

En Région Centre-Val de Loire, nous avons en janvier 2017 fixé cette taxe sur les certificats à 49,80 euros par cheval fiscal. Nous constatons une diminution des immatriculations au cours des dernières années, entre 2017 et 2018, toutes catégories de véhicules confondus. C'est un nombre d'immatriculations qui a diminué de près de 1 %, mais, malgré tout, un produit en légère augmentation car nous avons une augmentation de la puissance moyenne des véhicules qui ont été immatriculés.

Entre le 1<sup>er</sup> décembre 2018 et le 30 juin 2019, sur les six premiers mois de l'année, le nombre d'immatriculations a progressé de 1,15 % par rapport à l'année précédente. Le produit n'a en revanche évolué que de 0,9 %.

On a une forte hausse des immatriculations de véhicules moins polluants. Ce nombre a augmenté de 23,3 % au cours des deux dernières années, avec un produit généré en 2017, en année pleine, de 1,6 million d'euros et en 2018 de 2 millions d'euros pour un nombre de véhicules supérieur. Néanmoins, en 2018, ces immatriculations représentent 2 % du nombre total des immatriculations réalisées.

Au cours des six premiers mois de cette année, le nombre d'immatriculations de ces véhicules a évolué de 22,7 % par rapport à cette même période de 2018, avec un produit attendu à 2,3 millions d'euros.

Pour ne pas pénaliser les habitants de notre Région par rapport aux autres régions, et c'était un engagement évoqué par le Président au début de cette année 2019, il vous est proposé de mettre en place une exonération à hauteur de 50 % de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation pour les véhicules qui fonctionnent avec des moyens d'énergie dits moins polluants, électrique, gaz naturel, GPL, superéthanol, conformément d'ailleurs au Code général des impôts qui fixe et référence ces véhicules.

Et ce qui nous est proposé et que nous avons évoqué tout à l'heure à l'occasion des orientations budgétaires, avec la mesure qui devrait être prise par le gouvernement, c'est une exonération à 100 % pour l'année 2021.

Cette exonération à 50 % représente une perte de recettes à hauteur de 1,2 à 1,5 million d'euros.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur le Premier Vice-président.

Madame de PÉLICHY, vous avez la parole.

**Mme de PÉLICHY.** - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je vais essayer de respecter la volonté de mon président de groupe et donc d'être extrêmement concise dans cette intervention, de manière à ce que chacun gagne du temps.

Je profiterai de cette intervention simplement pour expliquer la démarche de notre amendement. Le débat sur les cartes grises et les éventuelles exonérations, on l'a tous les ans et je ne reviendrai pas sur la possibilité du ticket carburant dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises ni sur la possibilité de mettre en location à très bas prix une partie de la flotte automobile de la Région.

Cette fois-ci, je voudrais concentrer mes propos sur la question de l'exonération des véhicules propres. On a parlé ce matin des déchets, on a parlé ce matin de développement durable, d'écologie, d'urgence climatique, et je dois reconnaître que je n'arrive absolument pas à comprendre pour quelle raison l'Exécutif régional aujourd'hui nous propose simplement une exonération partielle pour les véhicules propres, là où la plupart des régions de France proposent une exonération totale.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposerons cet amendement – je pense que ce ne sera pas la peine de le représenter – pour une exonération totale pour les véhicules propres, la définition des véhicules propres aujourd'hui étant assez facile à faire.

Si je regarde, il n'y a quasiment aucune région qui ne propose pas l'exonération complète. C'est une incompréhension totale de la part de notre groupe.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Madame de PÉLICHY.

Madame TERY-VERBE a la parole.

**Mme TERY-VERBE.** - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, le groupe Écologiste approuve la proposition du Président consistant à exonérer à hauteur de 50 % la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation pour les véhicules qui fonctionnent exclusivement ou non au moyen de l'énergie électrique, du GNV, du GPL ou du superéthanol E85.

Avec cette décision, la majorité a apporté une réponse aux interpellations d'un certain nombre de concitoyens qui se disaient déçus que notre Conseil régional ne pratique pas d'exonération contrairement à d'autres régions. En effet, nous sommes actuellement l'unique région de France métropolitaine où aucune exonération n'existait jusqu'alors. Nous avons la possibilité d'instaurer une exonération totale ou partielle en 2020, comme c'est le cas actuellement en Bretagne ou dans le Grand Est.

Aux yeux du groupe Écologiste, une exonération partielle semble suffisante.

Tout d'abord, pour des raisons financières. Avec cette décision, la Région renonce à des recettes qui auraient pu permettre de financer des projets plus moteurs dans la transition énergétique, et une exonération totale aurait deux fois plus d'impact. Ensuite, parce qu'il faut relativiser la portée et l'effet levier de cette exonération qui ne nous a jamais paru être particulièrement déclencheuse dans le choix d'acheter ce type de véhicule. Enfin, parce que comme le dit le rapport, il s'agit de véhicules moins polluants mais pas de véhicules propres.

Ce qui nous semble nécessaire n'est pas que l'ensemble du parc automobile soit renouvelé au profit d'autres véhicules qui ont une part non négligeable dans la production de déchets ou de polluants divers, mais bien que soient apportés des moyens aux changements de pratiques quant aux modes de déplacement et à l'aménagement du territoire en général.

Par ailleurs, notre délibération risque de n'être valable que durant une seule année, car il semble que dans le projet de loi de finances 2020 le gouvernement ait pour objectif qu'à compter de 2021, d'une part, le tarif régional soit identique partout en France et d'autre part, que l'exonération de la taxe régionale d'immatriculation soit obligatoire pour les véhicules électriques et à hydrogène.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Madame TERY-VERBE.

Monsieur de LA RUFFIE a la parole.

**M. de LA RUFFIE.** - Merci, Monsieur le Président.

Vous avez une pratique de la fiscalité régionale étonnante, qui pourrait simplement faire sourire si elle ne concernait pas le porte-monnaie de nos concitoyens.

Il y a trois ans presque jour pour jour, soucieux des grands équilibres budgétaires de la Région, vous avez décidé d'augmenter le taux unitaire du cheval-vapeur de la TRCI de 42,45 à 49,80 euros, soit une majoration de 15 %, étant ici rappelé que le taux unitaire était simplement de 31 euros en 2007. Concomitamment, dans ce même élan de rigueur budgétaire, vous avez réussi à faire avaler une belle couleuvre à nos amis Écologistes en décidant de supprimer l'exonération totale ou partielle de la TRCI pour certains véhicules dits moins polluants ou propres.

Aujourd'hui, trois ans plus tard, vous revenez en arrière et vous nous proposez d'exonérer partiellement à hauteur de 50 % la taxe sur les certificats d'immatriculation pour ces fameux véhicules dits propres. Quelle cohérence !

Les problèmes budgétaires que vous évoquiez il y a trois ans, et il suffit de reprendre le procès-verbal de l'assemblée d'octobre 2016, ont-ils soudainement disparu ? En réalité, nous le savons, compte tenu du désengagement de l'État, bien sûr que non, ces difficultés budgétaires perdurent et même s'accroissent.

Pourquoi cette volte-face, si je puis dire, à grands efforts d'articles élogieux dans la presse locale ? N'y aurait-il pas des élections prochainement, des alliances politiques de circonstance à négocier dans certaines villes ?

Mais ce n'est pas grave. Dans trois ans, le yoyo fiscal continuera si vous êtes réélus en 2021, et dans le rapport d'orientations budgétaires de 2022 on nous expliquera qu'il faut trouver de l'argent là où il se trouve et vous nous demanderez peut-être de supprimer cette exonération.

Vous admettez que tout cela n'est pas très sérieux, d'autant, et vous le dites vous-mêmes dans votre rapport, que le montant de la TRCI n'a que peu d'impact sur la décision d'achat puisqu'en dépit de la suppression de l'exonération, le marché des véhicules non polluants a largement augmenté ces dernières années. Si tel est réellement le cas, pourquoi se priver d'une rentrée budgétaire non négligeable de plus de 2 millions d'euros ? Si c'est juste pour quelques arrangements électoraux à venir, cela fait un peu désordre.

Mais au-delà de la méthode utilisée, le fond même de cette exonération pour des prétextes écologiques n'est pas davantage réfléchi.

Qu'est-ce qu'un véhicule non polluant ou un véhicule propre ? L'article 1599 novodécies du CGI nous donne une liste à la Prévert : les véhicules spécialement équipés pour fonctionner exclusivement ou non à l'énergie électrique, au gaz naturel, au gaz de pétrole liquéfié, au superéthanol. Or, ces véhicules hétéroclites sont-ils vraiment propres ou moins polluants ?

Peut-on réellement qualifier la voiture électrique de véhicule propre ou non polluant après les révélations en cascade sur la face cachée de l'industrie des batteries et des métaux rares, notamment par le journaliste Guillaume PITRON ? Je ne vais pas reprendre l'ensemble de ses analyses, mais, vous le savez, l'impact carbone de la fabrication des batteries est dénoncé : arasement des montagnes, travail des enfants, utilisation de produits chimiques et de métaux lourds pour extraire les minéraux rares, pollution des nappes d'eau, des cours d'eau et des populations impactées, question des infrastructures et capacité à terme pour notre réseau électrique de répondre à la demande.

Vous-même, Monsieur le Président, il y a un peu plus d'un an, en avril 2018, vous avez posé à côté d'un bus électrique Rémi sous la marque chinoise Yutong, estampillé d'un label « zéro émission ». Mais savez-vous seulement combien de CO<sub>2</sub> émis, combien de rivières polluées et de populations contaminées se cachent derrière ce bus silencieux mais nocif pour l'environnement des personnes ?

De la même manière, le raisonnement est aussi valable pour le superéthanol, carburant issu des produits agricoles qui pose question. Il entre en compétition avec la production d'aliments et son taux de retour énergétique est extrêmement faible, voire défavorable puisqu'il faut quasiment plus d'énergie pour le fabriquer qu'il n'en produit lors de sa combustion.

Pour conclure, Monsieur le Président, ces mesures médiatiques, même électoralistes, en faveur des véhicules prétendument propres sont peut-être dans l'ère du temps, mais elles symbolisent surtout la déconnexion totale des élites politiques avec les questions techniques. Elles contribuent au démantèlement de notre tissu industriel et sont également contre-productives, tant en termes de coûts que d'impact environnemental.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci, Monsieur de LA RUFFIE.

Monsieur GILLE a la parole.

**M. GILLE.**- Je vais être assez concis, Monsieur le Président, et assez consensuel, même si on reprend la dernière intervention. On sent bien que ce que nous avons recherché, c'est une position équilibrée. Il a pu y avoir un peu de tâtonnements mais, en tout cas, c'est la proposition qu'on vous propose.

Je partage totalement ce qui a été dit par Alix TERY-VERBE et je rejoins aussi Constance de PÉLICHY pour dire que le plus simple, c'est de passer immédiatement à l'examen des amendements pour mener ce débat, en sachant que nous, évidemment, nous sommes sur la position qui a été présentée par le Vice-président.

**M. le Président.**- Merci.

Nous abordons les amendements.

### **AMENDEMENT PRESENTE PAR LE GROUPE UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE**

D'abord, l'amendement sur les immatriculations proposé par l'UDC, 100 % d'exonération pour les véhicules électriques ou dits propres.

Madame TERY-VERBE, pour le groupe des Écologistes sur cet amendement.

**Mme TERY-VERBE.**- Pour expliquer notre vote qui sera contre cet amendement, les arguments sont les mêmes que ceux que j'ai énoncés : le risque de pertes financières trop importantes, nous pensons que cette exonération n'est pas un levier, enfin nos doutes sur l'explication du caractère non polluant de ces véhicules. D'où notre vote contre.

**M. le Président.**- Merci, Madame TERY-VERBE.

Monsieur de LA RUFFIE.

**M. de LA RUFFIE.**- Monsieur le Président, en deux mots car je ne vais pas reprendre ce que je viens de dire, nous voterons contre cet amendement.

Vous avez expliqué dans votre rapport que ces exonérations n'avaient que très peu d'impact sur l'immatriculation des véhicules et sur l'achat de ce type de véhicule. Par conséquent, évidemment nous voterons contre.

**M. le Président.**- Merci.

Monsieur GRICOURT, pour le groupe SRD.

**M. GRICOURT.**- Pour redire que l'exonération à 50 % engendre une perte de recettes estimée au maximum à 1,5 million, on va retenir ce chiffre, et qu'une exonération à 100 % doublerait cette perte de recettes et nous serions à 3 millions d'euros de recettes en moins.

Comme je l'ai expliqué ce matin, le gouvernement prévoit dans le vote du budget de l'année prochaine la mise en place obligatoire d'une exonération à 100 % dans les régions pour 2021 avec, ce qui n'est pas neutre, avec une compensation qui serait garantie.

Pour simplifier, l'impact cette année est d'1,5 million d'euros. En 2021, exonération totale, mais nous pourrions, d'après les prévisions gouvernementales, récupérer 1,5 million euros de compensation, soit 50 %. On ne va donc pas s'en priver.

C'est la raison, entre autres, du choix qui a été fait d'une proposition pour cette année à 50 % d'exonération simplement.

**M. le Président.**- Merci.

Les explications de vote étant données, je mets aux voix cet amendement du groupe UDC pour le passage à 100 % d'exonération.

*(Mis aux voix, l'amendement du groupe Union de la Droite et du Centre est rejeté)*

*Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates (hormis Monsieur VERDIER) / Écologiste / Rassemblement national / Madame RAIMBAULT*

*Pour : Union de la Droite et du Centre*

*Abstention : Monsieur COMMANDEUR et Monsieur VERDIER*

**M. le Président.**- Sur la même délibération, un amendement du Rassemblement national.

Qui le présente ?

Monsieur de LA RUFFIE, vous avez la parole.

### **AMENDEMENT PRESENTE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL**

**M. de LA RUFFIE.**- Monsieur le Président, c'est encore moi.

Plutôt qu'une exonération partielle exclusivement limitée à quelques voitures prétendument propres, nous vous proposons d'aller plus loin et de faire bénéficier l'ensemble de nos concitoyens d'un allègement fiscal.

Vous le savez, cette exonération de la taxe régionale pour ces véhicules électriques et autres va nécessairement cliver.

D'abord, elle va cliver nos concitoyens en fonction de leurs revenus. Qui peut acquérir aujourd'hui un véhicule électrique ou propre ? Je rappelle qu'au minimum une simple Renault Zoé coûte au total plus de 22 000 euros, alors que les véhicules à essence neufs valent deux fois moins. Et je ne parle pas des véhicules d'occasion qui sont abordables alors que les véhicules électriques d'occasion sont rares, voire exceptionnels. Ainsi, seuls les ménages les plus aisés pourront bénéficier de cet allègement. C'est le premier clivage, qui est économique.

Le deuxième clivage est géographique. Qui a intérêt à acquérir ce type de véhicule ? Ce sont ceux qui font de courts trajets, ce sont ceux qui ne sont pas limités par la faible autonomie des véhicules électriques, c'est-à-dire les urbains, alors que les périurbains, les ruraux ne pourront pas en bénéficier.

Par ailleurs, ne soyons pas dupes, vous le savez, l'actuel taux unitaire du cheval fiscal moyen de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est totalement exorbitant. Il est, je le disais tout à l'heure, de 49,80 euros le cheval-vapeur alors que nous étions à 31 euros il y a douze ans. Ce taux est largement supérieur. Puisqu'on le compare avec les autres régions, il est largement supérieur au taux moyen national qui est de 41,90 euros, soit plus de 8 euros au-dessus. Certaines régions sont même à 35 euros, 33 euros et même 27 euros pour les Corses.

Bien sûr, il faut tenir compte des équilibres budgétaires et c'est la raison pour laquelle la baisse du taux unitaire du cheval fiscal que nous vous proposons, qui bénéficiera à tous les automobilistes, est modérée. Nous vous proposons de la baisser d'environ 5 euros pour arriver à 44 euros.

Nous vous proposons donc de supprimer l'exonération partielle pour quelques véhicules et de fixer ce taux unitaire du cheval-vapeur de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation à la somme de 44 euros.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur de LA RUFFIE.

Monsieur PELTIER, vous avez la parole.

**M. PELTIER.** - Monsieur le Président, ayant été très marqué il y a quelques instants par la collusion de vote entre la majorité socialiste et écologiste et le Rassemblement national, j'appelle mon groupe, dans un sursaut républicain, à faire barrage à cet amendement, en s'abstenant.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur PELTIER.

Madame TERY-VERBE.

**Mme TERY-VERBE.** - Sur le critère de véhicule dit propre, comme je l'ai déjà dit, nous sommes nous-mêmes assez critiques mais la question n'est pas là.

En l'occurrence, nous devons obligatoirement nous inscrire dans ce que la loi nous autorise à faire. Or, elle ne nous permet pas de définir ce qu'est un véhicule moins polluant, elle établit une liste que seul le législateur pourrait modifier.

Comme les autres régions, notre Région doit simplement décider si elle applique ou non une exonération totale ou partielle pour les véhicules concernés.

Nous voterons donc contre cet amendement.

**M. CHASSIER.** - Sans argument !

**M. le Président.**- S'il vous plaît... S'il vous plaît... Considérons que le déjeuner a assoupli les mœurs et nous passons à l'expression du groupe SRD.

**M. GRICOURT.**- Chers collègues, cette diminution de 49,80 euros à 44 entraînerait une perte importante de recettes.

En recettes prévisionnelles pour 2020, nous envisageons au Budget primitif l'inscription d'une recette à 102 millions d'euros hors impact de l'exonération sur les véhicules propres. La perte de recettes telles qu'elle serait avec votre proposition est estimée à 12 millions, 12 millions d'euros de perte de recettes, à laquelle il faudrait ajouter l'exonération partielle d'1,5 million d'euros que nous venons de décider.

Douze millions d'euros, c'est le coût de la gratuité des transports scolaires. Notre groupe tenant évidemment à cette mesure, nous réfutons votre proposition de diminution du taux unitaire par cheval.

**M. le Président.**- Merci.

Après ces explications, je mets donc l'amendement du Rassemblement national aux voix.

*(Mis aux voix, l'amendement du Rassemblement national est rejeté)*

*Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste /  
Monsieur COMMANDEUR  
Pour : Rassemblement national  
Abstention : Union de la Droite et du Centre / Madame RAIMBAULT*

**M. le Président.**- Il nous faut donc mettre aux voix la proposition de réduction de 50 % de la fiscalité sur l'immatriculation des véhicules dits propres, telle que présentée dans le rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté)*

*Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologistes / Union de la Droite et du Centre / Rassemblement national / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT*

**M. le Président.**- Je vous en remercie.

Nous avons maintenant un rapport qui porte sur le tarif de majoration Grenelle de la TICPE.

Monsieur le Vice-président.

**MAINTIEN DU TARIF DE LA MAJORATION GRENELLE DE LA TICPE  
POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS STRUCTURANTS EN 2020**  
**(Rapport n° 3)**

**M. GRICOURT.**- Il nous est rappelé qu'avec la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation, sur laquelle nous devons de débattre, la majoration Grenelle du tarif de la TICPE est désormais le seul levier fiscal dont disposent nos conseils régionaux.

Le produit de la majoration est affecté au financement des infrastructures de transport durable, ferroviaire notamment. Il nous appartient donc, comme chaque année, de délibérer avant le 30 novembre pour une entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante de ce taux mis en place.

Au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, l'ensemble des régions métropolitaines à l'exception d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la Corse appliquait la majoration Grenelle aux *maxima* autorisés pour, comme nous, financer leurs infrastructures de transport durable.

Il vous est donc proposé de maintenir la majoration Grenelle telle qu'elle est à hauteur de 0,0073 euro par litre pour l'essence sans plomb et de 0,0131 euro par litre pour le gazole utilisé comme carburant.

**M. le Président.**- Voilà pour la présentation.

Je vais donc prendre les souhaits d'intervention sur ce point, en sachant que le Rassemblement national a déposé un amendement sur ce point de la majoration Grenelle.

Monsieur GODEFROY, c'est vous qui présenterez l'amendement en même temps ? Ce serait bien de fusionner les deux, les deux choses sont très liées.

**AMENDEMENT PRESENTE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT  
NATIONAL**

**M. GODEFROY.**- Nous voilà une nouvelle fois devant la part Grenelle de la TICPE. Cela fait plusieurs années que nous votons contre, et vous maintenez toujours cette taxe au maximum autorisé. C'est vraiment dommageable, notamment pour une population qui s'est fait connaître il n'y a pas très longtemps, qui est celle des « gilets jaunes », lesquels ont un besoin impératif de leur voiture pour aller au travail.

Je tiens les chiffres de l'INSEE qui indiquent que 90 % des Français utilisent leur véhicule personnel pour se rendre au travail et, de fait, qu'ils sont gravement vulnérables face à toute hausse du prix des carburants. Nous allons donc proposer un amendement.

L'année dernière, nous en avons déjà proposé un, le même, pour une réduction de 20 % de la TICPE, mais vous nous aviez opposé le fait que le taux était déjà voté. C'est pourquoi on va représenter cet amendement et pouvoir rediscuter les choses après.

Nous proposons ainsi une baisse de 20 % sur ce tarif. Voilà, j'ai résumé les choses.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci pour cette présentation.

Monsieur GRAND, à la fois sur le texte et sur l'amendement ?

**M. GRAND.** - Au vu des contraintes auxquelles notre Région est confrontée pour bâtir son budget 2020, contraintes évoquées notamment par Charles FOURNIER ce matin, la décision de maintenir la TICPE à son maximum autorisé et par conséquent de conserver la majoration Grenelle à 73 centimes d'euro par hectolitre pour l'essence et à 1,35 euro pour le gazole nous semble aller de soi.

D'après le rapport d'orientations budgétaires, nous nous attendons à ce que cette recette diminue d'environ 1 million d'euros entre 2019 et 2020 en passant de 30,4 à 29,4 millions. Dans ce contexte, nous priver volontairement en 2020 d'une part de la recette estimée à 29,4 millions serait assez irresponsable.

Bien sûr, ce n'est pas le groupe Écologiste qui remettra en cause la nécessité d'une fiscalité écologique et d'un système pollueur-payeur pour financer la transition énergétique, bien au contraire, mais il est quand même paradoxal que l'un des rares pouvoirs de taux qui nous reste avec la carte grise soit lié à une ressource qui dépend de la consommation de carburant. Notre objectif est d'essayer de limiter cette consommation, mais ce n'est pas dans l'intérêt de nos finances.

Rappelons aussi que les recettes issues de cette majoration Grenelle doivent être affectées au financement d'une infrastructure de transport durable ferroviaire ou fluviale, d'où le lien établi avec le Grenelle de l'environnement. Au départ, il était envisagé par le gouvernement et par le législateur que ce soit lié uniquement à la grande vitesse. Notre majorité était alors intervenue très fortement pour dire que ce n'était pas tenable, que cela devait être aussi pour des réouvertures hors grande vitesse, comme Chartres-Orléans ou Orléans-Châteauneuf, ainsi que pour la modernisation du réseau ferré existant afin de servir aux déplacements du quotidien.

Cette ressource attendue de 29,4 millions d'euros sera d'autant plus bienvenue que, de plus en plus, il est demandé à la Région d'intervenir sur les lignes ferroviaires alors qu'*a priori* cela ne relève pas de notre responsabilité. Au vu des menaces qui planent aujourd'hui sur l'avenir de plusieurs lignes ferroviaires du territoire régional parce que SNCF Réseau a cessé de les entretenir convenablement et au vu des investissements nécessaires pour éviter les ralentissements, voire des fermetures, nous mesurons à quel point nous avons besoin de ces 24,9 millions d'euros.

Quant à l'amendement, pour compléter l'intervention que je viens de faire, puisqu'on a déjà une baisse prévue de 1 million d'euros, s'il était adopté il nous priverait de 6 millions d'euros supplémentaires.

Nous ne pouvons pas nous le permettre et nous voterons donc contre.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur GRAND.

Monsieur GILLE.

**M. GILLE.** - Très rapidement, nous sommes favorables à la proposition faite par le Premier Vice-président et donc opposés à l'amendement.

**M. le Président.**- Merci.

Monsieur PELTIER, pour votre groupe, sur cet amendement ?

**M. PELTIER.**- Monsieur le Président, cet amendement nous a conduits à un grand travail d'approfondissement de notre conscience et à un grand débat philosophique entre conscience et intérêt général.

L'analyse mot à mot de l'amendement nous a conduits à considérer qu'il n'y avait pas de danger pour notre conscience, et c'est la raison pour laquelle baisser les impôts et abaisser la pression fiscale dont sont trop souvent victimes les automobilistes nous semble tout de même aller dans le bon sens.

Par conséquent, après de longues discussions entre nous, nous avons décidé de voter cet amendement.

**M. le Président.**- Merci.

Je mets donc tout d'abord l'amendement aux voix.

*(Mis aux voix, l'amendement du Rassemblement national est rejeté)*

*Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste /  
Monsieur COMMANDEUR  
Pour : Rassemblement national / Union de la Droite et du Centre  
Abstention : Madame RAIMBAULT*

**M. le Président.**- Je mets le rapport non amendé aux voix.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté)*

*Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Monsieur  
COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT  
Contre : Rassemblement national  
Abstention : Union de la Droite et du Centre*

**M. le Président.**- Je vous en remercie.

Nous en avons terminé avec la matière fiscale, mais nous gardons en tension notre Premier Vice-président puisqu'il va nous faire la présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes.

**OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES  
COMPTES SUR LA GESTION FINANCIERE DE LA REGION CENTRE-VAL  
DE LOIRE ET SUR LA MISE EN ŒUVRE DES COMPETENCES  
NOUVELLES OU ETENDUES  
(Communication n° 7)**

**M. GRICOURT.** - Merci, Président.

C'est un contrôle qui s'est inscrit dans le cadre d'une enquête nationale relative au transfert de compétences liées au développement économique et aux transports scolaires interurbains, évidemment qui fait suite à la loi de 2015, dite loi NOTRe. Le précédent contrôle s'était déroulé en 2013 pour notre collectivité.

Sur la mise en œuvre des transferts de compétences concernant les transports scolaires interurbains, la Chambre relève que ce transfert a été fait, je la cite, « en bonne intelligence ». Elle souligne la définition d'une stratégie globale formalisée dans le SRADDET ainsi que l'effort d'harmonisation progressive des contrats. Cela devrait se traduire par une amélioration de la qualité de service rendu – ce n'est pas neutre – tout en maîtrisant l'évolution des charges.

La Chambre relève également que cette évolution des compétences a été accompagnée avec le développement de la présence régionale sur les territoires à travers nos ERC ; c'est donc un renforcement du rôle des régions.

Dans le domaine du développement économique, elle souligne la qualité de la structuration des relations partenariales entre les différents acteurs, avec bien sûr les EPCI mais aussi les consulaires. Elle recommande la mise en place d'indicateurs d'évaluation des politiques de développement économique et d'innovation, et le rapport relève l'absence de recettes pérennes pour compenser l'augmentation des charges et le fait que le fonds temporaire n'a pas été intégré au moment de la bascule de la dotation globale de fonctionnement vers une fraction de TVA.

Concernant les ressources humaines, la Chambre salue la maîtrise de la masse salariale, qui s'explique par des efforts de restructuration des services, ce que je vous ai évoqué ce matin.

Quant à la trajectoire financière, celle-ci est considérée comme maîtrisée. Il est souligné les efforts d'économies, une gestion de dette performante qui a permis de maintenir un niveau d'investissement élevé.

Elle souligne pour autant les incertitudes qui pèsent sur le financement de compétences transférées dans le domaine ferroviaire, qui pourraient fragiliser la situation financière de notre collectivité.

Enfin, sur ces questions financières, elle souligne que les indicateurs de gestion sont suivis avec attention et que la signature du pacte financier doit permettre de maîtriser les dépenses. Bon, par rapport à cette petite phrase, évidemment on est nombreux à considérer qu'on n'a pas attendu ce pacte pour gérer correctement l'évolution de nos dépenses de fonctionnement.

S'agissant de la fiabilité de l'information, il y a plusieurs recommandations sur les procédures comptables et la fiabilité des informations concernant le patrimoine, notamment le patrimoine immobilier de nos lycées. Sur ce point, je veux vous dire qu'on se dote d'un outil de gestion patrimoniale – c'est un travail entre la DSI et la Direction des lycées – qui va nous permettre de façon permanente d'avoir un état de nos bâtiments, de connaître le niveau de dégradation éventuelle constatée pour pouvoir intervenir plus rapidement et de façon

hiérarchisée, afin de mieux maîtriser tout simplement la gestion de ce patrimoine que sont nos lycées.

Le rapport préconise de veiller à la bonne gestion des règles d'affectation et de caducité des AP et AE. Là aussi, c'est un travail engagé et on a pu le partager ce matin à travers la Décision modificative n° 2. C'est ce qu'on appelle le nettoyage régulier, un travail qui est fait par les services de façon régulière et sérieuse depuis quelques années maintenant, et c'est ce qui fait l'objet de l'arrêt de certaines autorisations de programme.

Ainsi, et afin de répondre aux observations et recommandations, un plan d'action est en cours d'élaboration et certaines actions sont engagées :

- je vous en ai parlé, la gestion du patrimoine des lycées ;
- la mise en cohérence des états d'inventaire de l'actif ;
- la question sur la transmission des flux inventaire Indigo et les flux manquants ;
- la mise en place d'un système d'information patrimoniale, j'en ai parlé ;
- des fiches marché à la Direction des lycées pour suivre le nettoyage des marchés, et c'est clôturé ;
- rendre compte au comptable public des dossiers soulevés lors du contrôle de la Chambre en ce qui le concerne ;
- l'adoption d'une nouvelle délibération sur les durées d'amortissement, cela vous a été soumis ce matin, c'est une préconisation de la Chambre ;
- la fiabilisation des informations figurant dans les annexes concernant les immobilisations financières ;
- la reprise de l'ensemble des données comptables financières pour en vérifier l'imputation ;
- la production des éléments financiers comptables de nature pour permettre l'apurement du compte 274 ; ce sont les avances remboursables ;
- la gestion de la date du service fait des factures dans le système d'information financière ;
- enfin, la mise en place du rattachement des dépenses à l'exercice.

Tout cela, ce sont les réponses aux recommandations qui, comme vous le constatez, sont déjà engagées par les services.

Voilà, Monsieur le Président, ces observations définitives de la Chambre régionale sont satisfaisantes, voire très satisfaisantes. Elles confirment les propos que nous avons tenus ce matin à l'occasion des débats sur les orientations budgétaires et la bonne santé de notre collectivité sur le plan financier et budgétaire.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur le Premier Vice-président.

Monsieur CHASSIER, vous avez la parole.

**M. CHASSIER.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport périodique habituel de la Chambre régionale des comptes fait essentiellement des remarques techniques. Bien sûr, il ne s'agit pas d'une évaluation des politiques régionales, mais simplement du contrôle habituel de la Chambre régionale des comptes. Et, vous l'avez dit, il n'y a pas de remarques décisives ou de points critiques.

Je reviendrai simplement sur quelles remarques, car c'est toujours intéressant de commenter ce rapport.

Sur le transfert de la compétence transports routiers de voyageurs, la CRC note que cela s'est plutôt bien passé. En effet, j'avoue que nous avons des craintes au sujet de la maîtrise des coûts, notamment en raison de l'augmentation des charges et des prix du carburant, mais nous avons pu constater que la renégociation des contrats arrivés à échéance nous a été

globalement favorable. Nous ne pouvons sur ce point que féliciter les services qui ont traité ce dossier complexe avec une grande efficacité puisque finalement nous avons maîtrisé et que, dans des négociations, nous sommes même arrivés parfois à diminuer légèrement le coût de certains contrats.

Sur le développement économique, la CRC déplore, mais ce n'est pas nouveau, un manque d'évaluation des aides. Nous l'avions déjà souligné. C'est donc un aspect sur lequel il faudra se pencher. La Chambre constate aussi l'absence de recettes pérennes pour compenser les transferts de compétences de la loi NOTRe dans ce domaine.

La masse salariale est considérée comme maîtrisée, là encore, bien entendu, en neutralisant l'effet des transferts. En revanche, attention car la période des observations ne couvre pas 2019 où nous avons enregistré en année pleine la déprécarisation des emplois aidés, ce qui change un peu la donne, même si cela se stabilisera certainement par la suite.

La CRC souligne quelques problèmes concernant les rattachements des charges et produits – nous en avons fait la remarque lors du Compte administratif –, en particulier pour des dépenses de fonctionnement non mandatées et non reportées mais réinscrites au budget de l'année suivante, et c'est d'ailleurs un point sur lequel nous n'avons jamais eu de réponse précise.

Sur le suivi des AP/AE, nous étions également intervenus à la même époque, relevant que certaines AP, en prenant en compte leur taux d'engagement, couvraient largement deux mandatures, voire un peu plus, et nous constatons depuis qu'un toilettage important a été fait. Nous comprenons tout à fait la nécessité de ces programmations pluriannuelles, je ne reviendrai pas sur le sujet, mais il ne faudrait pas qu'elles soient détournées de leur usage pour en faire des effets d'annonce comme le font souvent les gouvernements quels qu'ils soient – ce n'est pas une attaque contre un gouvernement en particulier. Mais le fait d'annoncer des programmes sur cinq ans, sur dix ans, permet d'annoncer des masses d'investissement, des masses d'engagements importantes, et, après, on voit au fil de l'exécution que cela a tendance à se dégonfler un peu.

Le rapport revient aussi sur le pacte de Cahors et souligne les difficultés du retraitement des dépenses. C'est toujours un sujet sur lequel il faut être vigilant.

Enfin, la CRC conclut à une certaine volatilité des recettes de la CVAE ; c'est un constat qu'on peut faire dans toutes les collectivités. Nous évoquions également ce matin le dynamisme de la TVA, dont les collectivités généralement se réjouissent, mais c'est un dynamisme qui est sujet aux aléas de la croissance économique, laquelle est actuellement plutôt en berne, et cela pourrait être pire si on suivait les recommandations des partisans de la décroissance – il y en a peut-être parmi nous. Ce serait pire selon les préconisations de « Sainte Greta ».

Sans même parler des incertitudes liées aux décisions gouvernementales qui ne sont pas évoquées, la CRC note une érosion de notre capacité d'autofinancement et doute que la Région puisse maintenir sans recourir davantage à la dette le niveau d'investissement tout en maintenant les équilibres budgétaires prévus dans le pacte financier.

Voilà quelques observations. En conclusion, rien de très nouveau, rien d'alarmant, seulement quelques remarques plutôt techniques, sinon une alerte, du moins une question sur notre capacité future à financer nos investissements.

Nous avons noté par ailleurs que la Région avait pris en compte ces remarques et mis en œuvre les correctifs nécessaires dans tout ce qui concerne les observations plutôt techniques et comptables.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur CHASSIER.

Monsieur NICAUD a la parole.

**M. NICAUD.** - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, après cette étude ou cette analyse très fine de Monsieur CHASSIER, je serai plus bref.

Je voulais dire qu'il faut se réjouir des bons résultats annoncés par la Chambre régionale des comptes qui ainsi fait suite à la mise en application de la loi NOTRe et de la réorganisation des régions. Il est constaté une très bonne gestion de la Région et cela conforte toutes les discussions que nous avons depuis ce matin.

Au-delà des éléments qui ont été cités ce matin par le Vice-président, la Chambre régionale des comptes souligne notamment la très bonne maîtrise de la masse salariale et c'est quand même quelque chose d'important quand on voit le nombre de compétences qui nous sont déléguées alors que les moyens ne le sont pas. Cela a été évoqué aussi à plusieurs reprises et dès l'introduction de notre collègue Monsieur PELTIER ce matin, et on voit bien que c'est là toute la difficulté de notre collectivité.

Vous avez eu, Monsieur le Président, l'occasion aussi d'intervenir dans les médias pour contrecarrer certaines informations qui étaient liées au fait que nos dépenses avaient augmenté, mais vous avez très bien souligné qu'elles étaient liées à des charges supplémentaires que nous avons eues sur les trains d'équilibre du territoire mais aussi sur la formation professionnelle. C'est donc quelque chose de normal puisque ces compétences nous avaient été déléguées sans moyens supplémentaires.

Voilà, cette analyse de la Chambre régionale n'appelle pas de remarques autres de notre part et je crois qu'on peut se féliciter et féliciter l'ensemble des personnes qui contribuent à ce travail budgétaire dans notre Région.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur NICAUD.

Monsieur GILLE a la parole.

**M. GILLE.** - Merci, Monsieur le Président.

Je vais être dans la même tonalité, et cela ne vous surprendra pas, que nos collègues sur ces observations définitives de la Chambre régionale des comptes qui portent pour nous sur la première partie de ce mandat qui est en train de se dérouler. Il est d'ailleurs un peu dommage qu'il n'y ait plus de presse, car ce rapport est tout de même très satisfaisant, mais évidemment quand cela va bien, cela intéresse moins de monde.

C'est une manière aussi de remarquer, parce qu'on dit souvent « les collectivités locales, elles dépensent, on ne sait pas ce qu'elles font », qu'on est une collectivité observée. En effet, on a le bonheur d'avoir une double opposition vigilante, on est accompagnés dans nos travaux par le Conseil économique et social, nous avons maintenant l'État qui nous encadre un peu, au cas où on serait irresponsables sur le fonctionnement, la Cour des comptes régionale et, de temps en temps, ceux du national qui jettent aussi un petit coup d'œil.

Je le dis parce que c'est important de rappeler cela et pour amener le fait que finalement on finit bien la session. On a un rapport, et cela a même été dit par nos opposants, qui est plutôt intéressant mais aussi satisfaisant. Il n'y a aucune alerte grave, il y a un satisfecit sur le respect de notre trajectoire financière, mais on l'a dit ce matin à l'occasion des débats budgétaires que nous avons eus, avec, comme cela a été pointé, une interrogation peut-être sur

notre capacité à investir. Toutefois, le débat d'orientations budgétaires ce matin a montré qu'au contraire nous faisons le choix de maîtriser notre fonctionnement et de maintenir notre capacité d'investissement et même de la développer, de la développer particulièrement avec en plus la compétence transports que nous avons prise.

C'est d'ailleurs le point peut-être le plus intéressant de ce rapport de la Chambre régionale des Comptes, qui est d'analyser le transfert des compétences. Là aussi, je pense que nous pouvons nous féliciter, comme cela a été dit, et à mon tour je veux féliciter les services, mais nous aussi, car on les oriente quand même un peu malgré leur grand talent. Enfin, on a la prétention de servir un peu à quelque chose, mais heureusement qu'ils sont là pour nous accompagner et mettre en œuvre ce transfert des compétences, la compétence transports qui n'est pas une mince affaire mais qui se déroule plutôt bien ainsi que la compétence développement économique que l'on prend en main, même si l'État n'était pas à la hauteur des espérances qu'on pouvait avoir.

Je finirai sur une note qui ne vous surprendra pas, Monsieur le Président, puisque je la partage un peu, pour dire – sinon, on est accusé d'être dans l'autosatisfaction et j'essaie moi-même d'apporter quelques critiques – qu'on peut peut-être être plus attentifs sur l'évaluation qu'on pourrait mener de nos propres politiques. C'est indiqué pour le développement économique, cela pourrait peut-être être vrai pour d'autres domaines. C'est un peu la difficulté d'une collectivité comme la nôtre d'arriver à bien mesurer les décisions que nous prenons ici, collectivement, de savoir comment elles impactent réellement, comment elles infusent, comment elles capillarisent, comme on dit maintenant, jusqu'au fin fond des territoires que nous sommes censés administrer.

Je pense que là, il y a peut-être, oui, des petites possibilités d'évolution ou d'amélioration. Je dis cela vraiment pour ne pas être accusé d'autosatisfaction exagérée.

En tout cas, je le dis et je remercie d'ailleurs mes collègues qui sont intervenus, je crois, dans une grande honnêteté intellectuelle, pour reconnaître que nous avons là un rapport tout à fait intéressant sur ce transfert des compétences et qui nous encourage à continuer le travail que nous menons ensemble.

**M. le Président.** - Monsieur COMMANDEUR.

**M. COMMANDEUR.** - Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement parce que je suis quand même un peu étonné par ce satisfecit. Quand on lit le rapport, on voit une première recommandation qui fait écho à ce que j'ai dit ce matin et qui concerne la mise en œuvre d'une évaluation de l'ensemble des actions inscrites dans le Schéma de développement économique et de l'innovation. Je crois qu'il y a une vraie interrogation sur ces politiques qui sont récentes et qui méritent d'être évaluées.

Si effectivement le rapport est plutôt positif sur l'ensemble de la gestion, il interroge tout de même sur cette politique et je pense qu'il faut prendre acte et mettre en place une évaluation de ces politiques publiques.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur COMMANDEUR.

Je ne vois plus d'autres interventions. Il s'agit donc, chers collègues, de me donner acte que ce rapport a bien été présenté et commenté comme il a été, voire débattu.

Il n'y a pas d'opposition au fait de donner acte ? Je vous en remercie.

Nous allons aborder le point du remplacement d'un conseiller régional qui a démissionné.

**REMPLACEMENT D'UN ELU DEMISSIONNAIRE**  
**(Rapport n° 9)**

**M. le Président.**- Il s'agit de Monsieur USSEGLIO, conseiller régional, qui doit être remplacé sur le poste de membre de la Commission « Aménagement du territoire, Numérique, Politique de la Ville et Développement rural » et au poste de questeur.

Je vous propose de pourvoir à son remplacement sur ces deux postes et de modifier les tableaux.

Il sera remplacé pour le poste de questeur par Monsieur Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED et dans la Commission par notre nouvelle collègue que nous accueillons, Sandrine TRICOT.

Voilà pour ce rapport. Pas de questions sur ce point ?

(Non)

*(Mis aux voix, le rapport est adopté)*

*Pour : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologistes / Union de la Droite et du Centre / Rassemblement national / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT*

Nous avons maintenant une communication sur la liste des marchés et avenants.

Elle est présentée par le Premier Vice-président chargé des Finances.

**COMMUNICATION SUR LES MARCHES ET LES AVENANTS PASSES DU**  
**01/04/2019 AU 30/06/2019 ET SUR LES ACTIONS CONTENTIEUSES**  
**INTRODUITES ET CLOSES DEVANT LES TRIBUNAUX DU 01/06/2019**  
**AU 15/09/2019**  
**(Communication n° 8)**

**M. GRICOURT.**- Une communication récurrente, chers collègues, et celle-ci vous propose de prendre acte de la liste des marchés et avenants passés entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 30 juin de la même année.

Vous avez la liste des actions contentieuses qui ont été ouvertes ou closes devant les tribunaux administratifs judiciaires pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre 2019.

**M. le Président.**- Voilà pour cette présentation, cette communication sur les marchés et avenants.

Il n'y a pas de demandes d'intervention par rapport à cela ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

Nous passons aux vœux qui ont été déposés.

**VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE UNION DE LA DROITE ET DU  
CENTRE « MERCOSUR : L'ACCORD COMMERCIAL QUI ENTERRE LE  
PLAN DE FILIERE DE LA VOLAILLE FRANÇAISE »**

**M. le Président.**- Ils sont au nombre de six. Nous avons un vœu présenté par le groupe UDC s'agissant du Mercosur, et ce sera Monsieur PELTIER qui le présentera.

Monsieur PELTIER, vous avez la parole.

**M. PELTIER.**- Notre intervention sera brève. Le texte, vous l'avait tous, d'autant plus que le thème a fait l'objet d'un grand débat tout au long de l'été. C'est pour rappeler au nom de notre Région que nous devons défendre nos agriculteurs et nos filières agricoles et pour rappeler notre opposition à une forme de mondialisation fondée sur le libre-échange déréglé.

Nous, nous plaidons pour le juste échange plus que pour le libre-échange. Or, tout laisse à penser à travers le Mercosur comme à travers tant d'autres accords commerciaux que les conséquences seraient profondément injustes pour un grand nombre d'acteurs économiques et sociaux de notre continent, en particulier de notre pays et en particulier de notre Région.

C'est donc l'objet de ce vœu que de poursuivre notre volonté d'éclairer les consciences et les énergies pour dire non à ce monde mondialisé.

**M. le Président.**- Merci pour cette présentation, Monsieur PELTIER.

Madame PÉAN.

**Mme PÉAN.**- Je vous remercie, Monsieur le Président, je serai brève.

Je vais juste reprendre à mon compte, si vous le permettez, la dernière phrase de ce vœu : « N'importons pas l'alimentation que nous ne voulons pas dans notre assiette ». Je crois que tout est très bien dit et c'est pourquoi nous allons voter pour ce vœu.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci, Madame PÉAN.

Madame RIVET.

**Mme RIVET.**- Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes absolument contre l'accord du Mercosur, mais le problème de ce vœu, c'est qu'il est une ode à la filière de la volaille française, et il ne peut y avoir plus mondialisé que la filière de la volaille.

Vous dites qu'il y a des importations, qu'il y a 1,2 milliard d'euros d'importations de volaille sur notre territoire ; la majorité vient de l'Union européenne, je vous le dis au passage. Par contre, vous avez oublié de dire qu'il y a environ 700 millions d'euros d'exportations de la filière de la volaille industrielle sur le marché mondial, sur le marché hors UE pour moitié, et cette filière de la volaille française, qui ruine d'ailleurs les producteurs dans le monde entier, y compris chez nous – je parle des volailles industrielles – n'est vraiment pas un modèle. Il faut balayer devant notre porte avant de donner des leçons à d'autres. Cette filière n'est absolument pas un modèle.

Il faut effectivement arriver à développer de la volaille française de qualité sur notre territoire, ce qui n'est pas le cas avec les filières intégrées qui sont tout sauf vertueuses.

Nous ne voterons pas ce vœu pour cette raison.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**- Merci, Madame RIVET.

Madame GABORET.

**Mme GABORET.**- Monsieur le Président, chers collègues, limiter ce vœu à la filière de la volaille et oublier la filière bovine, première filière animale en Région Centre-Val de Loire, qui représente 30 % de la production agricole finale de l'élevage... Nous sommes certes une petite région bovine, mais cette activité représente un intérêt économique, social et environnemental essentiel pour l'économie du territoire régional, tout comme la filière volaille mais aussi les filières porcine et ovine, la filière animale dans son ensemble.

On est totalement d'accord avec vous, on ne peut pas prôner d'un côté la souveraineté alimentaire et, de l'autre, accepter de la viande issue de productions qui ne respectent en rien tous les critères imposés en Europe. Oui, cet accord est porteur d'inquiétudes quant à la protection de l'environnement.

Les pays...

Mais vous me laissez terminer, bon sang ?!

**M. le Président.**- S'il vous plaît.

**Mme GABORET.**- Les pays du Mercosur, notamment le Brésil et l'Argentine, ont recours à des pesticides interdits en Europe et en France, ces deux pays pratiquant une agriculture intensive, lourde et peu respectueuse de l'environnement.

Par ce vœu, on peut saluer le travail de l'Association nationale interprofessionnelle de la volaille du Cher, créée il y a tout juste un an, qui souhaite activement investir dans la filière afin de la moderniser et qu'elle réponde mieux aux attentes sociétales.

Mais... J'arrive ! Mais la question du Mercosur aborde des sujets beaucoup plus larges et très globaux entre l'Union européenne et le marché commun sud-américain en matière d'échanges, qui ne se limitent pas à l'alimentation et à la seule problématique de la volaille française.

Ce vœu, dans son état, restreint malheureusement la question à la filière volaille et par conséquent notre groupe ne prendra pas part au vote.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.**- Merci.

Je mets donc le vœu de l'UDC aux voix.

Je vous en prie.

**M. PELTIER.**- J'ai été très sensible à l'argument de ma collègue.

On peut très bien, dans un esprit collectif – effectivement, nous avons fait preuve d'un aveuglement coupable, même si nous avons parlé de tous ces sujets la fois précédente – élargir à l'ensemble des filières animales, bovine, ovine, porcine, voire agricole.

Si cela vous permet de basculer de manière assez inédite dans un vote avec vos collègues de l'opposition, nous serons les premiers à nous en réjouir.

**M. GRICOURT.**- Vous voulez que notre majorité batte de l'aile !

*(Rires)*

**M. le Président.**- Monsieur le Président du groupe SRD, le porteur du vœu propose de l'amender.

Est-ce de nature à faire changer le vote de votre groupe ?

**M. GILLE.**- Non.

**M. le Président.**- Je mets donc le vœu aux voix.

*(Mis aux voix, le vœu du groupe UDC est adopté)*

**Pour : Union de la Droite et du Centre / Rassemblement national / Madame RAIMBAULT**

**Contre : Écologiste**

**Abstention : Monsieur COMMANDEUR /Monsieur VERDIER**

**NPAV : Socialistes, Radicaux et Démocrates (hormis Monsieur VERDIER)**

*(Applaudissements)*

**VOEU PRESENTE PAR LE GROUPE UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE « BAISSSE DE LA TVA SUR LES TRANSPORTS ET SUPPRESSION DE LA TVA SUR LES CIRCUITS COURTS »**

**M. le Président.**- Deuxième vœu de l'Union de la Droite et du Centre... S'il vous plaît.

Deuxième vœu proposé par le groupe de l'Union de la Droite et Centre, il s'agit de la baisse de la TVA sur les transports et de la TVA sur les produits des circuits courts.

Monsieur PELTIER.

**M. PELTIER.**- J'ai toujours été très sceptique sur le sentiment désastreux pour la nature humaine de la paranoïa, mais vous aurez noté aujourd'hui, malgré le lien ancien qui nous unit, que Jean-Patrick GILLE ne s'est pas levé d'un pied très constructif ce matin, cher Jean-Patrick, et je souhaite donc à travers ce vœu d'apaisement lui tendre une nouvelle fois la main.

**M. le Président.**- On a compris que vous n'alliez pas lui voler dans les plumes !

*(Rires)*

**M. PELTIER.** - Il s'agit donc, dans le prolongement de nos travaux de la matinée liés à l'écologie positive et sociale, de réconcilier écologie et pouvoir d'achat.

Nous avons compris aussi qu'il pouvait apparaître comme hors sujet pour cette journée d'évoquer la TVA liée à l'alimentation et aux circuits de proximité, car ces travaux nécessiteraient des analyses complémentaires pour définir plus précisément les périmètres et les conditions d'application de cet alinéa.

Ainsi, le vœu que nous présentons en cet instant ne reprend que le premier alinéa, et du texte, et de la conclusion, pour que ce soit clair pour chacun, et concerne donc uniquement la TVA sur les transports et non pas sur les circuits de proximité.

C'était peut-être il y a une dizaine d'années, mais on avait l'habitude, Jean-Patrick, de se croiser dans le TGV Paris - Saint-Pierre-des-Corps. Il n'est donc pas impossible qu'au nom de ce souvenir votre groupe fasse un effort constructif dans les prochaines secondes et les prochaines minutes.

Je vous remercie.

*(Rires et applaudissements)*

**M. le Président.** - Monsieur CHASSIER, vous avez la parole.

**M. CHASSIER.** - Merci, Monsieur le Président.

Je m'attends de la part des collègues de la majorité aux mêmes réserves, au « on est d'accord, mais ». Quelqu'un a dit, mais je ne vais pas dire son nom : « Ce qui est dit après le "mais" ne compte pas. » Les connaisseurs retrouveront l'auteur de cette citation.

Globalement, nous sommes d'accord sur le fond avec ce vœu – c'est un vœu – pour diminuer la TVA sur les transports. Après tout, il y a une TVA réduite sur les produits de première nécessité et on ne peut pas contester que les transports, la mobilité, c'est une nécessité pour beaucoup de nos concitoyens. Nous soutenons donc évidemment ce vœu, qui devrait être relayé aussi par nos parlementaires.

Juste deux remarques, mais cela ne nous empêchera pas de le voter, car ce n'est pas un « mais ». Il y a deux autres sujets, mais on ne va pas faire de sous-amendement, sinon cela compliquerait le vote.

Sur les transports et notamment sur les carburants, ce que nous regrettons et avons déjà dénoncé, c'est qu'on applique la TVA sur la TICPE alors que nous avons demandé, y compris au Parlement, que la TVA soit appliquée sur le prix du carburant hors TICPE. C'est aussi un sujet.

Il y a un autre sujet important aussi, qui est le projet de suppression de la détaxation du gazole dans le BTP. C'est un sujet très important, mais cela sort du vœu. On ne va pas compliquer le vœu et nous le voterons tel qu'il est présenté.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur CHASSIER.

Pour le vote des Écologistes, Madame de CRÉMIERS.

**Mme de CRÉMIERS.** - Merci, Monsieur le Président.

C'est vrai que ce vœu commence de manière un peu polémique, car réconcilier écologie et pouvoir d'achat, c'est une vision de l'écologie un peu « bobo » qui veut manger du bio dans des cagettes mais qui tous les week-ends part en riad à Marrakech. Cette vision n'a jamais été celle que peuvent porter les Écologistes de cette Région et encore moins dans la conduite des politiques régionales.

Je ferai remarquer aussi que les inégalités croissantes de notre société, avec une population pauvre de plus en plus pauvre, ce n'est pas dans un contexte de politique écologiste mais bien dans un contexte de politique productiviste qui est elle-même génératrice d'inégalités sociales et de cette fameuse diminution du pouvoir d'achat. En seulement vingt ans, les écarts moyens de salaires ont été augmentés de plus de 10 000 euros, et si l'indice de Gini se dégrade, cela n'a rien à voir avec l'écologie, c'est le système économique actuel qui en est à l'origine.

Ensuite, pour ce qui est cette fois-ci de l'objet du vœu, concernant la baisse de la TVA de 10 à 5,5 % sur les transports, il faudrait ajouter, si c'est possible, qu'il s'agit des transports en commun. Sur ce passage-là, les Écologistes ont déjà par le passé déposé un vœu. Il est en ce moment avec Régions de France et le gouvernement dans l'actualité.

Moi, ce que j'entends, c'est que vous avez retiré la demande au gouvernement de supprimer la TVA sur les circuits courts.

Je voudrais commenter aussi cette notion de circuit court qui, comme vous le savez, ne veut rien dire – on peut faire du circuit court avec les États-Unis ou avec Rungis –, et la notion de local. Il n'y a aucun arrêté ministériel malgré toutes les lois Egalim qui n'arrive à un consensus sur ce que veut dire « local ». Pour les uns, cela veut dire l'Europe, pour les autres la France et pour d'autres encore un bassin de vie.

Ainsi, dans ces conditions et malgré toutes les objections, les Écologistes voteront ce vœu.

**M. le Président.** - Merci, Madame de CRÉMIERS.

Madame MÜNSCH-MASSET.

**Mme MÜNSCH-MASSET.** - Merci, Monsieur le Président.

En effet, on ne peut que converger sur la nécessité de promouvoir un levier d'action pour baisser la TVA sur les transports en commun.

Dans la Région, le Président avait obtenu une baisse de la TVA sur les transports scolaires à 5,5 %, ce qui était un premier pas et on ne peut que souhaiter avec vous qu'on puisse aller plus loin. À cet égard, je me réjouis que la commission du Développement durable de l'Assemblée nationale ait voté hier cette mesure, ce qui est de bon augure.

Sous réserve que vous confirmiez que vous supprimez le deuxième alinéa dans le texte et dans la proposition, le groupe SRD votera ce vœu.

**M. le Président.** - Monsieur PELTIER confirme qu'il s'agit bien du premier alinéa du vœu et que dans le texte même il est question de ce seul objet des transports.

**Mme HAMADI**.- En commun !

**M. le Président**.- En commun, oui.

Monsieur COMMANDEUR.

**M. COMMANDEUR**.- Merci, Monsieur le Président.

Une explication de vote sur ce vœu mais aussi sur le vœu sur les risques technologiques. J'appelle cela des vœux « liste au père Noël ».

Je regrette que régulièrement on ait dans cette instance ce type de vœux. Avec ce vœu, on demande à renoncer à des recettes, on demande à l'État de renoncer à des recettes fiscales, et avec l'autre vœu on demande à faire des dépenses supplémentaires avec 1 700 postes. Finalement, ce sont des vœux « liste au père Noël » et on pourrait demander 0 % puisque de toute façon nous n'assumerons pas au sein du Conseil régional les conséquences de ces deux vœux.

Par principe et indépendamment du fond, je pense que ces vœux sont regrettables. On peut prendre des positions politiques, mais on ne peut pas d'un côté demander au gouvernement de renoncer à des recettes et de l'autre d'augmenter des dépenses. Il y a un Parlement qui existe pour avoir ces débats.

Je voterai contre.

**M. le Président**.- Je mets aux voix le vœu tel que modifié sur les transports en commun et sur le seul objet des transports.

*(Mis aux voix, le vœu du groupe UDC est adopté)*

*Pour : Union de la Droite et du Centre / Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Rassemblement national / Madame RAIMBAULT  
Contre : Monsieur COMMANDEUR*

**M. le Président**.- Le vœu suivant est un vœu présenté par le Rassemblement national pour un arrêt du soutien régional à l'éolien industriel.

Qui le présente ? Je vous en prie.

**VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL « POUR UN  
ARRÊT DU SOUTIEN REGIONAL A L'EOLIEN INDUSTRIEL »**

**M. COUEILLE**.- Merci, Monsieur le Président.

En 2015, le sénateur Jean GERMAIN qui fut Premier Vice-président de notre Région avait déclaré que les éoliennes géantes en tant que sources d'énergie propre posaient deux problèmes : elles fonctionnent de manière intermittente et elles sont chères.

Il faisait trois constatations :

- premièrement, le retour d'expérience allemand montre qu'au niveau global les éoliennes industrielles ne constituent pas une source d'énergie de substitution ;

- deuxièmement, les éoliennes industrielles consomment énormément d'espace en termes de pollution visuelle et sonore, sans compter l'enfouissement à jamais, à moins de deux mètres, de milliers de tonnes de béton ;

- troisièmement, c'est un énorme gaspillage d'argent public dans des conditions particulièrement opaques.

Je vais reprendre rapidement ces trois constatations qu'avait faites le sénateur Jean GERMAIN et vous montrer que la situation s'est dégradée depuis 2015.

Premier point, l'Allemagne a en effet 24 000 machines, en sachant qu'elle a décidé en 2011 de se passer de l'énergie nucléaire, et il fallut aussi rouvrir les centrales à charbon et au lignite, du fait que le facteur de charge de l'éolien n'est que de 20 % en raison du manque de vent ou de vents trop forts, et du fait de la maintenance et des pannes. De plus, alors que le nucléaire ou l'hydraulique produisent en continu et qu'on peut adapter la production à la demande, ce n'est pas le cas pour l'éolien.

Ayant ainsi fait le constat de l'inefficacité énergétique de l'éolien, les Allemands reviennent en arrière et pas seulement les Allemands. En Allemagne, 74 éoliennes seulement ont été construites en 2018, la filière a perdu cette année 26 000 emplois suite aux baisses de subventions, sans lesquelles cette filière n'est structurellement pas viable. La Pologne a décidé d'en terminer avec l'éolien en 2040, et plus loin de chez nous, Bill GATES en 2018 a déclaré que sa fondation ne soutiendrait plus l'éolien, considéré comme peu productif et polluant.

Au niveau français et régional, depuis 2013, le seuil minimal d'implantation des parcs éoliens, qui était de cinq machines, a disparu. Résultat, cela entraîne un mitage des paysages, et le schéma des zones de développement éolien régional, le SRE, paru en 2012 et qui à ma connaissance est toujours en vigueur, n'est plus respecté. Par exemple, certains secteurs comme le Pays Fort-Sancerrois qui devaient être épargnés par l'éolien deviennent aujourd'hui des terrains de chasse par les promoteurs.

Deuxième point, les atteintes à la santé et à l'environnement.

En France, on peut construire des éoliennes à partir de 500 mètres d'éloignement des habitations alors que l'Académie nationale de médecine considère que la distance de sécurité est de 1 500 mètres.

L'éolien pollue visuellement et de manière sonore l'environnement et entraîne une baisse de 30 à 50 % de la valeur des biens immobiliers situés à proximité. Par exemple, le responsable des Gîtes de France de l'Indre avait fait une attestation il y a deux ans en disant que les Gîtes de France ne donnaient pas d'agrément à un gîte se trouvant à proximité d'un parc éolien.

Il y a l'impact négatif sur la faune sauvage, les oiseaux migrateurs et les chiroptères, et Monsieur ARTHUR, directeur du muséum d'histoire naturelle de Bourges, pourra disserter pendant des heures là-dessus.

Il existe aussi une pollution sournoise qui est entraînée par le fait que lorsque les éoliennes seront démontées, si un jour elles le sont, il restera par éolienne environ 1 000 tonnes de béton et 40 à 60 tonnes de ferraille, qui constituent un danger potentiel pour les nappes phréatiques. Et le problème sera à régler par le propriétaire du terrain et non pas par le promoteur éolien.

Enfin, la question du recyclage n'est pas réglée car les pales d'éoliennes sont en matériau composite qui emploie pas mal de terres rares et il y a un stock actuellement de 250 000 tonnes de pales usagées dont on ne sait que faire.

Troisième point qu'avait soulevé le sénateur Jean GERMAIN, le soutien public à l'éolien est fait en dépit de toute rationalité économique et de manière particulièrement opaque.

Vous savez tous que le différentiel entre le coût de production et le prix de vente est payé par l'État *via* le consommateur grâce à la CSPE, contribution au service public de l'électricité. Le mégawatt éolien revient à environ 80 euros le mégawatt alors que, produit par de l'hydraulique ou du nucléaire, c'est environ 40 à 45 euros. Ce surcoût est payé par le contribuable et l'abonné est de 200 euros par ménage et par an.

La Cour des comptes a regretté cela l'année dernière en disant que ce système, dans lequel l'État s'engage sur vingt ans auprès des promoteurs éoliens, je cite, « engage lourdement l'État sur le long terme ».

Les subventions aux énergies renouvelables, dont on ne conteste pas pour d'autres sources d'énergie le bien-fondé, sont actuellement de 5 milliards d'euros par an. Elles vont passer à 8 milliards en 2024 ; c'est l'équivalent du budget de la Justice ou de la Recherche. On est donc en droit d'exiger que tout cela se fasse dans la clarté.

Or, il n'en est rien. Les promoteurs éoliens agissent en sous-main auprès des maires et des propriétaires, ils leur font signer des conventions de mise à disposition avec promesses de bail qui les engagent pour quarante ans.

Les propriétaires, souvent des agriculteurs, souvent en difficulté, sont évidemment alléchés par les 15 000 euros par an et par éolienne qu'ils vont toucher pendant vingt ans. On oublie de leur dire que si le promoteur éolien vient à faire faillite, ce sont eux qui devront payer le démantèlement de l'éolienne qui coûte à peu près 450 000 euros. La réglementation impose aux promoteurs éoliens de consigner 50 000 euros pour le démantèlement, et je ne parle pas du socle en béton qui de toute façon reste et qui risque un jour d'être aussi à la charge du propriétaire pour un coût de 250 000 euros environ.

La question que l'on pose, je l'ai déjà posée à des promoteurs éoliens : « Je ne comprends pas pourquoi vous n'achetez pas les terrains, puisque vous allez, en les louant, les payer 40 à 60 fois leur valeur. » Là, j'ai des réponses dilatoires ou pas de réponse du tout.

Il faut savoir aussi que dès que le permis de construire est accordé, le promoteur éolien substitue une société qui dans un premier temps lui appartient, avec un très faible capital, toujours inférieur à 50 000 euros, puis, de substitution en substitution, on arrive au fait que les parcs éoliens appartiennent en fait à des fonds de pension américains ou chinois qui se font de l'argent sur le dos du contribuable français.

Enfin, un dernier point qui n'est pas le moins important, c'est l'ambiance déplorable que cela crée entre les villages, entre les communes et au sein des communes, entre une minorité de personnes qui espèrent pouvoir profiter de la manne éolienne et une majorité de personnes qui n'en auront que les désagréments sur leur santé, leur environnement et sur la valeur de leurs biens.

Je l'ai vécu, je suis président d'une association contre un parc éolien et on a réussi à faire reculer le promoteur éolien, et je peux vous dire que pour avoir assisté à nombre de réunions de présentation de ces projets, on arrive à des situations conflictuelles tout de même sérieuses. La preuve en est qu'après une réunion qui avait été organisée dans mon village et au cours de laquelle j'étais intervenu, une semaine après, j'ai eu une demande d'entretien avec le renseignement territorial pour parler de cela, et ils m'ont dit que c'était en effet un sujet extrêmement sensible tant au niveau départemental qu'au niveau national.

Par conséquent, face à ce qui est devenu un scandale d'État, ce soutien à l'éolien, alors que c'est une filière qui structurellement ne sera jamais rentable, on vous propose le vœu suivant : le Conseil régional réuni à Orléans le 17 octobre décide par l'adoption de ce vœu de ne plus soutenir l'implantation de parcs éoliens en région.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci.

Madame MAINCION.

**Mme MAINCION.** - On m'a demandé, Monsieur le Président, de faire court, donc je vais faire très court.

C'est très simple : est-ce qu'on ne peut pas faire confiance aux territoires ? Les territoires sont suffisamment grands pour s'organiser entre eux. L'éolien, on le sait bien, dans certains territoires, fait débat et je crois qu'il faut laisser aussi le débat aux territoires. Il y a des endroits où on sait très bien que l'éolien est un complément utile.

Voilà, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

**M. le Président.** - Merci, Isabelle MAINCION.

Pour les Écologistes, Monsieur FAUCHEUX.

**M. FAUCHEUX.** - Merci, Monsieur le Président.

Sur la question de l'éolien qu'il faut replacer dans un contexte, notre position, c'est qu'il faut soutenir de manière volontariste une transition énergétique du pays, qui s'appuie sur trois axes forts qu'on ne peut dissocier :

- la sobriété, c'est-à-dire éliminer toutes les dépenses d'énergie qui sont inutiles ;
- l'efficacité. Si on doit dépenser de l'énergie, autant le faire avec des systèmes efficaces ;
- enfin, le développement des énergies renouvelables.

En matière d'énergies renouvelables, notre position est qu'il faut développer toutes les énergies renouvelables intelligemment avec les acteurs du territoire. On ne peut demander à une seule énergie renouvelable de faire ce que font aujourd'hui le pétrole et l'uranium. Ce n'est pas possible, il y a des limites physiques et c'est un panel d'énergies qui, couplées à de la sobriété et de l'efficacité, nous permettra de construire les systèmes de demain.

Très rapidement, vous avez interrogé dans votre vœu la question de l'intermittence, vous interrogez la question de savoir ce qu'il se passe une fois que les éoliennes ne fonctionnent plus et vous interrogez la question du coût.

Sur la question de l'intermittence, évidemment, quand on fonctionne avec du vent ou du soleil, il y a de l'intermittence. Mais il y a des systèmes de stockage qui existent déjà, qu'on peut utiliser et qui, couplés à un mix énergétique, permettent d'avoir un système qui fonctionne. Le stockage peut se faire tout simplement avec des barrages hydroélectriques : on utilise l'électricité excédentaire pour remonter de l'eau qui ensuite va redescendre pour recréer de l'électricité ; c'est un système qui existe déjà et qui est pratiqué par EDF aujourd'hui. On a aussi d'autres systèmes qui peuvent utiliser l'hydrogène en produisant du méthane, qui s'appellent la méthanation. C'est un système qui existe depuis Monsieur SABATIER, qui est un scientifique d'il y a quelques années. Ce n'est pas un « truc » nouveau.

La question de l'intermittence, quand c'est replacé dans un contexte, est pour moi une fausse question.

J'aimerais juste introduire une question supplémentaire, histoire de faire réfléchir un peu cette assemblée qui, on peut l'espérer, parfois réfléchit : c'est la question de l'intermittence du nucléaire. Le nucléaire, cela a l'air simple et beau. Et, allez, l'intermittence de l'hydraulique. Qu'est-ce qui s'est passé cet été ? On habite le même pays, on a vu les mêmes rivières, on a vu les mêmes fleuves. Vous croyez que des fleuves et des rivières qui coulent à ce niveau-là, cela permet de garantir une production continue et maîtrisée de l'hydraulique et du nucléaire ? Je ferme la parenthèse, mais je pense que cela vaut la peine qu'on s'interroge, car cette question-là n'est pas finie.

Sur la question du recyclage, je vais aller vite mais, franchement, les chiffres que vous nous donnez sur le nombre de mètres cubes et de tonnes de béton et de ferraille, mettons-les en comparaison avec le béton et la ferraille des centrales nucléaires. Et comment on va les démanteler, ces centrales nucléaires ? Essayons de comparer des choses qui sont comparables avant de dire « une éolienne, on ne saura jamais la démanteler ». Les centrales qui existent dans le pays, on en fait quoi ? On en fait quoi ?! Le béton qui est radioactif, on en fait quoi ? On le met où ? Personne ne sait gérer cette question. Il faut quand même être un peu sérieux quand on argumente.

Troisièmement, sur la question du coût, je me suis un peu penché sur la question, comme d'autres. Quand on compare le coût de l'énergie, il faut tenir compte de plusieurs facteurs. Qu'est-ce qu'il se passe pendant la production ? Pendant la production, on provisionne pour renouveler le système qui produit. Cela s'appelle, en termes comptables, les amortissements. Vous croyez qu'EDF amortit ses centrales nucléaires ? Vous croyez qu'aujourd'hui il y a un amortissement qui est suffisant et qui permet de renouveler les industries, les usines qui sont là ? Toutes les études sérieuses montrent que non.

Aujourd'hui et depuis quarante ans, on vend de l'énergie électrique nucléaire sans tenir compte des coûts d'amortissement. Ce qui veut dire que le jour où il faudra remplacer les usines, on ne saura pas comment les financer. On a vendu de l'énergie en dessous de son coût réel de production.

Et c'est sans parler des déchets. On ne sait pas quoi en faire, on ne sait pas où les mettre, on ne sait pas combien cela coûte. Et c'est sans parler, comme je l'ai déjà dit, de la question du démantèlement, qui est un coût en soi mais qu'on n'a pas intégré dans le coût actuel de l'électricité.

Il faut donc comparer ce qui est comparable et il faut le faire sérieusement et sans idéologie. Vous comprendrez donc qu'on va voter contre ce vœu.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur FAUCHEUX.

Madame BENMANSOUR, pour le groupe SRD.

**Mme BENMANSOUR.** - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord dire que la Région ne finance pas directement l'éolien et je voudrais aussi revenir au SRADDET, qui prévoit bien une augmentation importante de la production liée à l'éolien, avec un passage de 1,63 à 12,28 mais en 2050. Et qu'est-ce que dit le SRADDET ? Il demande aux territoires d'identifier les potentiels de développement des énergies renouvelables, notamment l'éolien.

Il précise aussi qu'il faut favoriser un développement cohérent de l'éolien en prenant en compte les contraintes paysagères et écologiques et il encourage aussi la concertation et la participation citoyenne à ces projets.

Je voudrais également rappeler que l'éolien est une énergie gratuite, que les nouvelles machines qui arrivent sont aussi innovantes car il y a une production qui augmente de 40 % par rapport à celles qui sont installées.

C'est pourquoi le groupe votera contre.

**M. le Président.** - Merci.

Chacun ayant pu s'exprimer, je mets le vœu aux voix.

*(Mis aux voix, le vœu du Rassemblement national est rejeté)*

**Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste /  
Monsieur COMMANDEUR  
Pour : Rassemblement national / Madame RAIMBAULT  
Abstention : Union de la Droite et du Centre**

**M. le Président.** - J'ai un second vœu qui est présenté par le même groupe Rassemblement national. Il s'agit de la privatisation d'Aéroports de Paris.

Qui le présente ?

Ce sera Madame PÉAN.

**VOEU PRESENTE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL « LA  
REGION CENTRE VAL DE LOIRE AFFIRME SON OPPOSITION A LA  
PRIVATISATION D'AEROPORTS DE PARIS ET SE MOBILISE POUR UN  
REFERENDUM PARTAGE »**

**Mme PÉAN.** - Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, vous savez qu'en avril dernier et malgré l'opposition du Sénat, le Parlement a adopté la loi PACTE qui prévoit la privatisation du groupe Aéroports de Paris, et il se trouve que les citoyens français ont encore la possibilité de demander le réexamen de cette décision grâce au référendum d'initiative partagée.

À cette fin, 250 parlementaires de tous bords politiques ont enclenché la procédure, et une plateforme a été ouverte en juin pour recueillir d'ici mars 2020 les 4 700 000 soutiens nécessaires pour déclencher le référendum. À ce jour, chiffre communiqué par le Conseil constitutionnel, 822 000 signatures ont été enregistrées, ce qui représente 17 % de l'objectif.

Je voudrais attirer votre attention sur deux points.

Premier point, la privatisation d'ADP, la privatisation par elle-même, recouvre un enjeu stratégique. Avec 100 millions de voyageurs par an, Aéroports de Paris constitue la première frontière de la France et il est inconcevable que cette frontière soit confiée à des intérêts privés.

L'enjeu est également économique, puisqu'avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 4,5 milliards d'euros, ADP gagne de l'argent et d'ailleurs ses bénéfices sont en hausse depuis plusieurs années. La privatisation de ce groupe serait un manque à gagner pour l'État qui devrait naturellement le compenser en puisant dans la poche des Français qui ne prennent pas l'avion.

Troisième enjeu, l'enjeu écologique. Outre le fait qu'ADP est le premier propriétaire foncier d'Île-de-France avec 6 700 hectares dont 411 sont immédiatement disponibles pour un

bétonnage privé, l'enjeu est écologique aussi dans la mesure où ADP constitue une des clés de voûte de l'établissement d'une politique des transports nationale.

Nous considérons sans doute avec vous qu'ADP est un actif stratégique, économique et écologique de première importance, qu'il appartient à la nation, qu'il constitue un élément du patrimoine des Français et que le gouvernement ne peut décider seul d'en disposer.

Le deuxième point sur lequel je souhaite attirer votre attention, c'est la procédure de référendum d'initiative partagée, qui constitue une pratique démocratique nouvelle. Mais comme toute nouveauté, elle aurait mérité un minimum de pédagogie. Or, le gouvernement, qui n'a pas hésité à surmédiatiser pendant des semaines un grand débat qui ne comportait aucun enjeu constitutionnel ou législatif, refuse de communiquer sur le RIP, le condamnant ainsi à l'échec.

Nous affirmons que le RIP est un droit inscrit dans la constitution depuis 2008, et la Région s'indigne que ce droit puisse tomber en désuétude avant même d'avoir été utilisé.

C'est pourquoi nous vous proposons de réaffirmer notre attachement au caractère de service public national des aéroports de Paris et d'apporter notre soutien au processus de référendum d'initiative partagée, en particulier en faisant tout ce qui est en notre pouvoir pour que les citoyens puissent exercer ce droit et participer au référendum, en priorité absolue sur les sites Internet de la Région et notamment sur la plateforme de Démocratie Permanente.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Madame de PÉLICHY.

**Mme de PÉLICHY.** - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Que Fanny PIDOUX se rassure, je serai courte. Même si nous ne partageons pas 100 % des raisons exposées par le groupe du Rassemblement national, vous savez que le sujet du RIP, référendum d'initiative partagée, sur la privatisation d'ADP est un sujet cher à notre président.

Pour cette raison, nous voterons pour ce vœu.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Pour le groupe les Écologistes, Monsieur NICAUD.

**M. NICAUD.** - Merci, Monsieur le Président.

Il y a un certain nombre d'éléments que nous partageons aussi. Nous sommes tout à fait favorables au référendum d'initiative partagée et nous sommes effectivement contre la privatisation d'Aéroports de Paris, mais certainement pas pour les mêmes raisons.

Vous connaissez notre position par rapport au développement du trafic aérien. Le fait de confier Aéroports de Paris à un groupe privé ne pourra qu'entraîner une augmentation conséquente du transport aérien, car le but d'un groupe privé, c'est d'engranger des bénéfices sur l'acquisition qui aura été faite.

Voilà, nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde et, de ce fait, nous ne participerons pas au vote.

**M. le Président.**- Je vous en prie.

**Mme MÜNSCH-MASSET.**- Vous vous doutez bien que la position de la socialiste que je suis ne peut être que favorable, puisque c'est le Parti socialiste qui a pris l'initiative de ce RIP, suivi en cela par un certain nombre de parlementaires, mais porté fortement par notre famille politique.

Sur le fond, nous sommes donc favorables à rassembler une expression large pour s'opposer à cette perspective de privatisation.

En revanche, je pense qu'il ne faut pas mélanger les outils et que la plateforme Démocratie Permanente du Conseil régional n'est pas une plateforme destinée à porter des sujets militants, fussent-ils unanimes de notre assemblée. Je pense que ce n'est pas son objet. Il faudrait plutôt un espace qui laisse une parole un peu remontante.

Je porte donc la position du groupe qui est un vote contre votre amendement, mais j'invite chacun à mobiliser sa famille politique ou à se rendre sur le site du Parti socialiste pour signer en grand nombre et relayer l'initiative et la pétition contre la privatisation.

**M. le Président.**- Merci.

Je mets le vœu aux voix.

Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.**- Je comprends donc que vous seriez d'accord si on enlevait le deuxième paragraphe.

**Mme MÜNSCH-MASSET.**- Ce que j'ai dit, c'est que cela ne fait pas partie du rôle de la communication institutionnelle d'une collectivité territoriale que d'appeler les citoyens à voter.

Je pense donc que nous pouvons en vertu de nos fonctions électives, de nos familles politiques véhiculer ce message que nous partageons tous à travers d'autres canaux.

**M. le Président.**- Monsieur GILLE ?

**M. GILLE.**- C'est vous qui avez la police de l'assemblée, Monsieur le Président.

**M. le Président.**- C'est la position du groupe SRD.

**M. GILLE.**- Je dis cela car, évidemment, s'il change, l'argument tombe. On rappelle juste qu'on est favorables et qu'on est opposés à la privatisation.

**M. le Président.**- Ce que j'ai compris, c'est que ce qui est souhaité par ce groupe, c'est qu'il n'y ait pas d'utilisation de la plateforme de la Région pour la démocratie qui concerne des sujets régionaux pour un sujet national et militant, partisan, qui peut nous rassembler par ailleurs.

En effet, Monsieur CHASSIER propose de ne pas retenir dans le vœu la mobilisation de la plateforme régionale. Il s'agit de cela ?

**M. CHASSIER.** - C'est cela.

**M. le Président.** - Dans ces conditions, le vote serait favorable ?

**Mme MÜNSCH-MASSET.** - Non, je pense que le vote demeure défavorable et je rebondis en cela sur les arguments qui ont été développés par nos collègues les Écologistes. On n'adoptera pas forcément le même prisme, mais je pense que notre opposition à la privatisation n'est pas fondée exactement sur les mêmes arguments.

Non, mais les mêmes arguments...

Voilà, le vote restera négatif sur le fond. Il l'était sur la forme, il l'est aussi sur le fond.

**M. le Président.** - J'ai compris.

S'il vous plaît...

Monsieur GILLE ?

**M. GILLE.** - On demande une petite suspension de séance, Monsieur le Président.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur GILLE. Elle est accordée pour cinq minutes.

*(La séance, suspendue à 17 heures 42, reprend à 17 heures 48)*

**M. le Président.** - Nous allons reprendre nos travaux, toujours sur ce même vœu sur Aéroports de Paris et je demande donc l'explication de vote, si le groupe SRD souhaite donner cette explication, pour ensuite passer au vote.

**Mme MÜNSCH-MASSET.** - L'explication de vote ne varie pas. Je maintiens que la voie de la communication institutionnelle de la Région n'est pas l'outil adapté pour promouvoir un tel engagement, que de surcroît les raisons de nos oppositions à la privatisation d'Aéroports de Paris ne sont pas les mêmes politiquement.

Ainsi, si nous soutenons le même objectif, nous ne le faisons pas forcément pour les mêmes motifs. Nous maintenons donc notre vote contre.

**M. le Président.** - Je mets aux voix ce vœu.

Pardon ?

**Mme RIVET.** - Simplement pour dire que les attendus de ce vœu sont extrêmement éloignés de nos motivations et qu'en conséquence nous voterons contre.

**M. le Président.** - Je mets le vœu aux voix.

*(Mis aux voix, le vœu du Rassemblement national est rejeté)*

**Contre : Socialistes, Radicaux et Démocrates / Écologiste / Monsieur COMMANDEUR**

**Pour : Rassemblement national / Union de la Droite et du Centre / Madame RAIMBAULT**

**M. le Président.**- Nous passons...

S'il vous plaît, chers collègues...

Nous passons au vœu relatif au risque technologique présenté par deux groupes, le groupe des Écologistes et le groupe SRD.

Qui le présente ?

Madame TERY-VERBE.

**VŒU PRESENTE PAR LES GROUPES ECOLOGISTE ET SOCIALISTES  
RADICAUX ET DEMOCRATES « RISQUE TECHNOLOGIQUE :  
RENFORCER LE CONTROLE DES SITES INDUSTRIELS »**

**Mme TERY-VERBE.**- Merci, Monsieur le Président.

Un vœu sur le risque technologique qui est bien sûr en rapport avec les événements de l'usine Lubrizol à Rouen...

**M. le Président.**- S'il vous plaît...

**Mme TERY-VERBE.**- ...catastrophe industrielle, sanitaire, environnementale et sociale.

Vous avez tous eu le vœu, je veux rappeler que nous avons de nombreuses installations Seveso en France et sur notre territoire, que nous nous inquiétons des réformes législatives qui au cours des dix dernières années ont allégé toujours plus les conditions de sécurité des installations classées et ont concrètement réduit...

*(Brouhaha)*

Merci.

...le seuil des exigences relatives à la sécurité et à la protection de l'environnement.

Rappeler également qu'à ce démantèlement de la réglementation s'ajoutent les baisses du nombre d'inspecteurs chargés du contrôle des sites industriels et que d'année en année cela va en empirant.

J'ajoute une information locale : nous avons eu vendredi dernier un incendie à l'usine Traidib à La Guerche-sur-l'Aubois ; c'est une usine de recyclage des matières plastiques. Mille mètres carrés de l'usine sont partis en fumée noire. Une annonce a été faite par la préfète Catherine FERRIER qui a rassuré, comme cela a pu être fait à Rouen, sur le peu de risques sur la santé, avec des mesures de qualité de l'air faites par des équipes parisiennes.

J'en profite pour regretter que la Préfecture n'utilise pas les outils présents en Région Centre. Nous avons une association agréée de surveillance de la qualité de l'air, et à aucun moment l'association Lig'Air n'a été contactée pour pouvoir effectuer des mesures. Je trouve dommage que la Préfecture n'utilise pas les outils présents.

Ces constats étant faits, nous souhaitons que le Conseil régional demande au préfet de Région que soit réalisé un audit de sécurité et de contrôle des normes environnementales pour les 38 usines classées Seveso seuil haut en Centre-Val de Loire.

Nous demandons au gouvernement de renforcer la réglementation concernant les installations classées, que l'examen du projet de loi des finances 2020 soit l'occasion de remettre en cause l'annonce de la suppression de 1 700 postes au ministère de la Transition écologique et solidaire, et au contraire de renforcer les effectifs des inspecteurs chargés des contrôles des sites industriels.

Je vous remercie.

**M. le Président.** - Merci.

Monsieur CHASSIER.

**M. CHASSIER.** - Monsieur le Président, je pourrais réagir comme vos collègues Écologistes ou du groupe SRD à propos du vœu sur Aéroports de Paris, en disant que nous partageons beaucoup de points d'analyse et de constats sur ce vœu, puis dire « oui, mais on n'est pas tout à fait d'accord sur la formulation ». On pourrait essayer de se défausser et finalement, comme vous l'avez fait, voter pour la privatisation d'Aéroports de Paris.

Nous, nous ne sommes pas dans cette optique. Nous ne sommes pas forcément d'accord sur toute la formulation de ce vœu, mais nous sommes bien conscients qu'il faut être vigilants sur le risque technologique, sur les sites classés Seveso.

Ainsi, d'accord pour réaliser un audit, je crois effectivement qu'il faut périodiquement revoir des dispositifs qui existent mais qui, à force, peuvent devenir aussi routiniers, et après il arrive un défaut de vigilance. Je pense qu'il faut une vigilance constante et, pourquoi pas demander – je pense que c'est fait par ailleurs – à la suite de ce grave accident qu'il y ait un renforcement des contrôles.

Renforcer la réglementation, je ne sais pas, mais je ne vais pas argumenter ou faire de sous-amendement. Je pense que, comme beaucoup de réglementations, il faut d'abord l'appliquer avant de vouloir la renforcer ; mais nous laisserons passer.

Sur la question de la suppression des postes au ministère de la Transition écologique et solidaire dans les effectifs des inspecteurs chargés des contrôles, cela paraît de bon sens, si l'on veut maintenir des contrôles efficaces, de ne pas supprimer les personnels chargés de ces contrôles.

Politiquement, nous sommes cohérents, nous nous intéressons à l'intérêt général et pas aux petites manœuvres politiciennes et nous voterons donc pour ce vœu.

**M. le Président.** - Merci.

Toutes celles et tous ceux qui ont souhaité s'exprimer sur ce vœu l'ont fait.

Je mets donc le vœu aux voix.

*(Mis aux voix, le vœu des groupes Écologiste et Socialistes, Radicaux et Démocrates est adopté)*

**Pour : Écologiste / Socialistes, Radicaux et Démocrates / Union de la Droite et du Centre / Rassemblement national / Madame RAIMBAULT**  
**Contre : Monsieur COMMANDEUR**

**M. le Président.**- Sortir des pesticides, c'est présenté par les deux groupes, Écologistes et SRD.

Qui le présente ?

Madame RIVET.

**VŒU PRESENTE PAR LES GROUPES ECOLOGISTE ET SOCIALISTES  
RADICAUX ET DEMOCRATES « SORTIR DES PESTICIDES DANS LE  
CADRE D'UN GRAND PLAN DE TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE »**

**Mme RIVET.**- Merci, Monsieur le Président.

Ce vœu propose de sortir des pesticides dans le cadre d'un grand plan de transition agroécologique.

Il rappelle la question de la nocivité des pesticides pour l'environnement avec la chute de la biodiversité mais aussi pour l'homme. Il rappelle que, depuis plusieurs mois, des élus locaux se préoccupent de la santé humaine et interdisent sur leur territoire l'épandage trop près des habitations.

Ce vœu ne se veut pas être une attaque contre les agriculteurs mais bien contre un modèle qui leur est imposé jusqu'ici.

Il soutient la démarche concrète des maires et, surtout, il demande au gouvernement de prendre ses responsabilités pour interdire bien sûr les molécules les plus dangereuses, pour programmer une interdiction définitive et totale des pesticides de synthèse dans le temps, en France et au niveau européen, pour soutenir les agriculteurs à travers un grand plan de transition agroécologique, avec la mise en place de mesures tant au niveau économique que commercial afin de leur permettre de changer leurs pratiques tout en vivant dignement de leur métier.

Voilà, Monsieur le Président.

**M. le Président.**- Merci.

Monsieur FORISSIER.

**M. FORISSIER.**- Monsieur le Président, merci.

Non, nous ne voterons pas ce vœu. Il s'inscrit une nouvelle fois, derrière les bonnes paroles – mais je peux les comprendre – disant qu'il faut accompagner le monde agricole, dans une démarche qui consiste finalement à alimenter ce qu'on appelle *l'agribashing*, je suis désolé.

Il y a un travail qui est conduit par les différentes majorités – vous parlez des différents gouvernements depuis vingt ans dans ce vœu –, majorités qui ont été au gouvernement dans ce pays. Depuis vingt ans, il y a un travail qui est conduit.

Je rappelle que la France fait partie des pays qui sont les plus en pointe dans la lutte contre, soit l'excès, soit les dangers des pesticides en agriculture. Et pas seulement en agriculture. Il serait en effet utile de rappeler que beaucoup de pollutions – je le dis comme maire pour l'avoir vécu dans les analyses d'eau de ma ville – ne sont pas du tout issues de l'agriculture mais bien souvent et simplement des traitements que dans nos villes ou nos villages nous mettons en œuvre, que la SNCF mettait en œuvre sur ses lignes de chemin de fer, que les DDE mettaient en œuvre sur le bord des routes.

Sortons de ce débat. Il y a des choses qui existent, je rappelle que le plan Écophyto qui a été mis en œuvre il y a un certain nombre d'années – on en est à une nouvelle version – dans ce pays, ce sont les objectifs qui conduisent le monde agricole et les autres acteurs utilisant ce type de produits à des mutations très importantes, à des adaptations qui ne sont pas faciles à conduire.

Par ailleurs, je pense que le débat sur ces sujets est national. Je ne vois pas en quoi le Conseil régional devrait en rajouter sur ce sujet complexe, qui ne se règle pas d'un coup de baguette magique et sûrement pas avec des vœux au caractère, disons-le, en tout cas je le pense, un peu trop politique.

Par conséquent, nous ne voterons pas ce vœu, même si évidemment nous participons, y compris comme élus locaux ou comme acteurs de la vie quotidienne, à essayer de trouver des solutions de remplacement à l'utilisation des pesticides.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci, Monsieur FORISSIER.

Monsieur COUEILLE.

**M. COUEILLE.** - Monsieur le Président, sous des dehors de quelque chose de tout à fait louable, une fois de plus on veut pénaliser les agriculteurs français.

Je rappelle que les produits phytosanitaires qu'on utilisait il y a trente ou cinquante ans étaient nettement plus dangereux que ce qu'on utilise maintenant, y compris le glyphosate. Quand on utilisait de l'hydrazine, qui a une rémanence de 300 ans, là on utilisait vraiment des produits dangereux.

L'agriculture française est dans une tendance à l'emploi de produits moins dangereux et en quantité plus petite à l'hectare.

Dans tous les cas, ce genre de projet ne peut s'inscrire que dans une perspective nationale et surtout européenne.

Le vœu ne nous semble donc pas du tout adapté au niveau régional et nous ne prendrons pas part au vote.

Merci.

**M. le Président.** - Merci.

Je mets donc ce vœu « sortir des pesticides » aux voix.

Pardon, Monsieur COMMANDEUR ?

**M. COMMANDEUR.** - En deux secondes, je voterai contre ce vœu, mais j'entends les réactions du groupe UDC et du groupe RN qui parlent de vœux politiques et pas à l'échelle régionale.

Je voudrais juste faire remarquer que les vœux que vous avez déposés ce soir sont aussi des vœux qui ne sont pas à l'échelle régionale et qui sont aussi politiques.

Oui, mais vous avez un argument qui est de dire que ces vœux sont politiques. Quand vous faites un vœu sur le Mercosur, alors que l'accord du Mercosur s'est négocié au niveau européen, c'est la même chose que le vœu qui nous est présenté par la majorité en cet instant.

Je crois qu'il faut qu'on sorte de cette logique de vœux politiques qui, finalement, ne mènent à rien. On a voté ici un vœu sur la charte laïcité. Qu'est-ce qu'il est devenu ? On ne sait pas. On a voté un vœu sur les distributeurs de cartes bancaires. Qu'est-ce qu'il est devenu ? On ne sait pas. On a voté un vœu pour l'aide aux entreprises quand on avait les « gilets jaunes » qui bloquaient les centres-villes. On ne sait pas ce qu'il est devenu.

Là, on fait des vœux à l'adresse de l'État, c'est bien gentil, cela fait plaisir à tout le monde, cela permet, après, de communiquer sur les réseaux sociaux en disant « on a soutenu telle ou telle posture », mais la conséquence, derrière, elle est nulle.

Je pense que ces vœux ne servent à rien, qu'il faut qu'on arrête avec ça et qu'on se concentre sur les politiques régionales.

Merci.

**M. le Président.** - Monsieur FORISSIER ?

**M. FORISSIER.** - Je note que Monsieur COMMANDEUR va pouvoir mettre sur les réseaux sociaux son intervention très politique contre les vœux politiques.

J'observe que je n'ai pas parlé un seul instant de vœux politiques. J'ai simplement dit mon opinion, et ce n'est pas celle de nos amis Les Verts qui présentent ce vœu, j'ai dit que ce n'est pas le lieu ici compte tenu des politiques nationales qui sont en cours et que nous n'avons pas la main.

Voilà ce que j'ai dit. J'ai considéré, mais peut-être est-ce très politique, qu'il n'y avait pas de place pour ce vœu ici et que c'est pour cette raison que nous votions contre.

Mais j'observe que vous allez pouvoir tweeter tout de suite.

**M. COMMANDEUR.** - Non !

**M. le Président.** - Merci.

Je mets ce vœu aux voix.

*(Mis aux voix, le vœu des groupes Écologiste et Socialistes, Radicaux et Démocrates est adopté)*

*Pour : Écologiste / Socialistes, Radicaux et Démocrates (hormis Monsieur VERDIER)*

*Contre : Union de la Droite et du Centre / Monsieur COMMANDEUR / Madame RAIMBAULT*

*Abstention : Monsieur VERDIER*

*NPAV : Rassemblement national*

**M. le Président.**- Merci, nous en avons terminé avec ces vœux, avec cette session.

Je vous souhaite à chacune et à chacun une très bonne soirée.

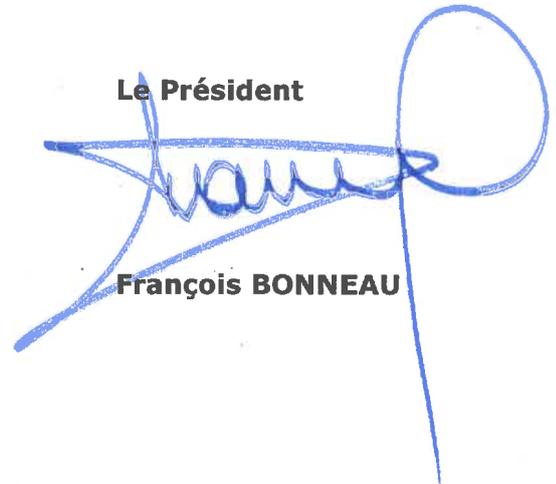
*(La séance est levée à 18 heures 04)*

**Le Secrétaire de Séance**



**Jean-Patrick GILLE**

**Le Président**



**François BONNEAU**